

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Introduction

Le Président du Conseil régional souligne que jamais le vote du budget primitif ne s'est inscrit dans un contexte aussi exceptionnel et incertain, qu'il s'agisse de la situation sanitaire, du contexte économique, de la situation sociale, de la perspective budgétaire, du calendrier budgétaire et institutionnel. Face à ces incertitudes, le Conseil régional entend agir en respectant les principes de responsabilité, de cohérence et de continuité.

A travers ce budget primitif pour 2021, il souhaite poursuivre la transformation de l'action publique pour un meilleur service rendu à la population régionale, et donner suite à l'effort engagé depuis mars face à la crise économique et sociale, en lien avec le plan de relance de l'Etat et de l'Europe, en allant pour cela jusqu'à la limite supérieure de ses capacités.

Ce budget doit permettre d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Breizh COP et des transitions à mener, en conciliant un engagement de très court terme pour répondre aux défis de la crise et de l'urgence, avec un engagement plus structurel et durable pour accélérer les transitions.

L'engagement régional pour la relance se traduit ainsi par un budget primitif atteignant un niveau inégalé de 1,66 Md€, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2020. Près de 98 % de ces crédits sont directement injectés dans l'économie bretonne. Plus de 680 M€ sont affectés à la section d'investissement, ceci confirmant cette année encore la place de la Région en tant que premier contributeur local à l'investissement public en Bretagne. Cette dynamique doit permettre de parvenir à la fin 2021 à une exécution à 100 % d'un Plan prévisionnel d'investissement massif (PPI 2016-2021), qui aura mobilisé plus de 3 Md€.

1.2. Recettes

Au-delà des aspects sanitaires, économiques et sociaux, la pandémie de COVID-19 génère des impacts financiers importants sur les collectivités locales. Le budget 2020 en a déjà subi les premiers effets : un niveau de dépenses sans précédent a été déployé en soutien aux acteurs du territoire, tandis que certaines des ressources ont subi un recul en temps quasi réel (TVA, Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, taxe sur les cartes grises).

En ce qui concerne les recettes, l'attribution aux Régions d'une nouvelle fraction des recettes de TVA a permis d'atténuer fortement l'impact financier de cette crise, avec un niveau de remplacement devant être égal au montant de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu en 2020 (CVAE qui représente un quart des ressources régionales, est perçue avec un an de décalage, et a subi un choc violent en raison de la crise : -20 à -40 % par rapport à 2020).

En ce qui concerne les autres ressources fiscales, et malgré les nouvelles mesures de confinement décidées cet automne, entre autres incertitudes, ce budget conserve l'hypothèse formulée dans les orientations budgétaires, à savoir un retour en 2021 au niveau de recettes initialement prévu pour 2020. Globalement, les recettes d'origine

fiscale sont projetées à hauteur de 59 % du budget, proches des 60 % en 2020, celles avec pouvoir de taux restant stables, à concurrence de 10 % du budget.

Par ailleurs, le projet de budget 2021 intègre la troisième année d'application du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), avec des objectifs majorés de 26 M€ dans le cadre du plan de relance.

Compte-tenu de ces éléments, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 327,3 M€, représentant 20 % des ressources prévisionnelles, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2021-2025.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

A titre introductif, le CESER relève que ce budget primitif 2021 présente, entre autres particularités, celle d'être voté à la fin de l'année 2020, et non au début de l'année même d'exercice budgétaire. Ce calendrier, s'il se rapproche de celui d'autres Régions, se distingue de celui retenu depuis plusieurs années en Bretagne, et s'explique par celui des élections régionales, qui devaient initialement se dérouler au mois de mars prochain, avant que le contexte sanitaire ne vienne modifier ces prévisions.

Comme il l'a souligné lors des dernières présentations des budgets primitifs, le CESER apprécie la clarté du document budgétaire établi pour 2021, porteur d'informations et de graphiques facilitant la compréhension des orientations dans lesquelles s'engage le Conseil régional.

Il invite cependant, ainsi qu'il est déjà fait pour quelques rubriques, à faciliter encore cette lecture en rappelant les chiffres de l'année précédente le plus souvent possible, afin de mieux saisir dans le détail les différentes évolutions. C'est particulièrement le cas pour chacun des programmes du budget.

Le Président du Conseil régional souligne dans son introduction la complexité jamais connue de la situation. Face aux risques pesant sur l'avenir, le Conseil régional s'emploie à répondre aux besoins immédiats, et s'attache malgré les incertitudes à répondre aussi à des enjeux de plus long terme afin de ne pas hypothéquer l'avenir. Ainsi, le CESER salue la volonté d'accélérer le processus de la Breizh COP.

La complexité de la situation d'une part, la diversité et l'importance des moyens mis en œuvre ou annoncés d'autre part, appellent une coopération et une coordination étroite entre tous les niveaux de décision impliqués, que ce soit au niveau infrarégional, comme avec l'Etat ou l'Europe.

Dans ce cadre, le CESER ne peut que regretter, avec le Conseil régional, les retards déjà constatés dans la déclinaison du plan de relance national, qui suppose pourtant la meilleure articulation avec les dispositifs régionaux dans un souci de cohérence. Il déplore également la construction, avec retard, du futur CPER et partage les inquiétudes du Conseil régional quant au contenu du mandat de négociation, qualifié à plusieurs titres d'insatisfaisant (périmètre, visée stratégique).

Face à l'urgence manifeste caractérisant certaines interventions, le CESER a depuis le début de la crise salué la capacité démontrée par le Conseil régional à prendre ses responsabilités et à développer des initiatives. Il se montrera particulièrement sensible au traitement des enjeux cruciaux qui attendent la collectivité au cours des prochains mois, enjeux qui appellent à préserver cette capacité à décider et s'adapter dans l'urgence. Il rappelle toute l'importance de s'appuyer sur un dialogue transparent et ouvert avec les partenaires de tout niveau, comme avec la société civile.

2.1. Concernant le budget primitif

Volontarisme et réactivité face à la crise

Le budget primitif pour 2021 atteint 1,666 Md€, en hausse de 3.7 %, ce montant record illustrant bien la réactivité et le volontarisme affichés par le Conseil régional.

- *Faire évoluer l'action publique pour assurer un meilleur service*

Le CESER approuve la démarche visant à poursuivre l'évolution de l'action publique pour améliorer la qualité du service rendu aux différents acteurs régionaux. L'attention apportée aux attentes des usagers ne peut qu'être encouragée, avec une inquiétude touchant au retard pris par le déploiement de la fibre optique en Bretagne. En effet, la crise met encore davantage en évidence les réponses pouvant être apportées par le numérique, mais aussi les besoins croissants et la dépendance accrue à ces outils, dont chacun attend qu'ils soient disponibles et performants.

Pour autant, comme le CESER l'a indiqué dans sa troisième contribution à la crise sanitaire, le « tout numérique », tel qu'il a été pratiqué durant le confinement, n'apparaît pas toujours souhaitable. De nouveaux équilibres devront donc être trouvés entre le déploiement des outils à distance, et le maintien essentiel des liens humains et des interactions sociales.

- *Répondre à la crise*

Le CESER voit confirmation au travers de ce budget primitif des efforts engagés pour répondre à la crise économique et sociale traversée aujourd'hui.

Il approuve ainsi les dispositions budgétaires prises pour soutenir les entreprises et préserver l'emploi, au travers des dispositifs régionaux « Prêt Rebond » et « Fonds Covid Résistance Bretagne ».

De même, il soutient la décision de contribuer au **renforcement des fonds propres des entreprises** au travers de deux fonds d'investissement en cours de constitution, l'un destiné à assurer la pérennité d'entreprises PME/ETI à fort potentiel ; l'autre visant à protéger des secteurs stratégiques face à d'éventuels « prédateurs ». Le CESER suivra avec attention le déploiement de ces deux fonds, et les partenariats mis en place pour en permettre la concrétisation.

Par ailleurs, le CESER ne peut qu'appuyer le Conseil régional dans ses interventions concernant plusieurs grandes entreprises en crise, afin de maintenir autant que faire se peut les activités et les emplois en région.

Il s'interroge sur le devenir des TPE et de tous les indépendants dont la pérennité est fragilisée, et qui n'entrent pas dans ces dispositifs, avec une attention particulière au secteur du tourisme, confronté à de grandes difficultés, et soutenu dans l'immédiat par des concours peu adaptés aux activités saisonnières.

Bien entendu, le CESER rappelle que les critères sociaux et environnementaux ne peuvent être absents de l'octroi de ces différentes aides.

Dans le domaine de la **formation**, le CESER relève très positivement le renforcement du **Pacte régional d'investissement dans les compétences**, permis par un abondement de l'Etat à hauteur de 26 M€ dans le cadre du plan de relance. Il apprécie que les jeunes en recherche d'emploi soient les principaux bénéficiaires du renforcement ainsi permis des dispositifs de formation, au travers de plus de 3 700 parcours qualifiants supplémentaires.

Le CESER espère que les outils et dispositifs proposés dans ce cadre pourront être utilement et effectivement mobilisés, ce qui n'est pas toujours possible en temps de crise. La disponibilité pour venir en formation peut

constituer un frein. Par ailleurs, toutes les formations ne sont pas digitalisables, pour diverses raisons qui peuvent tenir aux publics de ces formations (personnes en situation d'illectronisme ou d'illettrisme, personnes ne disposant pas des équipements ou réseaux suffisants...) ou aux formations elles-mêmes (car impliquant une part importante d'enseignements pratiques sur des plateaux techniques).

Le CESER invite à ce titre le Conseil régional à prendre la mesure des éventuels écarts entre les offres de formation existantes et leur mobilisation.

Le CESER aurait apprécié que la stratégie mise en place et les priorités retenues dans le cadre de l'avenant au PRIC intégrant les mesures du plan de relance « un jeune, une solution » soient présentées à la session du Conseil régional et donc communiquées pour avis au CESER. Par ailleurs, il attire l'attention du Conseil régional sur le risque fort, avec l'aggravation du chômage, de l'augmentation des besoins de formation, en particulier pour les plus précaires fortement impactés eux aussi par la crise.

Le CESER salue encore les crédits en augmentation apportés au domaine de la **culture**, (+ 3,4 M€) ainsi qu'aux **associations** (+ 2 M€). La survie des activités menées dans ces deux secteurs est particulièrement menacée, alors qu'elles assurent un rôle structurant de premier plan, comme le CESER a pu le souligner¹. Il a notamment relevé les missions que se sont efforcées de continuer à assurer les associations dans ce contexte : maintien du lien social, production des services essentiels, place centrale dans les coopérations mises en œuvre durant la crise.

En 2020, la politique des **transports** s'est vue profondément bouleversée par la crise sanitaire et ses conséquences. Le financement des transports collectifs est durablement affecté par cette situation et le Conseil régional, comme les autres autorités organisatrices de mobilité, va devoir renégocier les contrats avec les opérateurs de transport. Au-delà de l'hétérogénéité des situations existant aujourd'hui sur le territoire régional, entre les sites et les moyens de transport, qui demandent un traitement adapté à chaque situation, le CESER relève la nécessité de définir et mettre en œuvre une doctrine régionale d'intervention vis-à-vis des acteurs concernés, et rappelle son intérêt, déjà exprimé à l'occasion des orientations budgétaires 2021, à avoir connaissance des solutions, et de l'approche régionale en construction sur ces questions.

Volonté d'accélérer la mise en œuvre de la Breizh COP et les transitions

Au-delà des réponses exigées par l'urgence, le CESER exprime sa satisfaction de voir le Conseil régional agir pour le plus long terme. Non seulement, la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Breizh COP ne devrait pas prendre de retard, mais au contraire le Conseil régional affirme sa volonté d'en accélérer la réalisation.

A ce titre, le CESER regrette qu'aucun point d'étape conséquent ne soit présenté, la Breizh COP n'occupant pas toute la place qu'elle mérite dans le document. En effet, les focus « Breizh COP » relevés tout au long du budget primitif, tout en fournissant des éclairages utiles sur des points précis, ne permettent pas de prendre la mesure d'une démarche qui doit irriguer l'ensemble des politiques, et prend manifestement de l'ampleur de manière constante.

Le CESER demande ainsi à être informé des **nouveaux mécanismes de différenciation des aides régionales**, dont la mise en place est annoncée pour intégrer progressivement les modalités de prise en compte des critères de la Breizh COP dans les politiques régionales, en veillant donc au respect de la conditionnalité des aides telle que définie par la Région.

Pour le CESER, le renforcement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Breizh COP, et les modalités de rendu compte et de mesure de la hauteur des engagements et moyens correspondants, constituent un impératif auquel la Région devra répondre rapidement².

¹ De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne. Troisième contribution du CESER, octobre 2020.

² Voir l'avis du CESER sur le SRADDET présenté lors de cette même session.

Le CESER sera disposé à participer à de tels travaux ou réflexions. Il souligne ainsi l'intérêt qu'il voit au développement croissant de démarches dites de « budget vert », reposant sur des outils budgétaires émergents permettant de construire et suivre ces stratégies.

Le CESER souhaite également souligner dans ce cadre la nécessité d'intégrer et de rendre visible **l'enjeu de l'égalité femmes-hommes**, qui constitue l'un des 38 engagements de la Breizh COP, dans un contexte qui a particulièrement exposé les femmes aux conséquences de la crise sanitaire, notamment lors des confinements. Il aurait apprécié que cette question soit l'objet d'une attention régionale toute particulière dans ce budget primitif 2021, et puisse à ce titre faire l'objet d'une mise en exergue, notamment au regard des engagements régionaux de la Breizh COP.

Volontarisme budgétaire et plan de relance

- *Un effort budgétaire inédit*

Le CESER retient la volonté exprimée par le Conseil régional d'agir « jusqu'à la limite supérieure de ses capacités », en respectant ses propres obligations.

Ce volontarisme s'exprime doublement :

- par le poids des **investissements**, lesquels, avec 681 M€, progressent de 3,9 %, avec parmi les principaux projets un axe fort concernant les lycées auquel le CESER apporte tout son soutien. Ces investissements doivent permettre de mener à bon terme la réalisation du **Programme pluriannuel d'investissement** à la fin de 2021, pour des réalisations totales portées à 3,07 Md€ pour la période 2016-2021 ;
- par l'effort réalisé de façon continue afin de maîtriser les **dépenses de fonctionnement**, projetées stables en 2021, cette gestion permettant tout à la fois de limiter le recours au crédit grâce à l'épargne brute dégagée, tout en facilitant l'accès aux financements nécessaires. La capacité ainsi démontrée par le Conseil régional dans la maîtrise de ces dépenses a déjà été reconnue par le CESER dans ses avis précédents.
- *Une difficile recherche d'efficacité et d'effet de levier, en partenariat et en lien avec les fonds européens et le plan de relance*

Le CESER partage pleinement la volonté exprimée par le Conseil régional de concrétiser les accords indispensables avec l'ensemble de ses partenaires publics, tant pour coordonner les interventions que pour optimiser l'effet de levier recherché, volonté partagée par la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de Bretagne.

Il ne peut donc que s'inquiéter du retard pris dans les négociations avec l'Etat pour définir au niveau régional les modalités les plus efficaces du **plan de relance national**, conjointement avec les dispositifs européens dont la confirmation reste par ailleurs attendue.

S'y ajoute le **fonds de relance REACT-EU**, au titre duquel la Bretagne sera bénéficiaire à hauteur de 94 M€, apportant grâce à cela un soutien marqué aux transitions au travers des priorités définies en matière d'environnement et de climat, comme dans le domaine du numérique.

Le retard rencontré également dans l'élaboration du prochain **Contrat de plan Etat-Région** constitue un autre point d'inquiétude. Le CESER partage l'étonnement exprimé par le Conseil régional, d'abord de ne pas retrouver dans le **mandat de négociation** les engagements antérieurs pris par l'Etat dans le Pacte d'accessibilité et le Contrat d'action publique pour la Bretagne ; ensuite, de l'absence de prise en compte à leur juste niveau des enjeux maritimes et de mobilités.

Alors que chacun affirme que ces divers dispositifs demandent à être coordonnés, qui plus est dans un calendrier serré, pour garantir la plus grande efficacité des interventions, il faut espérer qu'une issue globale et favorable sera apportée rapidement. A défaut il serait à craindre, par exemple, que la Stratégie de recherche et innovation (S3)

vienne à pâtir d'une mauvaise coordination entre les acteurs, avec le risque d'obérer les enjeux de long terme, ou que le programme BTHD puisse souffrir de nouveaux retards, faute d'un fléchage précis dans le cadre du plan de relance.

Le CESER demande à être tenu informé de l'avancement des négociations et de leur aboutissement, les documents relatifs à l'élaboration du Contrat de plan Etat-Région (**CPER 2021-2027**) et à la **mise en œuvre territorialisée du plan de relance** venant seulement de lui être communiqués.

En représentation de la société civile organisée, il apprécie de voir son Président prendre rang parmi les membres du « Comité régional de pilotage et de suivi du plan de relance », installé le 3 décembre dernier.

Par ailleurs, les relations entre le Conseil régional et les territoires sont désormais connues, avec la fin de la **contractualisation territoriale**, et la construction entre la Région et les territoires (à l'échelle que ces derniers choisiront, et qui semblera la plus représentative et pertinente) d'un « **pacte d'engagement dans les transitions** », outil de dialogue stratégique qui fixera un cadre de référence à partir duquel seront ensuite mises en œuvre des conventions spécifiques. Dans ce nouveau cadre, le CESER tient à souligner que quel que soit le format retenu, il restera à accorder dans les échanges sa place légitime à la société civile³.

Le CESER relève également l'apparition dans ce paysage d'autres contrats : les « **contrats territoriaux de relance et de transition écologique** » entre l'Etat et les territoires, que les préfets doivent formaliser pour juin 2021 pour la mise en œuvre territorialisée du plan de relance. Il se montrera attentif à leur concrétisation dans les territoires.

Dans un contexte où s'impose avec une force inédite la nécessité de travailler à toutes les échelles en partenariat, cohérence et bonne complémentarité, le CESER relève l'existence d'un décalage entre les logiques et calendriers d'intervention propres aux différents acteurs publics impliqués. Ainsi, les impératifs assignés au plan de relance national paraissent en partie percuter la logique de transitions et de long terme portée par le Conseil régional, notamment au travers de la Breizh COP. Dans ce cadre, le CESER identifie aussi le **contexte des élections régionales** à venir comme un évènement bien particulier qui surviendra au cours de la mise en œuvre de ce budget 2021, qui devra pour autant s'attacher à demeurer bâti sur la durée.

2.2. Concernant les recettes

Dans un contexte sanitaire, économique, social auquel la Région s'attache à répondre, mais qu'elle ne maîtrise pas, déterminer les recettes prévisionnelles pour 2021 ne constitue pas un exercice facile.

Cependant le CESER découvre un budget réaliste, qui, tout en affrontant les contraintes, reste avec un certain optimisme résolument tourné vers l'avenir.

A l'appui, le CESER relève d'une part sur de nombreuses lignes le simple report, sans augmentation, des prévisions établies pour 2020 sur 2021 ; d'autre part la possibilité de s'appuyer de façon sécurisante sur les garanties plancher attachées à plusieurs transferts de l'Etat, dont les nouvelles recettes de TVA venant se substituer à la CVAE qui disparaît.

Il conviendra de rester vigilant sur ce point, la garantie plancher n'étant accordée que pour 2021, et alors que cette seule ligne (379,6 M€) représente presque la moitié des ressources fiscales sans pouvoir de taux (815 M€), et presque 23 % du total des recettes (1,666 Md€).

Les recettes sont également soutenues par la dotation supplémentaire de 26 M€ accordée par l'Etat pour dynamiser le Pacte régional d'investissement dans les compétences, comme par l'augmentation des fonds de gestion des crédits européens (46 M€, soit + 13 M€) dans la logique du calendrier d'exécution des fonds FEDER/FSE.

³ Voir l'avis du CESER sur l'engagement pour la cohésion des territoires présenté lors de cette même session.

Le budget est complété par une ligne d'**emprunt** à hauteur de 327 M€, soit 20 % du budget total, comme en 2020. L'encours est ainsi porté à 1,376 Md€, dans le respect de la trajectoire établie en réponse aux investissements réalisés. Si les conditions d'emprunt restent excellentes, dans un environnement exceptionnellement compliqué, il importe de veiller en permanence au respect des ratios sécuritaires, ce qui est bien le cas dans les projections établies.

En ce qui concerne la **taxe sur les cartes grises**, qui représente la dernière ressource fiscale avec pouvoir de taux, le CESER prend note de la reconduction des conditions en vigueur.

Tout en prenant en considération les aléas du marché automobile, la ligne est reconduite de façon plausible pour 126 M€. L'évolution positive des ventes de véhicules dits « propres » pourra a contrario conduire à une érosion de cette ressource.

2.3. Conclusion

Les incertitudes restent majeures, et elles pèseront dans les mois à venir sur la sortie de crise et ses conséquences, sans oublier les inconnues résultant du Brexit qui va bientôt devenir effectif, avec ou sans accord.

Dans ses contributions successives sur la crise sanitaire et ses conséquences pour le territoire régional⁴, le CESER a pu mettre en évidence la nécessité pour le Conseil régional, dans un contexte aussi incertain que difficile, à s'inscrire dans une posture adaptative, en demeurant constamment à l'écoute des territoires, de la population, et de ses besoins. Le caractère inédit de cette crise doit être aussi, pour la collectivité régionale, l'occasion de démontrer ses capacités à être toujours plus réactive, novatrice, et à repenser ses outils et modes d'intervention au plus près des nécessités et besoins existants, avec une approche au cas par cas qui identifie du mieux possible les « trous dans la raquette » révélés progressivement par la crise et ses effets.

Compte tenu du risque de « répliques », voire de nouvelles crises systémiques à l'avenir, le CESER a pu souligner dans sa dernière contribution la nécessité d'une réflexion globale sur la résilience, l'avenir souhaité et les moyens d'y parvenir, en considérant par conséquent qu'il existait un enjeu très fort à se coordonner et à travailler davantage en transversalité, pour non seulement préparer la sortie de crise, mais aussi construire un nouveau projet d'avenir pour la Bretagne.

Ce budget primitif 2021 s'attache ainsi à permettre non seulement, de « passer un cap » difficile, mais aussi d'engager une dynamique partagée sur plusieurs années et dans une vision de long terme qui tienne compte des objectifs de transition écologique et énergétique.

Par ailleurs, le CESER recommande de renforcer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques régionales, notamment de ses grands schémas et stratégies (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et tout particulièrement, de la Breizh COP : il paraît essentiel de progresser dans la mesure exacte des moyens qui lui sont dédiés au sein des différentes politiques régionales, en bonne articulation avec le RADD, et en développant sans doute pour cela, des réflexions et travaux autour de la notion de « budget régional vert ».

Le CESER suggère également, comme il l'avait déjà fait à l'occasion du précédent budget primitif, de réfléchir à une refonte de la présentation du budget, du fait du caractère de plus en plus transversal des politiques mises en œuvre.

Le CESER suivra particulièrement :

- la finalisation des négociations entamées, spécialement dans le cadre de la mise au point du prochain CPER ;
- le budget européen et ses déclinaisons en Bretagne, y compris la mise en œuvre du fonds REACT-EU ;

⁴ De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne. Troisième contribution du CESER, octobre 2020.

- l'élaboration des pactes d'engagements pour les transitions et leur déclinaison opérationnelle ;
- la formalisation des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;
- le déroulement du PRIC renforcé ;
- la mise en place des nouveaux fonds d'investissement annoncés ;
- les interventions de la Région auprès des entreprises en difficulté, mais aussi du secteur culturel, du monde associatif, du tourisme, comme à l'égard de l'ensemble des acteurs régionaux touchés par la crise ;
- la conditionnalité des aides et la mise en œuvre des critères de péréquation territoriale dans les différentes politiques ;
- les décisions modificatives successives, qui intégreront les fonds encore attendus au titre des plans de relance, et adapteront le budget aux impacts et décalages qui ne manqueront pas d'intervenir en cours d'exercice ;
- la bonne tenue des ratios BEI ;
- l'adaptation des provisions constituées en réponse aux risques portés par la Région.

Confiant dans la qualité de la gestion démontrée par la Région, le CESER ne peut qu'encourager à préserver tout au long de l'exercice volontarisme, vigilance et réactivité, tout en conservant dans un tel contexte une volonté pareillement nécessaire de stratégie de long terme, aussi coordonnée et concertée que possible à tous les niveaux, et orientée vers les nécessaires transitions.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la Breizh COP, le Conseil régional a souhaité s'engager sur six feuilles de route dont l'une porte sur la cohésion des territoires. Cet engagement se traduira par un renouvellement des modalités d'accompagnement des territoires.

Le Conseil régional annonce ainsi la clôture des dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale. Il honorera les engagements pris avec l'affectation des dernières subventions.

L'engagement budgétaire régional est maintenu mais de nouveaux dispositifs de soutien aux territoires sont mis en place autour de l'accélération des transitions, de la vitalité des centres-villes et centres-bourgs, et de l'accès à un premier niveau de services de proximité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. La clôture des dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

Sur proposition de Stéphane CREACH,
rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

L'engagement pour la cohésion des territoires, présenté lors de cette même session, entérine la fin d'une période de contractualisation et de programmation pluriannuelle entre le Conseil régional et les Pays, et ouvre une période de « dialogue stratégique » entre le Conseil régional et les territoires, qui prendra la forme d'un « pacte d'engagement dans les transitions » fixant un cadre de référence sans dimension programmatique.

La fin de la contractualisation marque donc une évolution importante des relations avec les territoires. Le budget primitif 2021 indique la clôture des dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale, sans qu'il soit fait mention d'une nouvelle période de programmation, les pactes n'étant pas dotés de financement, et des « dispositifs de soutien aux territoires » prenant le relais sur des thématiques plus ciblées.

Comme il l'indique dans l'avis portant sur cet engagement pour la cohésion des territoires, auquel il renvoie, le CESER restera attentif à cette « nouvelle politique territoriale », et aux conséquences de cette évolution profonde.

Le CESER souhaiterait bénéficier d'un bilan précis de la politique territoriale « ancienne génération » et plus particulièrement de la programmation 2014-2020.

Il s'étonne par ailleurs que, dans ce budget primitif pour 2021, la seule contractualisation reconduite sur la période 2021-2027 avec l'Etat, les Départements et l'Association des Îles du Ponant ne soit pas plus précisément exposée. En effet, ne sont repris ici ni ses modalités d'élaboration, ni ses différents volets, ni les montants financiers engagés mentionnés dans l'engagement pour la cohésion des territoires.

2.2. Le soutien à l'ingénierie territoriale et les nouveaux dispositifs

Sur proposition de Jacques UGUEN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Les nouveaux dispositifs de soutien aux territoires se veulent la traduction opérationnelle de l'engagement pour la cohésion des territoires sur lequel le CESER s'exprime à cette même session ; il renvoie donc à son avis sur ce sujet.

Sur les nouveaux dispositifs qui sont dotés de 40 M€ dans le cadre du programme 101 :

- L'accélération des transitions : ce dispositif doit permettre d'accompagner des projets dans les territoires, après dialogue entre ceux-ci et le Conseil régional, à l'horizon du deuxième semestre 2021. Le CESER souhaiterait connaître le montant affecté à ce dispositif en 2021 et souhaiterait également connaître la nature des projets qui seront financés, afin d'identifier plus précisément les transitions qui seront effectivement accompagnées par le Conseil régional.
- La vitalité des centres-villes et centres-bourgs : cette démarche s'inscrit dans la continuité de celle mise en œuvre en 2017. Elle devrait se concrétiser courant 2021, pour la période 2021-2027, mais est tributaire de la signature du Contrat de plan Etat-Région (CPER). Le CESER se réjouit de la poursuite de ce dispositif en faveur des centres-villes et centres-bourgs ; il souhaiterait connaître le montant dédié pour 2021 et rappelle la nécessité de porter les enjeux de centralités à une échelle intercommunale.
- L'accès à un premier niveau de services de proximité : le CESER soutient ce dispositif qui répond à l'objectif 37 de la Breizh COP, qui se mettra en place en 2021.

Un soutien à l'ingénierie sera possible dans chacun de ces dispositifs. Conscient de l'importance de l'ingénierie territoriale pour accompagner l'émergence de stratégies territoriales et la mise en œuvre de projets innovants, le CESER sera attentif aux montants effectivement dédiés à l'ingénierie dans ces dispositifs.

Enfin, concernant l'appel à projets en faveur du renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville, le CESER prend acte de leur mise en place.

De manière transversale sur l'ensemble des dispositifs, le CESER s'interroge sur la place qui sera laissée aux acteurs privés (associatifs, entreprises...) pour bénéficier de soutiens dans le cadre de ces dispositifs, et si d'éventuels critères de conditionnalité leur seront appliqués ; et si oui, lesquels ? Le CESER souligne leur nécessaire rôle, aux côtés des collectivités territoriales, pour porter des projets innovants dans les territoires.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'état d'avancement de ces différentes démarches ;
- l'implication des territoires.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 102 porte différents projets en lien avec l'observation, l'anticipation et les mutations territoriales ; pour 2021, il propose des autorisations de programme et d'engagement à hauteur de 450 000 € et de 2 M€ ; les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement s'élèvent respectivement à 250 000 € et 1,88 M€.

Sur le volet jeunesse qui fait l'objet d'une approche transversale, une autorisation d'engagement de 837 500 € (394 500 € en 2020) est fléchée ; elle comprend quatre ambitions majeures sur lesquelles le Conseil régional s'engage spécifiquement : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les droits culturels.

Sur la ligne « Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne » du programme 102, est inscrite la somme de 50 000 € en AP et 380 000 € en AE (identique à 2020 et 2019).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

2.1. Accompagner les territoires pour mettre en œuvre la Breizh COP

D'un point de vue général, le CESER constate que le programme 102 porte des actions très différentes, il lui est donc parfois délicat d'appréhender la cohérence d'ensemble de ce programme.

Plusieurs actions s'inscrivent par ailleurs dans la continuité de l'engagement pour la cohésion des territoires, le CESER renvoie donc à son avis adopté sur le sujet. Ainsi, comme il l'a indiqué dans cet avis, il encourage les dynamiques de mise en réseau des acteurs, afin de permettre l'échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Le réseau « Les territoires innovent » réunissait auparavant différents acteurs, publics et privés, qui agissaient en lien direct avec les acteurs des territoires et les élus locaux (Aric, Bruded, Résovilles, réseau des Conseils de

développement...). Il n'est désormais fait mention que de l'Etat et de la Banque des territoires et le CESER s'interroge sur la place qui sera laissée aux acteurs plus proches du terrain dans ce réseau.

Des actions sont prévues pour accompagner les territoires dans l'atteinte de l'objectif de la Breizh COP qui vise à mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels. Compte-tenu des enjeux, le CESER s'en réjouit, mais il s'interroge sur les actions prévues concrètement pour ce faire, sur les moyens qui y seront dédiés et leurs conséquences.

2.2. La connaissance des territoires au service de la territorialisation de l'action régionale

Comme le CESER l'avait noté pour l'année 2020, la connaissance des territoires s'inscrit désormais dans deux objectifs, la territorialisation des politiques publiques et le suivi des objectifs de la Breizh COP. Il est notamment fait mention des données à mobiliser pour construire la péréquation ; comme il l'a dit dans son avis sur la feuille de route cohésion territoriale, le CESER rappelle ici que la « carte des capacités » est un outil de péréquation des politiques, mais ne pourrait constituer une carte d'analyse et de connaissance précise des dynamiques des territoires ; le CESER souhaiterait avoir connaissance de cette carte.

2.3. Concernant le volet jeunesse

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Il existe d'énormes besoins concernant les jeunes, leur accompagnement, leur insertion sociale et professionnelle, leur santé, leur logement, leur qualité de vie, au-delà des nécessités de formation. Les années 2019 et 2020 ont été portées par la poursuite du « dialogue structuré régional » afin de co-construire un plan de mobilisation pour les jeunes en Bretagne et une « feuille de route partagée » présentée lors de la session d'octobre 2019, plan finalisé en 2020. Le Conseil régional s'est particulièrement investi, en lien avec les services de l'Etat, dans son rôle de chef de file des politiques publiques régionales jeunesse, même si cela a été difficile en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.

Le Conseil régional s'engage plus particulièrement sur 4 chantiers majeurs : l'information jeunesse, les mobilités, la santé-environnement et les droits culturels. Il poursuit son soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes, axe indispensable pour œuvrer à la mobilité, à la réussite de formation et d'insertion. Le CESER apprécie ces engagements forts du Conseil régional.

Il apprécie également que le Conseil régional axe le sens de ses politiques publiques envers les jeunes dans une approche globale, transversale avec la volonté de faire participer les jeunes, notamment avec le Conseil régional des jeunes, en soutenant leur dynamisme et leurs initiatives. Il répond aux avis antérieurs du CESER qui demandaient une vision plus intégrée et transversale de l'action publique du Conseil régional en faveur des jeunes à travers ses différentes politiques sectorielles (formation, santé, déplacements, habitat, économie, emploi, sport, pratiques culturelles et expressions artistiques, biodiversité...). Le Conseil régional se dote d'outils structurels à dimension régionale, comme la plateforme d'appui et de valorisation des projets de jeunes, tout en veillant au maillage territorial de dispositifs ayant fait leurs preuves comme les Points d'accueil écoute Jeunes (PAEJ), les Services insertion jeunes (SIJ), le réseau des Missions locales. Il est important qu'il poursuive ses réflexions quant aux accompagnements financiers des jeunes, et qu'il renouvelle éventuellement leurs modalités afin qu'ils correspondent au mieux aux besoins exprimés par les jeunes. Allant du régional au local, le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional d'être force d'amorçage des politiques de jeunesse dans les EPCI qui n'en disposent pas encore. Le CESER se félicite que le Conseil régional ait suivi ses avis antérieurs qui portaient sur le nécessaire renforcement du dialogue avec ces élus de proximité en y associant le mouvement associatif et les jeunes. Enfin, en

cohérence avec l'approche territoriale de la politique menée, le Conseil régional impulse des actions en partenariat avec le Centre régional information jeunesse (CRIJ).

Le CESER rappelle son souhait que le Conseil régional poursuive son soutien à la démarche de Service civique en coordination avec l'Etat en région et ses autres partenaires, ainsi que la valorisation de l'engagement des jeunes dans les actions de bénévolat, particulièrement dans le contexte actuel.

Le CESER approuve la poursuite du soutien à une meilleure connaissance des jeunes comme le Conseil régional l'a fait par son soutien à l'ancienne Chaire Jeunesse de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) avec des recherches-actions (ex : « Jeunes en TTTrans »).

Le CESER souhaitera particulièrement suivre en 2021 la mise en œuvre des différentes politiques publiques transversales en faveur de tous les jeunes, incluant les jeunes en milieu rural, les jeunes en situation de handicap, les jeunes demandeurs et demandeuses d'asile, les jeunes sans domicile fixe, les jeunes en situation de pauvreté et précarité... Il sera attentif aux effets de l'action publique sur les inégalités sociales et territoriales des jeunes, notamment des « jeunes invisibles » dont les fragilités, la perte de confiance et les problèmes de santé, en particulier psychologiques, ainsi que le décrochage scolaire sont aggravés par les conséquences de la crise sanitaire. C'est aussi un enjeu d'égalité des chances dans leurs futurs parcours de vie.

2.4. Concernant le volet santé

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER rappelle que l'accès de toutes et tous aux services publics dans tous les territoires doit être une priorité des politiques publiques y compris en matière d'accès aux services de santé. Le Conseil régional, par ses contractualisations possibles, peut se doter d'interventions pour veiller à l'égalité des citoyen·ne·s dans l'accès aux services de santé y compris la prévention et promotion de la santé. Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé.

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre des orientations de sa politique de santé adoptées en décembre 2017 et pour lesquelles le CESER avait donné un avis. Le Conseil régional rappelle son engagement Breizh COP : « Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes ». Cet engagement vise, en partenariat avec les territoires, à accompagner l'élaboration de politiques locales de santé coordonnées et à développer des expérimentations et innovations en santé dans les territoires les plus fragiles.

Si les acteurs locaux se sont mobilisés pour apporter des réponses les plus pertinentes possibles aux besoins de la population pendant la crise sanitaire de la Covid-19, cette crise a aussi mis en exergue l'état détérioré de l'hôpital public qui a subi, depuis plusieurs années, des politiques publiques nationales de l'Etat réduisant le nombre de lits, l'effectif en personnels de santé, et détériorant leurs conditions de travail, avec des articulations insuffisantes avec les autres professionnel·le·s de santé des territoires notamment libéraux. Le CESER rappelle sa contribution d'octobre 2020 sur la crise sanitaire⁵, qui insistait sur les ruptures des parcours : ruptures dans l'accès aux soins, dans l'accompagnement social et psychologique des personnes vulnérables, dans la formation professionnelle continue et parfois dans la formation initiale (décrochage), dans les démarches d'insertion dans les parcours professionnels (perte d'emploi dans certains cas), dans l'accès aux loisirs et à la culture, et sur les risques inhérents à ces ruptures. La réflexion territorialisée que souhaite mener le Conseil régional est en accord avec les propositions du CESER pour travailler avec les instances de démocratie en santé (représentants des usagers des CHU, Conseils

⁵ De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne. Troisième contribution du CESER, octobre 2020.

départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Conseils territoriaux de santé, etc.). Les leçons à tirer de l'année 2020 doivent aller dans le sens d'un renforcement des démarches partenariales et démocratiques.

Le CESER apprécie qu'à travers ce projet de budget le Conseil régional poursuive son engagement dans la prévention et la promotion de la santé notamment envers les jeunes. Le CESER sera attentif à la mise en œuvre du dispositif de prévention par les pairs via la formation et l'accompagnement de jeunes « Corres'Santé » au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion, ainsi qu'à la poursuite de la formation de relais de prévention des risques en milieu festif. Ce type d'action doit se réaliser dans la durée. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur cette action de prévention menée en 2019 et 2020. Le Conseil régional doit renforcer ses actions y compris en prévention et promotion de la santé pour l'ensemble des jeunes qui sont particulièrement impactés par les inégalités sociales de santé, et plus particulièrement « les invisibles de la République ».

Parmi ces « invisibles de la République », le CESER souhaite que le Conseil régional inscrive parmi les priorités de sa politique de santé, la vigilance et le soutien aux actions en faveur de la santé des femmes et des enfants, notamment la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et en milieu scolaire.

Co-pilotant aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé (ARS) le Projet régional de santé-environnement (PRSE), le CESER souhaite être informé des modalités d'intégration par le Conseil régional des ambitions du Plan national santé-environnement (PNSE) 4 actuellement en consultation publique. Le CESER suivra particulièrement les actions engagées pour protéger les populations, avec la prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé. Le CESER rappelle ici que, dans son récent rapport « *Biodiversité et société : cultivons les interactions* » d'octobre 2020, il préconise de mieux prendre en compte en Bretagne, l'importance vitale de la biodiversité pour la santé, notamment par l'intégration, dans le prochain PRSE, de l'approche internationale One Health (« Un monde, une santé ») qui croise les enjeux de santé humaine, de santé animale et de santé environnementale.

Le Conseil régional note que chaque territoire doit faire face à des vulnérabilités qui lui sont propres, tout en ayant des ressources différentes. A ce titre, le CESER attire régulièrement l'attention sur l'évolution de l'offre de soins et la répartition inégalitaire des professionnel-le-s de santé dans les territoires. Une attention particulière doit notamment être accordée à l'amélioration de la situation des 13 communes bretonnes qui entrent dans la catégorie des déserts médicaux. En effet, près de 5 000 habitants résident actuellement dans un désert médical en Bretagne et ont, de ce fait, une accessibilité insuffisante aux médecins généralistes, aux pharmacies et aux établissements de soins d'urgence.

Un engagement de la Breizh COP porte sur les actions régionales visant à renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnel-le-s de santé. Le CESER soutient la démarche mais souhaiterait connaître l'avancée des actions engagées par le Conseil régional, et disposer de données sur les actions pilotées avec ses partenaires.

La politique de santé du Conseil régional doit pouvoir s'appuyer sur des données territorialisées. Le soutien existant à l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) doit perdurer pour permettre d'accompagner les Pays, EPCI et Conseils territoriaux de santé avec des diagnostics locaux partagés.

Non mentionné spécifiquement dans le budget, le CESER souhaite que le Conseil régional continue à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan régional santé-travail (PRST) pour 2016-2020, notamment en mobilisant ses partenaires socioprofessionnels et territoriaux. Il s'étonne que la santé au travail, enjeu majeur de santé publique, ne soit pas mentionnée spécifiquement dans ce programme budgétaire et souhaiterait connaître les actions engagées et soutenues en 2020 par le Conseil régional, notamment celles menées avec l'Association régionale d'amélioration des conditions de travail (ARACT) en Bretagne.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le budget prévisionnel 2021, le Conseil régional reprend les principales orientations développées dans l'engagement pour « des stratégies numériques responsables » approuvé en février 2020.

En parallèle, il maintient son engagement dans l'accélération du déploiement du plan Bretagne très haut débit (BTHD). La mobilisation attendue des fonds européens de nouvelle génération comme du plan de relance national devrait y contribuer avec force dès 2021.

Le plan d'actions 2021 reprend les principaux enjeux de la feuille de route numérique et comprend les actions suivantes :

- Promouvoir un numérique responsable ;
- Assurer un développement numérique inclusif ;
- Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs bretons ;
- Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration ;
- Déployer l'Ultra et le Très Haut Débit ;
- Finaliser le projet Vista AR.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

D'un point de vue global, le CESER tient à souligner la place et le rôle pris par les outils et applications numériques pendant la crise sanitaire, et tout particulièrement durant les périodes de confinement où le numérique a permis de maintenir une partie limitée des activités humaines, en les réalisant à distance. Cette situation confirme qu'il est essentiel de mettre en place des actions qui permettront d'anticiper et d'accompagner les pratiques à distance afin de les mettre à disposition de l'ensemble de la population, en faveur de l'intérêt général et en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux. Le CESER rappelle que la conférence régionale numérique pourrait être un outil efficace de mobilisation de l'ensemble des acteurs, et renvoie à ce titre à sa récente étude « *Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne* » (2020).

2.1. Promouvoir un numérique responsable

D'un point de vue général et conformément à son avis sur la feuille de route numérique (février 2020), le CESER approuve l'engagement de la Région dans un programme ambitieux de mobilisation de l'ensemble des acteurs autour du numérique responsable, et salue la volonté du Conseil régional de s'inscrire dans le label Numérique responsable (NR). Le numérique doit être au service des enjeux environnementaux, à la fois par la réduction de l'impact environnemental des outils et applications numériques et également par l'exploitation de données visant à l'optimisation énergétique. Le CESER sera attentif aux moyens déployés, notamment en matière de moyens de formation et de sensibilisation des acteurs au numérique responsable, ainsi qu'aux premiers résultats obtenus. Il serait particulièrement intéressant d'associer à cette dynamique les plus petites entreprises du territoire, y compris celles qui sont encore peu digitalisées et pour lesquelles les difficultés sont nombreuses : obstacles financiers, méconnaissance des acteurs pertinents pour les accompagner... Le CESER s'interroge sur leur possibilité effective d'accéder aux dispositifs évoqués, tels que Breizh Fab. Enfin, le CESER attire l'attention sur la possible introduction, à termes, de critères de « numérique responsable » dans les marchés publics ; le CESER préconise que les acteurs

économiques soient accompagnés dans leur digitalisation, et vers le numérique responsable afin de répondre aux critères correspondants des marchés publics et ne pas en être exclus.

2.2. Assurer un développement numérique inclusif

Le CESER note avec satisfaction que le projet de budget vise à réduire le risque d'exclusion du fait de l'utilisation du numérique. Si un effort essentiel doit se porter sur tous les dispositifs de formation initiale et continue, le CESER estime important que les actions du Conseil régional concernent toutes les catégories d'âges, tous les territoires, pour permettre à chacun, que ce soit dans ses rapports aux services publics ou dans les autres actes de la vie quotidienne, d'utiliser sans obstacle les outils numériques. Le développement numérique inclusif doit être porté par le Conseil régional par le soutien aux initiatives des acteurs de proximité qui veillent à permettre l'égalité d'accès de tous à tous les services publics et actes de la vie sociale. Dans son étude précitée, le CESER a encouragé les tiers-lieux à jouer ce rôle d'accompagnement vers les usages numériques. Il approuve le projet de professionnalisation des médiateurs numériques.

Enfin, le CESER s'étonne de ne pas voir mentionné ici le Visa Internet et souhaiterait avoir des informations sur sa prolongation.

2.3. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional de concevoir des services publics numériques de proximité et de réussir la transformation numérique de l'administration, notamment à partir d'une plateforme de services publics numériques adossée au territoire régional. Le CESER souhaite que cette conception s'appuie également sur les usages réels, afin d'améliorer son efficacité. Il appelle cependant à la plus grande vigilance dans la dématérialisation des services publics qui doivent rester accessibles à tous et permettre d'améliorer la qualité des services.

Le CESER souligne avec intérêt le rôle dévolu à Mégalis dans le développement des services aux collectivités territoriales, qui fédère l'ensemble des acteurs.

2.4. Vista-AR

Le programme européen Vista-AR est relatif à la valorisation du patrimoine par l'utilisation de dispositifs de réalité augmentée. Ce projet prolonge les préconisations du CESER dans son rapport « *Les musées de France en Bretagne : de la conservation à la conversation* » (juin 2014) ; le CESER note le décalage de 3 mois pour la clôture du projet (soit fin avril 2021), décalage consécutif à la Covid 19.

2.5. Réseau Très Haut Débit

Le CESER rappelle (avis de février 2020) que la réalisation du programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD), qui doit permettre à chaque foyer breton d'être raccordable à la fibre en 2026, est majeur pour la région et qu'il est étroitement lié à la mise en œuvre de la stratégie numérique. En effet la situation actuelle en matière d'accès à internet avec un débit suffisant (10 Mbits/s) n'est pas satisfaisante, elle prive encore trop d'habitants sur le territoire régional d'une utilisation normale des outils et applications numériques. Le CESER suivra avec la plus grande vigilance la réalisation du programme, à travers les différents objectifs et points de passage annoncés dans le programme 2021.

Le CESER prend acte des différentes actions correctrices mises en place pour achever les travaux de la phase 1 en 2021 et note avec satisfaction que le calendrier de réalisation des phases 2 et 3 est maintenu à la fin de l'année 2026, notamment grâce à la mobilisation de 350 emplois sur les exercices 2021 et 2022.

Par ailleurs, il se félicite du bon déroulement de l'opération de montée en débit qui doit s'achever en 2021 et ainsi permettre un accès de qualité à internet sans attendre le déploiement de la fibre optique.

Enfin, en matière de financement, le CESER sera attentif à la participation de l'Etat à travers le plan de relance ainsi que de la mobilisation de fonds européens.

2.6. Réseau Ultra Haut Débit

Sur proposition de Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER se félicite de l'opérationnalité du Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) et de son extension future aux lycées et à d'autres acteurs (domaine de la santé notamment). Il note également l'extension de sa couverture géographique (axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc).

Il s'étonne néanmoins qu'il ne soit pas fait mention de la création du Groupement d'intérêt public (GIP) régional centré sur les infrastructures et services numériques pour l'ESR telle qu'annoncé lors de la session du 3 février 2020 dans la feuille de route numérique (stratégies numériques responsables), sauf si, bien entendu, aucun impact budgétaire n'est attendu pour la création de cette structure.

Enfin, le CESER note la très forte croissance du budget sur le déploiement de l'ultra et du très haut débit (de 250 000 € au BP 2020 à 1 960 000 € au BP 2021) : il aurait apprécié disposer de la répartition de ces autorisations d'engagement.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les dispositifs d'inclusion numérique ;
- Le développement de la plateforme des services numériques ;
- Le déroulement du programme BTHD.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition d'Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 constitue le socle de la politique régionale d'innovation. Il se matérialise en 2021 par :

- le soutien aux projets innovants, en mobilisant massivement les dispositifs transversaux INNO, complétés par des appels à projets (AAP) ciblés au service des entreprises bretonnes et des grandes transitions ;
- le soutien à l'écosystème d'accompagnement de l'innovation ;

- une gouvernance et une promotion de l'innovation lisible à l'échelle régionale.

En 2021, l'accent sera particulièrement mis sur les premières étapes de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) 2021-2027, qui prendra appui sur le futur CPER et les programmes opérationnels (PO) FEDER/ FSE. Cette S3 positionne les enjeux des transitions.

Pour conduire ces actions, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 12,19 M€, et une autorisation de programme de 9 M€, ainsi que d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 9,8 M€ et d'investissement de 4,8 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Décliner la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation S3, notamment en appui du CPER et PO FEDER

Le CESER approuve le lien renforcé dans la S3 avec les transitions identifiées dans la Breizh COP. Il relève avec intérêt que le cadre global de la S3 impacte non seulement la Mission II mais aussi les Missions III et V. Le CESER propose d'aller plus loin en étendant aussi ce cadre à la Mission I, notamment à travers les programmes 102 et 103, rapprochant ainsi l'innovation des 5 Domaines d'innovation stratégiques (DIS) et des territoires (notamment à l'image des projets « Territoires d'innovations » retenus en 2019 et lancés depuis). De plus, il s'interroge sur la déclinaison concrète de ce cadre stratégique dans les différents programmes, préconisant qu'elle aille au-delà des affichages thématiques et des objectifs de transition, et notamment vers un renforcement des écosystèmes construits « Recherche-Formation-Innovation-Société », en lien avec les 5 nouveaux DIS, comme le CESER l'avait proposé dans son rapport « *Recherche(s) et Innovation en Bretagne* » (octobre 2018). Enfin, il suivra de près les modalités de mise en œuvre articulées avec le CPER et le PO FEDER/FSE.

2.2. Mobiliser massivement les dispositifs INNO et les AAP au service des entreprises bretonnes et des grandes transitions

Le CESER approuve l'action volontariste du Conseil régional, à travers une palette de dispositifs d'accompagnement aux entreprises leur permettant de s'engager dans des mutations profondes, dans le cadre des transitions industrielles, numériques, écologiques, sociales. De plus, face à la crise sanitaire et sociale qui en a révélé l'importance, il suggère que la santé, dans une nouvelle approche plus préventive, personnalisée, participative et solidaire, puisse aussi être un enjeu fort du bien vivre en Bretagne.

Il approuve la mise en œuvre de dispositifs transversaux et de dispositifs ciblés (Expérimentations numériques et Biotech Santé par exemple). Il relève avec intérêt la nouvelle offre « INNO sobriété », en place depuis octobre 2020, et suivra son impact en 2021. Il suivra enfin la mise en place des nouveaux dispositifs attendus tels que Low Tech, etc.

2.3. Organiser le travail collectif de l'écosystème d'innovation dans le cadre des orientations 2021-2027

Le CESER approuve la coordination par le Conseil régional de son soutien à l'écosystème d'innovation en lien avec la Breizh COP et la S3, et souhaite avoir des précisions sur la mise en œuvre de cette gouvernance. Il prend note avec satisfaction de la bonne mobilisation de l'écosystème en réponse à la crise sanitaire et économique.

Concernant les opérateurs spécialisés sur des thématiques et filières stratégiques en Bretagne, il approuve le projet collectif renforcé de l'Alliance ACT food Bretagne, le positionnement clarifié et l'efficacité démontrée dans la crise

de Biotech Santé Bretagne et enfin la mission des pôles de compétitivité. Il suivra de près le programme du CEA Tech sur l'enjeu de l'usine agroalimentaire du futur et ses retombées pour les entreprises du territoire.

Parmi les acteurs de soutien à l'innovation « généralistes ou transversaux », il prend acte de la nouvelle convention cadre d'objectifs et de moyens signée en octobre avec la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation avec l'entrée du Conseil régional au conseil d'administration. Il suivra avec attention les nouvelles dynamiques « campus d'innovation » en lien avec l'Université de Rennes d'une part et l'alliance Université de Bretagne d'autre part, préconisant qu'elles ne recréent pas de nouveaux outils risquant de complexifier la lisibilité de l'écosystème d'innovation pour les entreprises, et qu'elles s'appuient plutôt sur les opérateurs existants.

Il approuve le rôle de la fédération des 7 technopoles sur l'innovation et sur la dynamique French Tech confortée sur le territoire en lien avec les EPCI, ainsi que son engagement pour accompagner les grandes transitions.

Il suivra de près l'évolution annoncée du cadre de contractualisation avec la CCI Innovation (préparation en 2021).

Enfin le rôle de Bretagne Développement Innovation (BDI) semble conforté dans ses missions habituelles à savoir les métiers socles au service de l'écosystème et l'accompagnement des secteurs émergents de l'économie en lien avec la Breizh COP. Le CESER s'interroge sur d'éventuelles évolutions du positionnement de BDI suite aux annonces du Président du Conseil régional en juillet.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre de la S3, en lien avec les CPER et PO à venir, ainsi que la coordination entre la S3 et la Breizh COP sur l'enjeu des transitions et la place des 5 DIS ;
- la mise en place et l'impact des nouveaux dispositifs de soutien aux projets innovants d'entreprises ;
- la coordination du soutien à l'écosystème d'innovation, et l'impact des évolutions du soutien de la Région à certains opérateurs.

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à répondre aux enjeux des domaines d'innovation et filières stratégiques bretonnes. Le levier principal est de mettre en synergie recherche publique et privée autour de projets de R&D collaboratifs et des projets structurants. Ce programme s'appuie principalement sur les pôles de compétitivité intervenant en Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Action N°1 : animation et promotion des pôles de compétitivité

Le CESER note avec satisfaction le lien qui est fait entre d'une part le développement des domaines d'innovation stratégiques et des filières stratégiques et, d'autre part, la culture de la collaboration et de la coopération, dans l'optique d'accélérer l'économie régionale. Ce point particulier est d'ailleurs au cœur de l'étude sur les coopérations, en cours de finalisation par la commission Economie et innovation du CESER.

Le CESER rejoint l'analyse du positionnement des pôles et leur intégration dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), comme cela est aussi rappelé dans le programme 201. Au regard du contexte (relance, Breizh COP, S3...), le CESER, comme il l'avait déjà proposé dans ses précédents rapports, réitère son souhait de participer aux réflexions à venir sur l'évolution des missions confiées aux acteurs de cet écosystème.

Le CESER constate avec intérêt le maintien des crédits accordés à ce programme par le Conseil régional (à la différence de l'État). En effet, l'engagement contractuel de co-financement des pôles a été largement revu avec une régionalisation partielle des crédits de l'État. À l'heure des plans de relance et d'un soutien accru aux entreprises, le CESER s'interroge sur le soutien qui sera accordé aux différentes structures (Pôles et projets structurants) dans les prochaines années. Le contexte de crise économique, sociale et environnementale ainsi que les transitions à l'œuvre invitent à une réflexion sur l'évolution des crédits dans le cadre des différents dispositifs cités pour ces acteurs.

2.2. Action N°2 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.

Le CESER observe la bonne dynamique de projets collaboratifs durant l'année 2020, dans un contexte pourtant peu propice. La portée territoriale des différents dispositifs (régional, inter-régional et national) ainsi que le lien qui est fait avec les objectifs de la Breizh COP et de la future S3 sont autant d'éléments que le CESER juge pertinents. Il sera néanmoins important d'évaluer le rythme et les modalités d'exécution des appels à projets, comme par exemple les Projets structurants pour la compétitivité PSPC-Régions, à l'heure de la fin du Programme des investissements d'avenir PIA 3 et du lancement du PIA 4 et des différents appels à projets relevant de plans de relance régionaux et nationaux.

Le CESER encourage la volonté de reconduire et d'élargir le principe du guichet unique entre le Conseil régional et les autres collectivités territoriales. Le CESER est intéressé à avoir une présentation des modalités d'intervention (bonus...) suite à la future contractualisation.

2.3. Action N° 3 : Accompagner les projets structurants

Le CESER observe avec satisfaction que les projets structurants, qui s'inscrivent dans une double dynamique Région/État, ont reçu des soutiens financiers allant à un horizon 2024/2025, d'autant plus que ces financements sont en adéquation avec les priorités régionales (énergies marines renouvelables, numérique...) avec des déclinaisons ciblées et contractualisées.

Le CESER partage l'ambition de développer des projets structurants dans d'autres secteurs pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de ces dernières dans une logique collaborative, d'autant plus si ces projets se font dans un continuum d'activités avec les pôles de compétitivité.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au seul deuxième trimestre 2020, la Bretagne a enregistré une baisse de 19 % des créations d'entreprise. Le Conseil régional qui a depuis le mois de mars adapté ses outils, affirme à nouveau sa volonté d'accompagnement aux créations, reprises et soutien aux entreprises en difficultés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2021 sera la 4^{ème} et dernière année des marchés mis en œuvre en 2018 pour le Pass création. Un bilan en sera dressé, afin de préparer le futur dispositif. Le Conseil régional poursuit également l'accompagnement des entreprises en difficultés dans un objectif de préservation de l'emploi en apportant des aides financières aux associations telles que « Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise » (EGEE) et « 60 000 rebonds ».

Le soutien à l'entrepreneuriat féminin reste une priorité déclinée sur les bases des actions du Plan d'action pour l'entrepreneuriat (PAR) signé en 2019. Le Conseil régional poursuit ses actions auprès d'Entreprendre au Féminin, Femmes de Bretagne et le projet européen AWE.

Des outils d'ingénierie financière sont également présentés : les fonds Breizh Rebond et Epopée Transition, visant à accompagner l'évolution vers un modèle économique plus performant et durable des entreprises fragilisées par la crise par une intervention en fonds propres. De plus la phase conclusive de l'étude sur la mobilisation des fonds européens dans les instruments d'ingénierie financière devrait s'achever au premier trimestre 2021. Un renforcement des fonds régionaux « Breizh UP » et « Breizh Immo » sont des pistes qui permettraient de répondre à des besoins peu ou mal couverts.

Par ailleurs, Bpifrance fait évoluer les règles d'intervention des fonds de prêts d'honneur en France. Ainsi à compter de 2021, il n'y aura plus d'intervention directe aux fonds existants. Le CESER salue les efforts réalisés pour que cela ne se traduise pas par une complexité accrue. Les fonds tels que BRITT et PHAR devront mettre en œuvre ce couplage qui représente une économie dans la consommation des prêts d'honneur. Il conviendra d'être attentif à la mise à disposition des associations par Bpifrance d'un outil simple et adapté.

Au regard de ces propositions, le CESER souligne la volonté du Conseil régional de structurer l'offre de service à destination des créateurs et repreneurs. Le CESER sera particulièrement attentif au bilan des 4 ans d'existence du PASS Création et à l'évolution du dispositif.

Le CESER sera très intéressé par un suivi des dispositifs d'intervention en ingénierie financière proposés par le Conseil régional.

Enfin, le CESER sera particulièrement sensible aux efforts de lisibilité des différents dispositifs, y compris pour ce qui touche aux critères d'éco-socio-conditionnalité.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition d'Olivier CAPY et Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La crise sanitaire produit des effets économiques forts qui appellent la mobilisation de ce programme de soutien aux entreprises afin d'assurer la compétitivité et la durabilité des emplois.

Les mesures pour 2021 sont les suivantes :

- Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie ;
- Accompagnement des entreprises IAA dans une phase de transition de la future programmation européenne ;

- Renforcement du dispositif Pass Commerce-Artisanat autour des enjeux du numérique ;
- Accompagnement des entreprises du tourisme ;
- Soutien au développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique ;
- Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international ;
- Maintien d'une dynamique collective entre les entreprises.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En matière de dispositifs dédiés à l'industrie, le CESER trouve pertinentes les adaptations du programme Breizh Fab au contexte sanitaire, ainsi que la volonté d'aider les PME à investir pour leur digitalisation. Il serait intéressant de suivre le nombre de projets de digitalisation dans le temps pour voir si la dynamique est soutenue. Le CESER suggère que cela devienne l'un des indicateurs du programme.

Le CESER relève la cohérence entre les outils retenus et la démarche Breizh COP. En effet, le Conseil régional accompagne financièrement les industries agroalimentaires, les commerçants et les artisans dans le respect des enjeux du territoire, en réponse aux besoins d'emploi et de proximité.

Toutefois, il peut être regretté que la mise en avant de l'aide aux entreprises du tourisme ainsi qu'à la production audiovisuelle et cinématographique ne précise pas les évolutions envisagées pour faire face au défi d'une pandémie. A contrario, il est approprié que Bretagne Commerce International (BCI) travaille déjà sur des alternatives au présentiel bien que la participation à des salons soit un mode de prospection privilégié.

Enfin, dans les circonstances actuelles, la poursuite du réseau PLATO a toute son utilité, et ce programme d'échanges pour les dirigeants de PME/PMI renvoie à l'impératif de coopération des entreprises pour affronter les problématiques communes.

Cependant, comme le CESER l'a indiqué dans ses avis précédents, c'est bien l'analyse des résultats obtenus qui permet de se prononcer sur l'efficacité de l'action et l'opportunité de la dépense publique. Pour le programme 204, l'enjeu est le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation y contribueraient.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'Economie sociale et solidaire (ESS) est, notamment en Bretagne, un moteur important du développement économique et de l'emploi (14,3 % de l'emploi en région). Pendant la crise sanitaire, si elle a été touchée comme les autres acteurs économiques, elle a su faire preuve de souplesse et d'inventivité pour répondre à certains besoins des territoires et a été confirmée comme étant une réponse d'avenir à l'apparition de nouveaux besoins. Cette capacité de résilience est permise par l'existence d'un écosystème qui s'est construit au fil des années et qui sécurise l'éclosion et le développement des projets de l'ESS.

L'action du Conseil régional s'organise pour 2021 autour de deux objectifs principaux :

- Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires via deux axes :

- Les outils d'accueil et d'accompagnement (21 antennes des pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag). L'objectif en 2021 est de poursuivre cette structuration et finaliser l'intégration des pôles au Service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ) permettant ainsi une sensibilisation voire, pour les plus avancés, une totale appropriation des enjeux de l'ESS.
- Les outils d'ingénierie financière pour assurer un continuum de financements pour les projets de l'économie sociale et solidaire : dispositifs régionaux appuyés par les différents acteurs. En 2021, l'objectif est d'amplifier les relations entre tous ces acteurs qui se rencontrent régulièrement et collectivement notamment pour faire évoluer des dispositifs si besoin, et traiter des dossiers complexes nécessitant des regards croisés voire des interventions coordonnées.
- La mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative »

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, le milieu associatif s'est fortement mobilisé et de multiples initiatives témoignent de la capacité d'innovation des associations, pourtant loin d'être épargnées par la crise. La crise sanitaire a en outre démontré l'importance d'accompagner les petites associations.

La Région, en collaboration avec les services de l'Etat et le Mouvement associatif de Bretagne (MAB) a engagé en 2020 un travail d'identification, sur le territoire régional, de ces structures de l'accompagnement par EPCI, qui va être poursuivi et complété en 2021. Le soutien régional aux emplois associatif sera orienté, comme en 2020, sur ces structures de l'accompagnement. Un des enjeux clés de la structuration de la vie associative repose également sur la formation des bénévoles. Une évaluation du Fonds de développement pour la vie associative est en cours pour optimiser son fonctionnement.

Un des enjeux de la politique régionale en 2021 est également de concourir à la mise en place de coopérations entre les associations et les collectivités territoriales. Le travail cartographique précité contribuera à cet objectif.

Par ailleurs, garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est un objectif porté par le Conseil régional et un engagement dans la Breizh COP, qui se concrétise aussi dans le programme 205.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. L'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire au service du développement de l'activité et des emplois durables en réponse aux besoins du territoire

Sur proposition de Fabienne COLAS au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS au nom de la commission « Economie et innovation »

Sur le développement de l'économie sociale et solidaire en réponse aux besoins des territoires, et particulièrement sa capacité d'innovation et de résilience en période de crise, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de renforcer à la fois l'écosystème qui a fait la preuve de son efficacité, et les capacités d'accompagnement et de financement des acteurs et des actions.

L'intégration des pôles au SPAÉ est également un objectif primordial qui, couplé à la prise en compte de l'ESS dans les contrats de territoire, doit permettre la reconnaissance de l'ESS comme acteur incontournable du développement durable au niveau des EPCI. La dernière conférence régionale de l'ESS a identifié la coopération stratégique et opérationnelle comme levier essentiel de la réponse aux besoins des territoires en permettant de sortir des logiques de structures et court-termistes. Il serait souhaitable que les diverses politiques publiques et les contractualisations favorisent la coopération (marchés publics, appels à projets...).

Il faut saluer également la bonne coordination entre le Conseil régional, l'Etat et l'ensemble des acteurs de l'ESS qui permet, via la plateforme de la Stratégie régionale de l'ESS et la plateforme de financement de l'ESS, d'identifier les axes d'action, les priorisations nécessaires, les besoins de structuration, et d'y répondre au mieux. Cette

coordination est à maintenir et amplifier, notamment pour permettre une meilleure prise en compte de l'ESS dans les futurs contrats de plan Etat-Région et dans la nouvelle programmation des fonds européens.

Pour ce qui concerne la vie associative, le CESER a également constaté dans sa contribution « *De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne* » (octobre 2020), le rôle structurant des associations durant la crise qui ont maintenu ou adapté nombre de leurs activités en matière de lien social, solidarité, sanitaire, médico-social et social, mais aussi en étant les relais des difficultés rencontrées par les citoyens, en apportant expertise et aide dans une période d'extrême confusion et malgré les nombreuses difficultés. Les associations ont occupé une place centrale dans les coopérations mises en œuvre durant la crise : derrière la plupart des initiatives de solidarité et des actions de structuration, il y a une association. Or le monde associatif est confronté à de profondes incertitudes liées à la situation financière, à la mobilisation des bénévoles en période de crise sanitaire, et à des questions organisationnelles pour pérenniser les solutions innovantes trouvées pendant ces deux confinements. Malgré la tension qui pèse sur les finances publiques, il est donc nécessaire de continuer de soutenir non seulement les projets des associations, mais aussi leur fonctionnement.

Par ailleurs, il conviendrait que le Conseil régional soutienne l'appel récent des professionnels de la solidarité au quotidien (25 structures de l'ESS et organisations syndicales). Ce collectif alerte sur les dispositions issues du Ségur de la santé et du Projet de loi de finances de la Sécurité sociale qui viennent creuser les différences de traitement entre secteurs d'activité ou d'intervention pour les professionnels du social, du médico-social et de l'enfance. A titre d'exemple, des différences de salaire s'observent entre le public et l'intervention à domicile, entre les professionnels intervenant auprès des personnes âgées dépendantes ou auprès de personnes handicapées. Ces écarts vont renforcer les difficultés de recrutement et empêcher les associations et entreprises de l'ESS d'assurer normalement leurs missions d'intérêt général. Il serait pertinent que le Conseil régional de Bretagne appuie la mise en œuvre d'une réponse identique sur l'ensemble du territoire national et pour l'ensemble des professionnels qui accompagnent au quotidien les publics vulnérables.

Le CESER se félicite du travail de cartographie mis en œuvre, à même de favoriser une meilleure interconnaissance entre acteurs de ces territoires et associations, et devant aussi permettre aux EPCI de soutenir les associations de leurs territoires. Ce travail doit intervenir rapidement et sera fortement soutenu par la Région.

De nouveaux dispositifs de soutien à l'emploi associatif sont probablement à envisager, afin de renforcer la structuration des réseaux. Il s'agit d'une opportunité pour créer des emplois à forte utilité sociale, qui sont en outre ancrés dans les territoires.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt l'action prévue en 2021 en direction des principales associations qui œuvrent en faveur de l'aide alimentaire en Bretagne pour les aider à sécuriser leurs approvisionnements et à réaliser certains investissements. Le CESER, dans sa contribution citée plus haut, avait en effet insisté pour que la lutte contre la précarité et la solidarité soient des piliers importants des plans de relance.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'intégration des pôles ESS dans le SPAE et la prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques des EPCI ;
- les dispositifs de soutien à l'emploi associatif ;
- l'appui à la mise en œuvre de dispositions de revalorisation des salaires des professionnels du social et du médico-social et d'attractivité des métiers.

2.2. Sur le volet égalité femmes-hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

En cette situation exceptionnelle et incertaine de pandémie, les femmes ont été en première ligne dans les services vitaux. Mais cette situation a pu accentuer la paupérisation des femmes isolées et en situation de monoparentalité ainsi que la question des violences intrafamiliales. Le CESER de Bretagne qui, dans sa contribution « *De l'urgence à la relance en situation de crise* » a mis en évidence les conséquences de la pandémie sur la dégradation de la situation économique et sociale des femmes, apprécie la détermination du Conseil régional à déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires de Bretagne comme par exemple :

- l'édition en 2020 des « Chiffres clés de l'égalité », un préalable incontournable afin d'identifier de manière objective les inégalités et de réaliser des diagnostics territoriaux afin de mieux remédier aux inégalités identifiées ;
- huit projets innovants dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt régional, qui permettent de diffuser des initiatives de proximité sur les territoires et d'accompagner en particulier les femmes en situation de monoparentalité ;
- le renforcement de la sensibilisation et de l'implication des EPCI ;
- le soutien en continu du plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne, des associations pour la défense et la promotion des droits des femmes dans toutes leurs composantes, dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- le souci de sensibiliser et de former les professionnel-le-s de l'accompagnement à l'égalité femmes-hommes.

Le Conseil pour l'égalité piloté par le Conseil régional reste un lieu incontournable dans le paysage régional de rencontre et de partage des différents acteurs et actrices œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En finançant les têtes de réseaux et les deux acteurs majeurs que sont BDI et BCI, le Conseil régional souhaite accompagner les entreprises afin de faire face aux mutations majeures que sont la digitalisation, les enjeux environnementaux, sociétaux et les nécessaires adaptations aux choix des consommateurs finaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Bretagne Développement Innovation

BDI interviendra dans le cadre de grands projets structurants en cohérence avec la Breizh COP. Ainsi BDI confortera son action dans le bien manger, le numérique et engagera une nouvelle action pour le développement de la filière hydrogène durable.

BOOSTER AGRO, accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, permettra d'accompagner le développement de 15/20 PME bretonnes à fort potentiel vers une transformation en ETI.

L'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires (ABEA) poursuivra son action auprès des PME de l'agroalimentaire.

Dans le cadre du programme Industrie du Futur porté par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), la filière aéronautique sera accompagnée dans la transition numérique.

2.2. Bretagne commerce international

Au sein du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) une coordination des différents acteurs Bpifrance, Business France et BCI actée par la signature du protocole Team France Export, devrait permettre de répondre aux enjeux de l'internationalisation des entreprises bretonnes.

2.3 RSE et améliorations des conditions de travail

Le Conseil régional poursuit ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail notamment via l'ARACT.

De plus une incitation pour les PME à s'engager dans une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) allant jusqu'à la certification ISO 26 000 est prévue.

Le CESER souligne une volonté marquée de structuration des dispositifs afin d'aider les entreprises bretonnes à faire face aux mutations majeures, à « performer » à l'export tout en s'inscrivant dans une démarche RSE.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Hervé THIBOULT
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur son action visant à l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire, le Conseil régional confirme l'axe sur le renouvellement des générations et l'accompagnement de la transition agroécologique des exploitations agricoles. Il détaille plusieurs actions :

- Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur ;
- Modernisation des outils de production agricole et adaptation des systèmes de production ;
- Contribution à la production d'énergies renouvelables par et pour la production agricole : développement du photovoltaïque et de la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles ;
- Soutien à la compétitivité de la filière bois : déploiement du programme Breizh forêt bois ;
- Contribution à l'amélioration des pratiques et systèmes agricoles : nouveaux appels à projet sur les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'agriculture de conservation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La proposition du Conseil régional d'ouverture de programme (15,9 M€) est en baisse par rapport à l'an dernier (19,9 M€). Le CESER s'interroge sur cette baisse, alors que l'objectif de mise en œuvre de la politique régionale pour le « Bien manger pour tous » doit se déployer.

L'introduction du budget primitif précise que les retards dans la formalisation de la méthode de déploiement du plan de relance n'ont pas permis d'intégrer dans le budget les différentes sources de financement. Le CESER le comprend, mais regrette le fait que le volet agricole du plan de relance ne soit pas évoqué en lien avec le programme 207, alors qu'il va renforcer les mesures d'accompagnement des exploitations agricoles. Le volet « bien-être animal et biosécurité » du plan de relance, notamment, concerne particulièrement les éleveurs de Bretagne, qui doivent pouvoir bénéficier d'une part importante des fonds, afin de répondre entre autres aux risques sanitaires croissants amplifiés par l'évolution vers plus d'élevage en plein air. La Bretagne doit ainsi être pro-active et travailler en concertation sur le plan de relance, pour éviter que les fonds n'aillent dans d'autres régions.

Concernant les actions du programme 207, elles s'inscrivent dans la continuité de la politique lancée par le Conseil régional depuis plusieurs années. Le CESER réitère son intérêt pour ce programme et les actions liées.

Concernant le renouvellement des générations en agriculture, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs est essentielle. Concernant le prêt d'honneur, même si le nombre d'emplois préservés ou créés est un indicateur intéressant et permet de mieux mesurer l'efficacité économique de la mesure, en complément de l'indication du nombre de bénéficiaires ou du montant de l'enveloppe mobilisée, il serait d'une part intéressant sur le plus long terme d'avoir des indicateurs sur la pérennité de ces installations à 5 ans et à 10 ans, et d'autre part de pouvoir généraliser l'accès à ce dispositif pour tous les jeunes de toutes les filières qui ont besoin de mobiliser des capitaux non négligeables. En effet, les 123 agriculteurs ayant bénéficié du prêt d'honneur ces 4 dernières années ne représentent qu'environ 7 % des jeunes installés. La boîte à outils qui permet d'accompagner les jeunes ne sera pertinente que si elle est cohérente avec la typologie des projets des futurs installés.

Si l'installation reste la priorité, la question de la main d'œuvre et de sa compétence est un élément complémentaire et indispensable de performance des exploitations agricoles. Le CESER souhaiterait que cette problématique du salariat soit déclinée en une action du programme 207, qui viendrait en complément des actions de formation et d'attractivité des métiers mises en œuvre par ailleurs.

Pour les autres mesures du programme (modernisation, économies d'énergie, forêt/bois, contribution à l'amélioration des pratiques et systèmes agricoles) il serait intéressant de disposer d'autres données, au-delà du nombre de dossiers et du montant global de l'aide et des investissements réalisés. Ainsi, le CESER suggère d'avoir, comme pour le dossier installation, le nombre d'emplois créés ou préservés et un indicateur de pérennité, afin de juger de la pertinence de la mesure au regard de l'objectif d'« Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire ». L'objectif de souveraineté alimentaire justifie également la mise en place d'indicateurs liés à l'efficacité alimentaire des exploitations accompagnées.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition d'Olivier LE NEZET
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a validé un rapport sur la situation et les perspectives pour les filières halieutiques en octobre 2020 qui s'appuie sur les travaux de l'étude Horizon 2040 et intègre les enjeux liés à la crise sanitaire et au Brexit. Certaines pistes évoquées seront mises en œuvre rapidement pour favoriser la résilience de ces activités. Les questions de mise en œuvre effectives du Brexit feront l'objet d'une animation et d'un accompagnement auprès de la filière des produits de la mer.

En 2021 la mise en œuvre de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML) va également se poursuivre avec le déploiement de plusieurs opérations sur les thèmes des macrodéchets, du transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région par exemple, seront majeurs. La Conférence régionale de la mer et du littoral continuera à jouer son rôle d'ensemblier des questions maritimes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que les actions de l'année 2021 seront, une fois de plus, largement placées sous le signe des fonds européens, avec la nécessité pour le Conseil régional d'achever la programmation du FEAMP actuel tout en accélérant le travail de préparation de la nouvelle programmation. Le CESER se félicite du très fort engagement de la collectivité sur ce dossier.

Le CESER se félicite par ailleurs de la poursuite des échanges au sein du groupement interportuaire, avec notamment la mise en place d'un outil de traçabilité. Cette démarche est de nature à accélérer la structuration de la filière, en complémentarité avec les actions conduites par Breizhmer. Le CESER sera toutefois attentif à ce que le développement de ces deux structures se fasse en bonne articulation avec la Conférence régionale de la mer et du littoral, et en particulier avec sa commission halieutique.

Pour finir, le CESER note avec satisfaction que la présentation de ce programme laisse davantage de place que les années passées à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de la mer et du littoral, désormais partie intégrante du SRADDET. Il apparaît en effet important que les actions du programme 208 participent pleinement à la mise en œuvre de cette Stratégie, sur ses différents volets.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2021, le programme 209 comprend dans le budget primitif 61 M€ d'autorisations de programme et d'engagement. Comme en 2020, les autorisations de programme concernent pour l'essentiel :

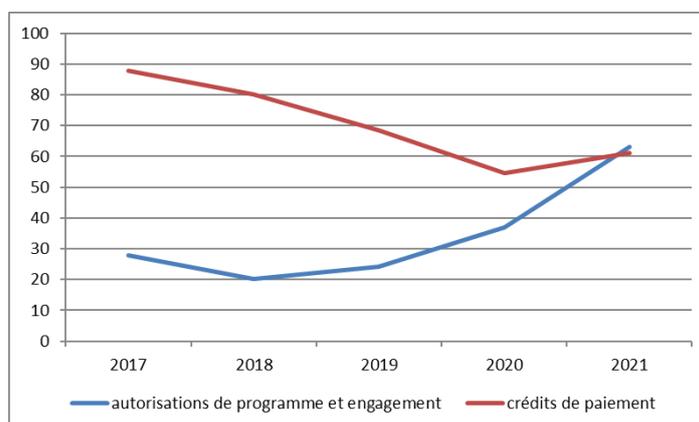
- la modernisation des concessions des ports régionaux (35 M€) : indemnité de clôture de la concession de Brest avant la création de la société portuaire (15 M€), investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman ;
- l'entretien du patrimoine portuaire régional (13,5 M€) : nouveau pont mobile et nouveau poste de commandement à Saint-Malo, digue sud ou bajoyer nord-ouest à Brest, quais à Lorient...
- la modernisation des infrastructures (9 M€) : terminal du Naye à Saint-Malo, projet du port de Brest...

Le programme 209 comprend également 61,2 M€ de crédits de paiement mais, comme l'an dernier, nous ne disposons pas de détail sur la répartition de ces crédits.

Le Conseil régional souligne également dans ce programme sa participation aux engagements de la Breizh COP en ce qui concerne le port de Brest (terminal EMR), le terminal ferry de Saint-Malo (économie d'énergie, navires branchés sur électricité, trémies aspirantes), le port de Lorient (rénovation énergétique et panneaux photovoltaïques).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Afin de pouvoir apprécier l'évolution des financements de la Région à destination des ports, le CESER a repris les montants des dernières années (voir graphique ci-dessous).



Les autorisations de programme et d'engagement s'accroissent en 2021 (+ 71 %). Les crédits de paiement augmentent de 12 %. Le Conseil régional ne fournit malheureusement pas, en 2021 comme en 2020, de détail sur la composition des dépenses budgétées, ni d'explication au sujet de ces évolutions.

Au-delà d'une satisfaction quant au montant global d'investissements en faveur du domaine portuaire, il est donc très difficile pour le CESER d'apporter une appréciation sur des dépenses non détaillées, et aux évolutions non expliquées.

Comme les années précédentes, le CESER souhaiterait avoir plus d'informations concernant :

- la répartition par sous-programme des crédits de paiement ;
- la présentation d'une vision d'ensemble et sur plusieurs années des dépenses effectuées dans les différents ports bretons.

Une rencontre prévue prochainement devrait permettre d'éclairer le CESER sur ces points.

Le CESER note qu'en 2021, « *la Région engagera des études d'accompagnement de la stratégie portuaire régionale* ». Il se réjouit qu'une telle étude permette l'élaboration d'une stratégie régionale, qui constituera une réponse à sa demande formulée en mai 2017 dans son rapport « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* » et réitérée régulièrement depuis. Le CESER est bien entendu disposé à y contribuer dans la mesure de ses moyens.

S'agissant des concessions, le CESER se réjouit que le Conseil régional prévoit d'intégrer à ces concessions portuaires les objectifs de la Breizh COP.

Par ailleurs, s'agissant de la gouvernance renouvelée de la société portuaire de Brest, le CESER rappelle qu'il semblerait utile que les enjeux d'avenir du port puissent être partagés par le plus grand nombre ; un retour régulier des travaux conduits dans ce cadre pourrait être envisagé en Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), sous une forme restant à définir.

Plus généralement, le CESER s'interroge sur l'absence de référence aux conséquences de la crise sanitaire sur la gestion des ports, notamment concernant le trafic des passagers ; ces dernières auront-elles des impacts budgétaires en 2021 ?

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la communication par le Conseil régional d'une vision d'ensemble des investissements réalisés dans les différents ports bretons au cours des 5 voire 10 dernières années ;
- le lancement de l'élaboration d'une stratégie portuaire régionale concertée ;
- les conséquences du Brexit sur les ports bretons.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 301 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), et l'animation d'IDEO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Les orientations pour 2021 sont les suivantes :

Dans le cadre de la démarche structurelle d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale :

- la poursuite de la déclinaison de l'offre de services d'IDEO au niveau territorial, accompagnée d'une dématérialisation des espaces IDEO et de la conception de nouvelles modalités d'accueil, d'information et de conseil à distance ;
- le déploiement de l'offre de ressources d'informations pour les publics scolaires, étudiant·e·s et apprenti·e·s ;
- la poursuite de la politique de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans le cadre de la démarche prospective emploi-compétences :

- l'enrichissement de l'outil web de diagnostic emploi-compétences « Focus Emploi-Formation » lancé en 2020 ;
- le développement de nouveaux contrats d'objectifs dans de nouveaux secteurs tout en mobilisant les contrats d'objectifs existants pour répondre aux besoins en emplois et compétences avec un appui sur les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) bretons.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate avec satisfaction une hausse assez significative du budget primitif sur le programme 301, avec notamment une augmentation de + 69 % en autorisation d'engagement (4,860 M€ en 2021 contre 2,885 M€ en 2020). Cela doit permettre de répondre aux enjeux portés par ce programme.

Le CESER partage les grandes orientations définies par le Conseil régional, des orientations qui prennent en compte les enjeux posés dans le cadre du CPRDFOP mais aussi veulent répondre aux enjeux posés par le contexte de crise sanitaire et sociale que nous traversons.

Si le contexte particulier de l'année 2020 n'a pas facilité les actions de déploiement des espaces IDEO comme il était prévu, le CESER salue néanmoins les actions qui ont pu se réaliser. Il approuve l'axe de développement proposé visant à décliner et enrichir les offres de services d'IDEO au niveau des territoires et donc au plus près des usagers. Il note la volonté de répondre aux enjeux posés par la crise sanitaire par une dématérialisation des espaces IDEO et la conception de nouvelles modalités d'accueil, d'information et de conseil. Toutefois, le CESER appelle à la vigilance quant à une dématérialisation poussée avec le risque de ne pas toucher les publics les plus éloignés du numérique.

Le CESER note positivement la poursuite de la mise en œuvre de la convention entre l'Etat et la Région en matière d'information des publics scolaires, étudiant·e·s et apprenti·e·s avec la proposition à tous les établissements de formation initiale d'un plan d'actions régional concerté et la production et diffusion de nouvelles ressources. Il rappelle néanmoins la demande émise dans son avis sur le BP 2020, à savoir être informé régulièrement de la mise en œuvre effective de la convention, demande qui n'a pas été suivie d'effet.

S'agissant de la lutte contre le décrochage scolaire, le CESER souligne l'intérêt de la réalisation de cartographies territoriales des solutions d'accompagnement des jeunes. Ces derniers sont très touchés par la crise actuelle avec l'accueil, par les Missions locales, d'un public de plus en plus jeune et en grande difficulté. Leur accompagnement est donc un enjeu crucial. Le CESER déplore un manque de données concrètes sur l'impact de la crise, dans la mesure où nous ne disposons à ce jour d'aucun chiffre quant au décrochage. Par ailleurs, il réitère son souhait qu'une réflexion soit engagée avec les branches professionnelles sur le suivi des jeunes en situation de décrochage après un contrat d'apprentissage. Cela est d'autant plus important dans la période que nous traversons.

Pour ce qui est de la démarche prospective emploi-compétences, le CESER soutient l'idée d'enrichir l'outil web de diagnostic emploi-compétences « Focus Emploi-Formation » développé par le Gref Bretagne. Il est en effet nécessaire de l'actualiser dans la mesure où les données exploitées les plus récentes datent de 2016 et que le

contexte économique a énormément évolué. De plus, le CESER s'interroge sur les liens entre la mise à jour de ce site et la plateforme IDEO. Ne disposant pas de plus d'informations sur les modalités d'alimentation de cet outil, il souhaite savoir si la suggestion émise lors de l'examen du Budget 2020 a été entendue : il suggérerait que les Contrats territoriaux emploi-formation (CTEF) alimentent aussi cet outil par les conclusions de leurs études en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT).

Enfin, le CESER note avec satisfaction que, pour répondre aux enjeux de développement et d'adaptation des compétences d'autant plus forts dans la période, de nouveaux contrats d'objectifs « emploi-compétences-formation-orientation » sont, soit en cours de finalisation, soit en réflexion. Les nouveaux contrats doivent permettre de répondre aux enjeux posés par la crise dans des secteurs tels que l'aide à domicile, le tourisme, le numérique. Le CESER souligne avec intérêt la volonté du Conseil régional que les Campus des métiers et des qualifications viennent, dans leur domaine, en appui des travaux de ces contrats d'objectifs. Il s'interroge sur l'articulation qui pourra être trouvée entre les contrats d'objectifs et les DIS de la nouvelle stratégie régionale d'innovation et de recherche (S3).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'enrichissement de l'offre de services d'IDEO en veillant à ce que tous les publics puissent avoir accès aux informations et conseils ;
- la mise en œuvre des actions liées à la démarche prospective emploi-compétences avec une attention particulière sur les futurs contrats d'objectifs ayant vocation à répondre aux enjeux posés par la crise.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les trois grands objectifs de ce programme, qui touche à l'éducation, à la citoyenneté et à l'ouverture des jeunes au monde demeurent les mêmes que ces dernières années :

- encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéen·ne·s ;
- développer la mobilité internationale des apprenants ;
- promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose des autorisations de programme et d'engagement à hauteur de 10 718 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 9 972 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note une augmentation conséquente du budget du programme 302 par rapport à 2020, plus importante que l'augmentation observée dans le budget prévisionnel 2020 : + 3 143 000 € pour les autorisations de programme et d'engagement et + 2 597 000 € pour les crédits de paiements, ce qui équivaut au niveau du budget primitif de 2017. Ne disposant pas du détail des affectations, le CESER n'est pas en mesure d'analyser à quelles politiques du programme profitent ces augmentations mais il suppose que les actions en lien avec Erasmus en font partie. Globalement le CESER apprécie l'accent financier mis sur un programme tourné vers la jeunesse et approuve cette

ambition forte de la Région. Il souligne avec satisfaction l'augmentation du soutien aux familles pour l'acquisition de matériels professionnels et la généralisation de l'achat par les établissements.

Le choix d'actions présentées est le même que les années passées, ce qui permet des comparaisons d'une année à l'autre. Le CESER apprécie par ailleurs que ce choix donne une vision tout de même large sur le programme.

Il semble au CESER que la plus grande interaction prévue entre les jeunes élu-e-s du CRJ et les élu-e-s du Conseil régional ainsi que l'articulation faite avec le plan breton de mobilisation pour les jeunes bretonnes ne peuvent être que positives et pourvoyeuses de cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'implication et le travail fourni par les jeunes élu-e-s au Conseil régional jeunes (CRJ) sont remarquables. Le CESER profite de ce rapport pour les féliciter et rejoint le Conseil régional sur la nécessité de poursuivre cette dynamique avec la prochaine Assemblée élue, installée en décembre 2020.

Liées au dispositif Karta qui se poursuit, les rencontres thématiques entre lycées bretons prévues en 2021 vont dans le même sens, d'autant que les sujets retenus, à savoir la prévention par les pairs et la biodiversité sont connectées aux préoccupations des jeunes pour la santé, l'environnement. En outre, dans un contexte sanitaire contraint, l'accès à la culture a été rendu plus délicat, notamment pour les jeunes. Le CESER formule la proposition que le dispositif Karta Bretagne, dont les objectifs portent sur l'ouverture au monde, à l'éducation artistique et la sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, à l'égalité entre filles et garçons et à la lutte contre toutes les discriminations, intègre un volet culturel renforcé en 2021. Les objectifs visés seraient ici à la fois de soutenir les filières culturelles et de favoriser l'accessibilité des pratiques culturelles à tous les jeunes, quel que soit leur contexte familial socio-économique.

Concernant plus particulièrement les lycées professionnels ou à section professionnelle, le CESER note favorablement la continuation de l'action Qualycée.

Les contours précis de la nouvelle programmation Erasmus+ 2021/2027 n'étaient pas connus au moment de la préparation budgétaire, néanmoins celle-ci a été construite avec la prévision d'une augmentation des crédits dédiés. Le CESER apprécie que le Conseil régional demeure en 2021 sur son positionnement d'acteur majeur de la mobilité internationale des apprenant-e-s de Bretagne, tant sur le co-pilotage du COREMOB que sur l'animation du consortium B-Mouve qui permet aux établissements de formation sanitaire et sociale de déposer des projets de mobilité. Le choix des axes stratégiques inscrits dans le plan Erasmus+ pour 2021/2027 semble pertinent.

Enfin, concernant la promotion des initiatives associatives et le soutien aux familles, le CESER se félicite de l'augmentation du Pass Ressources pédagogiques (PRP) par élève et l'objectif de limiter le coût d'acquisition de manuels et des aides individuelles à l'acquisition d'équipements spécifiques nécessaires à la formation des lycéen-ne-s. Toutefois, il aimerait connaître les établissements qui sont engagés dans le PRP et ceux qui ne le sont pas. Le prêt gratuit des fournitures lui semble plus adapté, afin que les familles n'aient pas de frais conséquents à avancer. Dans ses avis, le CESER a ainsi régulièrement soutenu les orientations vers la gratuité portée par la Région. Le CESER s'inquiète du risque de disparités territoriales. Il encourage le Conseil régional à faire évoluer le PRP actuel vers un dispositif ambitieux, pérenne, lisible pour les familles et co-construit avec les équipes pédagogiques dans les établissements.

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Florence PRIGENT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Encadré par le Plan d'actions 2019-2021, déclinaison du Schéma directeur immobilier des lycées, ce programme qui regroupe l'ensemble des actions et obligations du Conseil régional pour le bâti des lycées a pour objectifs de disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs dans les lycées publics, d'adapter les locaux aux évolutions des besoins de l'ensemble des usagers, et d'assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine immobilier, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique des lycées dans le cadre du Plan Energie récemment mis en œuvre.

Comme annoncé à la session d'octobre 2020, ce programme budgétaire prolonge le Plan d'actions 2019-2020 voté en décembre 2018 et a vocation à en poursuivre les actions présentées dans un point d'étape à la session d'octobre dernier.

Outre la poursuite des chantiers de mise en sécurité et d'accessibilité des établissements qui fait l'objet d'un dossier également présenté lors de cette session, le Plan d'actions prolongé d'un an poursuit notamment la restructuration globale de 20 établissements, l'amélioration de l'hébergement des lycéen-ne-s dans le cadre d'un Plan internat ainsi que la création des deux nouveaux lycées, le lycée Simone Veil à Liffré ouvert à cette rentrée 2020 et le futur lycée Mona Ozouf à Ploërmel à la rentrée 2022.

L'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2019 et 2020 est prorogée et abondée de 182 M€ avec un Crédit de paiement d'Investissement de 130 M€ pour l'année 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un abondement de 182 M€, de niveau comparable aux autorisations de programme (AP) du Plan d'actions 2019-2020, le Conseil régional confirme sa volonté de garder les objectifs fixés pour 2022, date d'arrivée à échéance du Plan pluriannuel d'investissement pour les lycées.

Logiquement, le Plan d'actions suivant incombera à la prochaine mandature. Compte tenu des besoins qui demeurent très importants, le CESER souhaite vivement que le Conseil régional ne change pas de position et que l'ambition pour le bâti des lycées reste à un haut niveau – il rappelle à ce propos la volonté annoncée de porter l'investissement à 1 Md€ sur la période 2017-2026.

Le CESER salue l'ouverture du lycée Simone Veil à cette rentrée et il suit toujours avec grand intérêt l'état d'avancement des travaux pour le futur lycée Mona Ozouf de Ploërmel qui ouvrira en septembre 2022. Il serait aujourd'hui intéressé de savoir où en est la réflexion sur le futur lycée de Chateaugiron dont le projet a été adopté par le Conseil régional. Le CESER rappelle que tous les éléments d'analyse, en particulier les projections démographiques, ont été mis sur la table lors de la session de juin 2018 avec 2025 pour horizon, ce qui n'est plus si loin désormais.

Le document souligne à juste titre le caractère stratégique de ce programme 303 où se déclinent les réalisations planifiées aussi bien dans le cadre du Schéma directeur immobilier, que de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), ou des différents « Plans » (Plan Énergie, Plan Internat) - voire peut-être à terme un futur Schéma directeur

du numérique des lycées. S'il n'est pas toujours aisé d'y retrouver la progression de ces différentes planifications, le CESER apprécie néanmoins que le programme 303 fasse apparaître les principales opérations prévues pour l'année.

S'agissant de la mise en œuvre des programmations liées à l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), le CESER renvoie à son avis sur ce dossier présenté à cette même session.

S'agissant des travaux programmés dans le cadre du Plan internat, il apprécierait d'avoir une estimation du nombre de places supplémentaires disponibles à l'issue des travaux.

S'agissant de l'intervention sur les équipements sportifs des lycées, le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de réaliser une remise à niveau globale sur l'ensemble des équipements, articulée à la réflexion sur les usages. Il souligne à ce propos que les besoins en équipements pour la pratique sportive en club peuvent différer de ceux inhérents à un enseignement d'éducation physique et sportive, notamment en matière de salles et d'équipements pédagogiques pour les enseignements. Les usages scolaires doivent primer.

Le Conseil régional annonce la mise à jour du référentiel lycées : compte tenu du travail important qui avait été mené antérieurement en collaboration avec les enseignant-e-s d'éducation physique et sportive autour du référentiel des équipements sportifs des lycées de Bretagne, le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à poursuivre ce type de collaboration. Ces échanges auraient également toute leur place dans le travail sur le « *Lycée de demain* » auquel pour le moment seules les autorités académiques semblent participer.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le ou les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le plan internat ;
- la mise en œuvre des travaux liés à l'agenda d'accessibilité programmé ;
- la remise à niveau des équipements sportifs et le travail sur le référentiel lycées.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées privés. Le Conseil régional poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note du fait que le Conseil régional répond favorablement aux demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux des lycées relevant du réseau du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et ceci conformément aux protocoles signés avec le CAEC et l'enseignement agricole privé pour les périodes 2017/2021 et 2018/2021. En conséquence, le CESER enregistre l'ouverture d'une autorisation de programme de 18 070 000 € ainsi qu'une autorisation d'engagement de 220 000 € au titre de l'exercice 2021.

Dans le cadre de la responsabilité, de la cohérence et de la constance annoncée dans la préparation de ce budget, le CESER note avec satisfaction que concernant les lycées privés, le principe d'éco-conditionnalité des aides à

l'investissement sera intégré dans les nouveaux protocoles de partenariat à conclure en 2021 avec les tutelles de l'enseignement privé.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de David COCAULT et Norbert HELLOY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics qui relèvent de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à l'accueil, à la restauration, à l'hébergement et à l'entretien dans les établissements, ainsi qu'à la fourniture des mobiliers et matériels des locaux et des équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements.

L'année 2021 sera marquée par des opérations importantes comme les 2 lycées en construction et la rénovation d'internats mais aussi par un certain nombre de livraisons attendues comme par exemple les espaces scientifiques du lycée Brizeux de Quimper... L'ensemble de ces opérations représente le tiers de l'autorisation de programme pour un montant de 3,4 M€.

Concernant la modernisation et l'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation et prenant en compte la baisse de la collecte de taxe d'apprentissage qui permet un cofinancement de certains matériels, le Conseil régional s'engage à porter une attention particulière aux difficultés rencontrées par les lycées afin de leur permettre de continuer à investir dans les matériels indispensables à la pédagogie.

Enfin, le Conseil régional prend en charge la totalité des équipements indispensables à l'ouverture des nouvelles formations inscrites dans la carte des formations professionnelles initiales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un montant global d'autorisation de programme de 8,96 M€, le budget du programme 306 est en augmentation de 1 M€ par rapport à l'année 2020 et montre l'effort réalisé, et souhaité par le CESER dans ses derniers avis, pour permettre l'équipement des nouveaux lycées sans oublier les opérations courantes de maintien des équipements en place.

Le CESER regrette cependant que la présentation du programme soit moins détaillée qu'en 2020 quant à la répartition de l'enveloppe globale.

Par ailleurs le CESER souhaite rappeler son alerte quant à la baisse significative et continue du niveau de dépense au titre des matériels liés aux évolutions pédagogiques. Le satisfecit du Conseil régional à ce titre, accompagné d'une précision mentionnant que « l'effort pour maintenir ce niveau d'équipement doit être poursuivi », fera l'objet d'un suivi de la part du CESER.

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional qui, dans le contexte pandémique, portera une attention particulière à la situation financière des lycées en raison de la baisse du niveau de collecte de la taxe d'apprentissage. Il souhaite à ce titre qu'un document de suivi soit rédigé pour son information et celle de la communauté des acteurs concernés.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet de participer au financement des équipements aux côtés des établissements privés. Les bénéficiaires sont les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR). Les actions soutenues par ce programme contribuent à améliorer les conditions d'accueil des élèves et à mettre à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme l'an passé, le CESER prend acte de la poursuite de l'accord pluriannuel de partenariat entre le Conseil régional et les établissements privés sous contrat. Il aurait souhaité voir apparaître la façon dont les différents réseaux d'enseignement envisagent de s'inscrire dans les référentiels de la Région en matière de développement durable et notamment de démarche du « bien manger ». Enfin, le CESER aimerait connaître le type de partenariat existant entre le Conseil régional et les Maisons familiales rurales et s'il est de même nature que celui conclu avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le BP 2021 reconduit les actions prévues au BP 2020 relatives au déploiement des usages numériques dans la perspective de l'élaboration d'un schéma directeur numérique dans les lycées. Il se décline en 4 volets :

- poursuite du développement de l'Espace Numérique de Travail ;
- évolution du parc informatique vers plus de nomadisme ;
- finalisation du déploiement de la maintenance informatique des lycées ;
- proposition d'une offre de connectivité sans fil ;
- poursuite de l'offre de raccordement haut débit garanti.

Le BP 2021 est en croissance par rapport à celui de 2020 (+ 1 470 000 € en AP et + 460 000 € en AE).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » fera l'objet d'une nouvelle convention avec l'Académie en 2021, respectant les engagements pris par la Région en faveur de stratégies numériques responsables, ce que le CESER ne peut qu'approuver. Le CESER souligne l'importance et l'utilité de l'ENT breton pendant le confinement et souhaiterait qu'un retour d'expérience soit fait, en se préoccupant notamment du travail distant et des besoins en matière de transmissions.

L'évolution vers le nomadisme, auquel sera adjointe une offre de connectivité sans fil (wifi), répond aux exigences de mobilité intra-établissement en particulier pour la pédagogie, mais contribue aussi au respect des contraintes sanitaires liées à la Covid 29. A ce jour, en moyenne, un ordinateur est disponible pour 3 élèves : le CESER s'interroge sur la capacité des lycées à mettre à disposition d'élèves de tels équipements nomades en cas d'enseignement en distanciel pour ceux qui n'en disposeraient pas à domicile.

Concernant la maintenance, le CESER se félicite de l'achèvement en 2021 de la prise en charge de la totalité des lycées bretons. Il maintient ses remarques d'une part sur la nécessaire réactivité de telles opérations et d'autre part sur les conséquences de ces opérations pour les agents des lycées.

Par rapport à 2019, le CESER se félicite que la totalité des lycées soit raccordée à l'offre de débit confortable (de 30 à 100 Mb/s). Le CESER souhaiterait savoir à quelle échéance la totalité des lycées aura un accès à un raccordement répondant aux besoins. Il souhaite un indicateur sur le très haut débit.

Enfin, le CESER se félicite que soit prévu un schéma directeur numérique dans les lycées, qu'il appelle de ses vœux depuis longtemps. Il espère que ce schéma sera élaboré rapidement.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de ses missions liées à l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées, le Conseil régional propose à travers le programme 309 trois grands objectifs :

- mettre en place une démarche globale de progrès ;
- apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;
- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose pour l'exercice 2020 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 32,041 M€ et d'inscrire un crédit de paiement du même montant en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les sommes allouées au bon fonctionnement des lycées publics sont en légère augmentation cette année encore. Le CESER se félicite de cette ambition de la Région, qui contribuera à favoriser la réussite scolaire de tous les lycéens.

Concernant la mise en place d'une démarche globale de progrès, il avait encouragé la poursuite d'une co-construction associant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, à travers des conventions qui constituent un outil collaboratif novateur. Ces conventions sont prolongées par les dialogues de gestion, moments d'échange lors desquels sont évoqués l'ensemble des facteurs de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ils constituent un levier intéressant pour simplifier et améliorer la gestion des établissements au quotidien. Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre dans cette voie.

En outre, le CESER se félicite de la mise en œuvre opérationnelle de la démarche « bien manger dans les lycées », inscrite dans la Breizh COP. En 2020, l'intégralité des actions prévues ont été initiées, dont certaines déjà finalisées. Le CESER rappelle partager l'ensemble des objectifs poursuivis en la matière. Il encourage le Conseil régional à

poursuivre les actions menées sur une base expérimentale avant généralisation. Il confirme également son attachement à l'égalité de traitement entre tous les élèves, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont scolarisés, et la nécessité que chacun, quel que soit son contexte familial socio-économique, puisse bénéficier d'une offre de restauration de qualité.

Par ailleurs, l'équipement des agents et la définition de nouvelles modalités d'organisation, adaptées aux besoins repérés dans chaque lycée, sont soutenus par le CESER. Il rappelle cependant son souhait de disposer d'éléments sur la satisfaction des agents, particulièrement en termes de formation à l'usage de ces nouveaux outils, et sur les résultats obtenus, par exemple grâce à des indicateurs pertinents.

Enfin, dans un contexte sanitaire tendu, le CESER rappelle l'importance pour les jeunes de la pratique sportive, source d'autonomisation et de construction de soi. Il incite le Conseil régional à maintenir son effort pour permettre à tous les lycéen·ne·s d'y accéder.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de garantir le fonctionnement courant et couvrir les frais de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat, le Conseil régional accorde des dotations aux établissements privés sous contrat. Ces lycées bénéficient de plus, dans les mêmes conditions que les lycées publics, d'aides en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Les établissements disposant d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En 2021, le protocole de partenariat signé entre le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et le Conseil régional continue de s'appliquer dans le respect de la loi.

L'autorisation d'engagement s'élève à 40 840 000 € et est conforme aux accords. Elle correspond à une hausse de 1 295 000 €.

Le CESER se félicite du soutien apporté pour les équipements sportifs, qui permet aux lycéen·ne·s de l'enseignement privé d'accéder à un large choix pour la pratique du sport, ainsi que du soutien aux lycées agricoles privés pour l'utilisation des exploitations par les élèves.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que la Bretagne a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance, et que l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers permettant d'accompagner le développement de la région. A travers la politique déployée, il souhaite renforcer l'excellence et l'internationalisation de la recherche, en particulier sur les secteurs prioritaires identifiés au sein de la S3. Elle vise également à permettre aux jeunes de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. Enfin il rappelle que le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur doit aussi contribuer à la mise en œuvre des transitions écologiques, climatique, économique et sociétale en Bretagne.

Le programme 311 est, année après année, marqué du sceau de la continuité, tant du point de vue de ses contenus techniques, que des montants budgétaires alloués. L'évolution marquée récente consiste en un adossement voulu à la Breizh COP et en une nouvelle version plus resserrée de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), pour ce qui concerne les contenus thématiques privilégiés par l'exécutif régional.

Pour 2021 comme pour les années précédentes, les schémas mis en œuvre s'adressent à l'accueil de jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants), aux aides à l'investissement (en particuliers équipements structurants, dont les équipements et applications numériques) et à la diffusion des connaissances scientifiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la continuité de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, soutien indispensable pour développer les capacités de recherche et d'innovation sur le temps long.

Si le CESER constate et apprécie enfin une petite embellie en termes d'engagements financiers (maintien des AP à 12,9 M€, augmentation des AE de 10 %, et des CP de 6,6 %), il tient à souligner que cette augmentation s'inscrit dans un budget global lui aussi en hausse très sensible, et qu'elle ne fait que compenser un engagement financier bas depuis plusieurs années. A l'exception des crédits affectés au programme doctoral Cofund retenu par la Commission européenne, il n'est pas fait mention de la ventilation des crédits entre les principales actions.

Le Conseil régional mentionne trois actions prioritaires pour 2021 :

- la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle S3, stratégie régionale de recherche et d'innovation ;
- la finalisation et le démarrage des premières opérations du CPER 2021-2027 ;
- le démarrage du programme post-doctoral Cofund Bienvenüe.

Le CESER salue la mise en avant de ces trois priorités. Il avait lui-même recommandé dans son dernier avis que l'élaboration et le suivi du CPER soient prioritaires dans les actions de la Région.

En ce qui concerne la nouvelle S3, le CESER prend acte de la structuration autour d'un axe transversal d'accompagnement des transitions et de cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) et il renvoie à son avis sur le dossier du Conseil régional dédié au déploiement de cette stratégie. S'il se réjouit que les dispositifs de soutien à la recherche puissent décliner cette nouvelle S3 dès 2021, il regrette que le bordereau soit aussi peu documenté sur les priorités entre les différents domaines.

En ce qui concerne la finalisation et le démarrage du futur CPER, les actions et priorités annoncées sont effectivement bienvenues (intégration du contexte sanitaire et articulation avec le plan de relance, rénovation thermique des bâtiments, soutien de l'offre de formation, de logements et de restauration des étudiants, soutien des sujets prioritaires de recherche à travers les méta-projets construits avec tous les acteurs de l'ESR depuis deux ans) mais, comme le souligne le Président du Conseil régional, le mandat de négociation pour le CPER est, à ce stade, très insatisfaisant, laissant planer la plus grande incertitude sur le montant des crédits qui pourront être mobilisés pour déployer les projets d'envergure. Il s'agit sans doute de l'inquiétude principale que porte ce projet de budget car du fait des événements induits par la pandémie, et des difficultés/retards de mise en place d'un plan de relance national, le dossier du CPER a été laissé en jachère. Alors qu'il devait être signé au 2^{ème} semestre 2020 pour permettre sa mise en place dès 2021, les perspectives restent floues. Le CESER appelle le Conseil régional à la plus grande vigilance pour permettre la mise en place d'un CPER à la hauteur des ambitions des méta-projets construits et des attentes des acteurs de l'ESR et il s'interroge sur la capacité du Conseil régional – et de l'Etat – à soutenir dès 2021 des projets inscrits au futur CPER.

Enfin, le CESER salue sans réserve la réussite et la mise en place du programme post-doctoral Cofund Bienvenue, porté par un partenariat étroit entre le Conseil régional et huit établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce succès est largement dû au volontarisme du Conseil régional qui a su, malgré un échec initial, persévérer. Cet outil permet d'amplifier le schéma propre d'accueil de jeunes chercheur-euse-s internationaux en post-doctorat en en doublant le nombre. Il permet ainsi de faire connaître la qualité des établissements situés en Bretagne et de renforcer l'attractivité de ses établissements. Ce programme est essentiel pour renforcer le potentiel de recherche breton mais ne devra pas s'accompagner d'une réduction des soutiens à travers les autres outils d'intervention de la Région (les allocations doctorales ARED notamment). Le CESER sera attentif à la mixité du recrutement dans chaque filière.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les dernières négociations et la mise en route du CPER ;
- le déploiement de la nouvelle S3.

312 – Accompagner le développement de l'apprentissage

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme 312 sont les suivants :

- participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis ;
- soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis ;
- conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés, et sécuriser les parcours en apprentissage.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que saluer la volonté du Conseil régional de poursuivre l'accompagnement de la formation par apprentissage pour lequel ses interventions sont désormais limitées par la loi du 5 septembre 2018 :

- à l'information sur les métiers et les formations (y compris apprentissage) auprès de tous les publics (programme 301) ;
- à l'aide aux financements tant en investissement qu'en construction des établissements.

Au-delà des premiers succès de la loi de 2018, largement assise sur les dynamiques lancées bien avant en région, le CESER s'inquiète des baisses de financement annoncées par l'exécutif national, un temps prévu dès la rentrée 2021 et finalement repoussées d'une année.

Le CESER déplore que la participation au fonctionnement des CFA, non négligeable, ne fasse pas l'objet formalisé d'objectifs et de financements associés dans le programme 312, mais il note que cela devrait être fait au premier semestre 2021 au regard de la situation sanitaire.

Concernant aussi la participation au fonctionnement, le CESER prend note de l'intervention particulière de la Région dans le contexte de la Covid-19 et la nécessaire concertation avec les acteurs de l'apprentissage dans la continuité du dialogue engagée en 2020. Il salue notamment le financement exceptionnel des équipements informatiques pour les apprentis souvent démunis durant le premier confinement.

L'intervention de façon complémentaire à la construction et rénovation des CFA est nécessaire pour pallier les difficultés d'établissements répondant aux critères de la Région et la réalisation de gros travaux.

Cependant, une attention particulière devra être portée aux problèmes de financement de gros investissements matériels structurants de durée d'amortissement supérieure à 3 ans qui ne sont pas toujours pris en charge par les Opérateurs de compétences (selon les OPCO) et restant à la seule charge des CFA.

Sur le dernier point et notamment l'innovation pédagogique, il serait intéressant de renforcer l'aide au développement de la formation des formateurs tant sur le volet pédagogique que numérique, gage de la réussite des évolutions de la formation à plus ou moins long terme.

Enfin, le CESER souhaiterait être informé sur les modalités spécifiques d'attribution des financements sur la base des 3 axes cités : territoire, filières prioritaires et qualité des formations.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition d'Antoine PIERCHON et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2021, le Conseil régional poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- en assurant le versement des primes aux employeur·euse·s sur les contrats d'apprentissage conclus avant le 1er janvier 2019 ;
- sachant que le versement des aides individuelles aux apprenti·e·s s'est définitivement achevé fin 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Alors que le versement des aides aux apprenti·e·s s'est définitivement achevé en 2020, le Conseil régional de Bretagne continue d'honorer ses engagements en poursuivant les versements des aides aux employeurs pour les contrats signés avant janvier 2019.

L'exercice 2020 marque la dernière queue de comète budgétaire relative à ce programme.

Le CESER renouvelle son regret de voir ainsi la Région Bretagne dessaisie de cette prérogative pour laquelle la proximité territoriale avec les apprentis et leurs employeurs représentait un gage d'efficacité dans les soutiens accordés.

Pour cette raison il demeure important que ces dispositifs de formation initiale continuent d'être suivis régionalement au sein d'instances paritaires comme le CREFOP.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Norbert HELLUY et Marylène SIMON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels. L'accompagnement financier par la Région sera fortement sollicité en 2021 par le biais des dotations : en effet le Ségur de la santé a mis en lumière des besoins conséquents d'augmentation des capacités de formation à l'échelle nationale. La Région prendra toute sa part à cet effort, notamment sur les formations en soins infirmiers, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. Plusieurs autres mesures du Ségur auront un impact sur les budgets des instituts : suppression des concours d'entrée, hausse des indemnités de stage, revalorisation des salaires dans la fonction publique hospitalière.

La thématique de l'aide à domicile continuera à mobiliser les différents acteurs à l'échelle régionale, dans une logique interinstitutionnelle. La démarche Tyss'âge s'articule autour de quatre axes : l'offre de formation, l'information et la communication sur les métiers, l'organisation des structures et la prévention des risques professionnels. La signature d'un contrat d'objectifs viendra formaliser la dynamique enclenchée. Le processus d'universitarisation des formations paramédicales, de sages-femmes et du travail social prendra en 2021 une nouvelle dimension avec des expérimentations portées par les deux universités disposant d'une composante santé. De nouvelles conventions permettront l'évolution vers un modèle toujours plus intégré, décloisonnant les voies de formation pour offrir aux étudiant-e-s des parcours plus diversifiés et des droits accrus. Seront concernées les formations en soins infirmiers mais aussi les filières de la maïeutique et de la rééducation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souhaiterait avoir des informations complémentaires concernant les entretiens contradictoires à propos des projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social.

En effet, le budget primitif 2020 prévoyait déjà une forte sollicitation des dotations financières. Le Conseil régional prenait alors en compte l'augmentation du périmètre de l'offre de formation, notamment le renforcement des formations infra bac au titre du pacte sur les métiers de l'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puéricultrice. Parallèlement il prévoyait la baisse des recettes liées à la suppression des concours d'entrée et la baisse des recettes de la taxe d'apprentissage. Depuis, est intervenu le Ségur de la santé, et le Conseil régional dans sa décision modificative n°3 d'octobre 2020, a abondé ses actions d'aides aux étudiant-e-s à hauteur de 140 000 € en autorisations d'engagement.

Le CESER comprend que le Conseil régional prévoit de nouveau une forte sollicitation du budget 2021, et il se félicite de l'augmentation de l'autorisation d'engagement de 1 510 000 €, mais il aimerait avoir des précisions quant aux négociations actuelles avec les centres de formations, savoir comment les organisations s'adaptent aux nouvelles

modalités de fonctionnement, de financement et d'accueil des différents publics, et comment, avec plus de détails, le Conseil régional prévoit de soutenir et d'accompagner ces changements.

Le CESER note que le Conseil régional n'indique pas de crédit de paiement à l'investissement alors que les besoins des instituts doivent être en corrélation avec l'augmentation des capacités de formation et que la Région fait allusion dans l'introduction de la Mission III au fait que cela « aura un impact sur l'immobilier ».

Le CESER se réjouit que le processus d'universitarisation des formations paramédicales, de sages-femmes et du travail social prendra en 2021 une nouvelle dimension avec des expérimentations portées par les deux universités disposant d'une composante santé. Il serait très intéressé à en connaître les développements et les perceptions du côté des organisations, des professionnels et des étudiants.

Le CESER constate que le nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales en première année augmente de 100 unités essentiellement pour les filières paramédicales et sages-femmes. Il enregistre que le nombre de bourses d'études attribuées sur critères sociaux augmente, signe d'une précarité accrue des étudiants. Il présuppose que ce budget sera encore en augmentation en raison des difficultés liées à la crise sanitaire actuelle rencontrées par les étudiants.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante, pour répondre à des besoins dans le cadre des plans de relance et des mesures en faveur des jeunes.

En 2021, il est proposé une adaptation du dispositif d'accès individuel à la qualification notamment par la complémentarité avec le CPF (compte personnel de formation). Dans le cadre du plan de mesures en faveur des jeunes, l'aide régionale sera adaptée en 2021 afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins de ce public en proposant des parcours de renforcement de compétences aux jeunes déjà qualifiés mais inscrits durablement sur le marché du travail.

L'aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA a été proposée aux publics visés dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences, et notamment aux bénéficiaires du RSA. Cette mesure, adaptée pendant la crise sanitaire de 2020 afin d'être proposée aux stagiaires pour terminer un parcours de PREPA ou de QUALIF Emploi n'ayant pu être réalisé complètement au vu des conditions, sera élargie en 2021 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et aux familles monoparentales.

Enfin, l'objectif est de favoriser la formation au sein des très petites entreprises notamment des secteurs de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat. Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent près de 13 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs d'entreprises ou salariés et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région. La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne, et enfin aux formations des salariés en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le contexte de crise sanitaire et de ses répercussions, le Conseil régional montre sa capacité à adapter son dispositif d'aides individuelles accordées aux demandeurs d'emploi ou licencié-e-s économiques pour leur permettre d'accéder à une formation. Il montre son agilité face aux aléas et assure la complémentarité des dispositifs.

Il aurait pu être retenu une hypothèse de mobilisation supérieure à 2 400 places pour 2021 sur le QUALIF Emploi individuel eu égard au contexte.

L'action d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA en particulier pourrait faire l'objet d'un renforcement spécifique. La crise sanitaire et sociale conduit à envisager une mobilisation plus importante encore de ce type de dispositif y compris en faveur des chefs d'entreprises et/ou indépendants.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Anne LE MENN et M'Hamed DRISSI
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Malgré le contexte très incertain, le Conseil régional s'engage fortement pour proposer une offre de formations qualifiantes répondant aux besoins des secteurs économiques du territoire breton.

La priorité est donnée aux personnes les plus éloignées de l'emploi à travers différents dispositifs :

- les prestations intitulés PREPA permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de construire un parcours de projet fluide et individualisé ;
- les formations en direction des personnes sous-main de justice ;
- le programme d'actions qualifiantes intitulé QUALIF Emploi qui doit favoriser l'innovation pédagogique et la personnalisation des parcours et renforcer les partenariats avec les entreprises.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que le Plan de relance permette en 2021 d'augmenter le nombre de places en formations, notamment pour les jeunes qui sont les premiers à subir de plein fouet la crise sanitaire et économique actuelle. En effet, selon les chiffres du chômage au troisième trimestre 2020, en un an, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité) affecte plus les jeunes de moins de 25 ans (+ 13 % contre + 10 % pour les 25-49 ans et + 6,8 % pour les 50 ans et plus).

Le CESER se félicite de l'augmentation sensible du nombre de places sur le dispositif PREPA (+ 2336 places entre 2019 et 2021). Cette gamme s'adresse principalement aux jeunes et aux adultes très fragilisés par la crise économique et le CESER note avec satisfaction l'augmentation de + 2000 places sur PREPA CLE permettant de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Un engagement important est pris par le Conseil régional pour renforcer le lien avec les entreprises par la mise en œuvre de parcours spécifiques, sur les territoires, avec des contenus adaptés et une sortie en emploi, via un emploi pérenne ou un contrat de professionnalisation. Le CESER encourage ce renforcement et les actions associant

l'ensemble des parties prenantes pour des liens durables avec les entreprises. C'est ainsi que la Région propose pour 2021 une animation sectorielle des formations pour aider les organismes de formation à déployer une relation renforcée avec les employeurs. La Région prévoit une augmentation de 444 places dans le cadre de QUALIF Emploi programmes par rapport au réalisé 2019, et un soutien renforcé à un certain nombre de projets portés par les branches professionnelles et impliquant les organismes de formation, tels « Bati Job » « l'industrie recrute en Bretagne » et « l'accompagnement du salariat agricole ».

Pour autant, le CESER s'interroge sur les résultats de ce programme QUALIF Emploi programmes 2019-2021 en termes d'emplois durables et réitère sa demande d'indicateurs de suivi.

L'année 2020 avec son contexte sanitaire a fragilisé certains organismes de formation qui n'étaient pas encore prêts à déployer des formations distancielles. Le CESER apprécie que le Conseil régional prévoit un accompagnement de ces organismes dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de formation à distance. Il note qu'un appel à projet sera lancé début 2021, afin d'accompagner l'adaptation des formations et la mixité des apprentissages.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les projets d'aide aux organismes de formation, incluant les projets de collaboration entre les organismes de formation et les branches professionnelles et les projets de digitalisation.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à proposer une aide financière aux stagiaires d'une formation professionnelle financée par le Conseil régional de Bretagne. Cette aide est mensuelle et cumulable avec les aides sociales. Elle varie entre 390 € et 930 € par mois et comprend un forfait restauration/mobilité pour couvrir une partie des frais liés à la formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que la prévision budgétaire passe de 58 650 000 € pour le budget 2020 à 67 534 000 € pour envisager un accompagnement de presque 10 % de plus de stagiaires de la formation.

Le CESER apprécie que les stagiaires du Parcours 1 – donc les formations qui relèvent de la lutte contre l'illettrisme – puissent désormais bénéficier d'une aide financière de la Région. Il souhaite que les autres parcours Prépa clé puissent bénéficier également d'une telle aide.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional est pensée autour du soutien à la transmission des langues de Bretagne et à leur présence au quotidien. Conformément à la politique linguistique de la Bretagne adoptée en 2012, le programme décline trois grands objectifs structurants. Ainsi l'objectif I est consacré à la transmission de la langue bretonne (soutien à l'enseignement bilingue, participation à l'édition de manuels scolaires, aides individuelles à la formation, aide aux structures), l'objectif II déclinant pour sa part les actions visant à « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique ». L'objectif III « Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallo » couvre à la fois le champ de la transmission du gallo et celui de sa présence dans la société.

La publication fin 2018 d'une enquête sociolinguistique qui a montré la grande fragilité de la pratique du breton et du gallo, ainsi que le fort attachement des Breton-ne-s à leurs deux langues, a conforté les engagements de la *politique linguistique de la Bretagne*.

Dans la suite de ces orientations, le programme annonce, entre autres actions, le renforcement du soutien du Conseil régional aux acteurs partenaires de la communauté éducative en langue bretonne et aux structures qui contribuent à l'apprentissage du gallo, le renforcement de l'engagement régional dans la formation professionnelle des adultes via des stages de formation à la langue bretonne au titre du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), et le développement du soutien régional aux activités de l'Office public de la langue bretonne (OPLB) engagé dans de nouveaux chantiers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un budget de 7,394 M€, le programme connaît une nouvelle progression (+ 340 000 €). Si l'augmentation de ce budget apparaît finalement assez modérée (+ 140 000 € seulement) au regard du budget précédent déjà abondé par une décision modificative, la progression avoisine tout de même + 700 000 € sur 4 ans.

2.1. Soutien à la transmission de la langue bretonne et à la sauvegarde et développement de la langue gallo

Le document, qui présente de façon intéressante diverses actions de soutien aux acteurs de la transmission de la langue bretonne, semble mettre l'accent essentiellement sur la formation professionnelle des adultes, qu'il s'agisse de la formation initiale ou professionnelle des futur·e-s enseignant·e-s du breton en *bilingue*, de la formation pour les professionnel·le-s de l'accueil de la petite enfance, ou encore du projet d'aide à la formation pour les jeunes futur·e-s professionnel·le-s de l'animation.

Le document rappelant à juste titre que face à l'extrême fragilité des langues de Bretagne la clef de la transmission se trouve dans l'enseignement, on s'étonne de l'absence de mention des actions prévues en direction des enseignements scolaires, qu'il s'agisse du développement de la Carte des pôles bilingues breton ou du projet de programmation territoriale des enseignements optionnels de breton et de gallo.

Encore plus étonnante est l'absence de toute mention du renouvellement de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne pour la période

2021-2025 qui doit être prochainement conclue entre l'État et la Région. En dépit de la difficulté à obtenir de l'État fermeté et constance dans ses engagements, l'action de la Région a su imposer des évolutions incontournables et bénéfiques aux deux langues de Bretagne. Il ne faudrait pas que la Région désinvestisse aujourd'hui ce « partenariat », si complexe soit-il.

Le CESER serait en tout cas intéressé de connaître les principaux axes de la nouvelle Convention, en particulier s'agissant du renforcement de la présence de l'enseignement de/en breton dans le second degré et du développement d'actions pour l'enseignement du gallo à l'école, levier indispensable à actionner pour la sauvegarde de cette langue.

Concernant d'ailleurs le gallo, le CESER se félicite de l'aide attribuée à l'Institut du gallo pour développer l'offre d'enseignement-formation du gallo. Il invite la Région à réduire progressivement le très important décalage entre les budgets attribués à chaque langue, sans que cela se fasse au détriment du breton. Alors que l'enquête sociolinguistique de 2018 a montré que 5 % de la population bretonne parle gallo, soit à peine moins que le pourcentage de population parlant breton (5,5 %) et que les deux langues de Bretagne sont en danger, un traitement inégal et non conforme aux droits culturels, dont les droits linguistiques, apparaît.

2.2. Soutien au développement du breton dans la vie de tous les jours

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

L'introduction rappelle à juste titre la forte attente et même le désir de langue bretonne affirmé par la population lors de l'enquête sociolinguistique tant pour l'enseignement que dans l'espace public. L'enquête montre aussi la forte fragilité de cette langue du fait de l'âge atteint par les principaux locuteurs.

Le CESER s'étonne donc que, même si l'enveloppe budgétaire du programme augmente globalement, le Conseil régional ne consacre pas un effort budgétaire encore plus important pour sauver cette diversité linguistique malgré la forte attente de la population.

Le Conseil régional annonce, et le CESER ne peut que s'en réjouir, qu'il amplifiera son accompagnement à l'Office public de la langue bretonne (OPLB) pour le numérique et l'offre d'accueil en langue bretonne de la petite enfance. Le CESER souhaite que cet effort ne se fasse pas au détriment d'autres domaines.

La crise sanitaire a empêché la réflexion sur le soutien aux ententes de pays. Il est évident que, pendant cette période, celles-ci ont beaucoup souffert et que, plus qu'une réflexion reportée, c'est une augmentation sans condition du soutien qui aurait dû être prévue.

Le CESER ne voit dans ce BP 2021, concernant le développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours, que des termes très édulcorés : « la possibilité d'une aide », « dès que la situation le permettra pour l'audiovisuel », « en déduire les adaptations nécessaires », « poursuivra son accompagnement », « le théâtre continuera à être soutenu », mais aucun des termes forts que la situation impose comme, « nous augmentons notre effort », « nous démultiplions les aides » ...

En ce qui concerne le développement de la présence de la langue galloise, le Conseil régional se contente de poursuivre son soutien, mais, là aussi, cela ne semble pas à la hauteur des besoins.

La question que le CESER est en droit de se poser est : où se trouvent la volonté politique et les stratégies de revitalisation bretonne menées par le Conseil régional ?

Les budgets précédents ont montré leur insuffisance, celui-ci aurait donc dû bénéficier d'une augmentation beaucoup plus conséquente. Alors que les futurs Fonds européens bénéficieront notamment à la sauvegarde de la

biodiversité et au climat, le CESER souhaite qu'ils soient aussi mobilisés pour la sauvegarde de langues en grand danger de disparition alors que leur représentation publique (médias, présence sur scène, publicité...) ainsi que les associations de défense sont très affectées par la crise sanitaire.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux ;
- sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles ;
- soutenir les actions conduites en amont de la formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que la Région soutienne les initiatives locales en faveur des jeunes pas ou peu qualifié-e-s, en apportant un soutien au réseau des Missions locales.

Il apprécie la mise en place d'actions « qui permettront de rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations et l'insertion durable des demandeur-se-s d'emploi », ainsi que d'« actions territoriales de formations favorisant la découverte de la filière numérique et l'inclusion numérique » au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi.

Le CESER sera particulièrement attentif au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, aux difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement ; les initiatives engagées en 2020 devront être reconduites et renforcées tout au long de l'année 2021.

Il sera également attentif à ce qui sera fait pour que les personnes en recherche d'emploi ou très éloignées de l'emploi ne restent pas sans information et sans accompagnement.

Le CESER note que l'engagement de la Région en faveur des « actions territoriales » doit se poursuivre et réitère sa demande d'exemples de telles actions ainsi que des éléments de bilan des premières expérimentations financées au titre du programme 319, notamment concernant les soutiens apportés aux actions conduites en matière de mobilité, d'aide à la garde d'enfant, etc.

Le CESER réitère les demandes formulées au sujet du budget 2020 : il souhaite suivre particulièrement le recours des territoires (CTEF, EPCI, ...) à l'outil de data visualisation d'informations sur le champ de l'emploi, du marché du travail et de la formation mis en place par le GREF (action au titre du programme 301). Il souhaite que cet outil puisse s'enrichir du bilan des actions engagées dans les territoires.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions du programme sont les suivantes :

- Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain ; desservir les îles bretonnes : en 2021, la Région aura à renouveler la délégation de service public pour la desserte maritime de l'île de Bréhat et préparer le renouvellement des contrats pour les îles du Morbihan ;
- Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation ;
- Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre ;
- Construire un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés ;
- Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables.

Pour mener à bien ces actions, le programme s'appuie sur des autorisations de programmes et d'engagements de respectivement, 56,57 M€ et 262,335 M€. Les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement s'élèvent à 24,277 M€ et 274,158 M€.

La réalisation du programme 401 s'inscrit dans un contexte particulier en 2021, avec des impacts très forts de la crise sanitaire sur les mobilités et les transports collectifs et publics. A cette crise inédite, s'ajoutent les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance pour les transports.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage le constat et l'analyse du Conseil régional, concernant les effets sur les mobilités de la crise sanitaire actuelle. Les conséquences pour les entreprises du secteur tout comme pour leurs salariés sont très importantes et le CESER ne peut que saluer le soutien financier apporté par l'exécutif régional afin d'amortir le choc économique, qui aurait pu avoir des effets désastreux, singulièrement en termes d'emplois. En outre, le CESER soutient le choix du Conseil régional de maintenir le cap fixé concernant le déploiement de mobilités décarbonées au service de tous les territoires et l'ambition portée à ce sujet dans ce BP 2021. Il renvoie sur ce sujet à son avis sur la feuille de route pour des mobilités décarbonées.

Le CESER prend acte de l'ouverture de discussions avec la SNCF, concernant la réalisation de la convention TER dont les modalités sont fortement impactées, avec des recettes en forte baisse. Le CESER souhaiterait connaître les décisions qui seront prises, et leurs conséquences sur l'offre TER.

Le CESER prend note de la préparation de nouveaux contrats de délégations service public (DSP) concernant la desserte des îles. Le CESER suivra avec attention ce dossier et souhaite que les nouvelles DSP répondent aux objectifs de la Breizh COP. Le CESER réaffirme plus largement son attachement à l'exemplarité sociale et à la mise en œuvre de bonnes pratiques, qui doivent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en délégations, dans le respect du Schéma régional des achats économiquement responsables.

Compte-tenu des difficultés des opérateurs de mobilités, qu'il s'agisse de celles, inédites découlant de la crise Covid-19 ou celles, antérieures, concernant l'emploi dans le secteur, le CESER réitère son souhait de voir la conférence sociale régionale s'approprier et travailler sur ce sujet, avec l'ensemble des parties prenantes.

Le CESER note la mise en œuvre de nouveaux services et outils de relations aux usagers, visant à simplifier l'usage et le recours aux différents modes de transport collectif ; le système public d'information multimodale régional « Mobibreizh » en est un outil pertinent. Néanmoins, cela ne peut se traduire par une baisse du nombre de points de vente sur le territoire régional. Le CESER réaffirme la nécessité de maintenir une offre de points de vente solidaire et répondant aux besoins des usagers : ils demeurent des interfaces indispensables, notamment pour les populations les plus fragiles.

Les acteurs du numérique bouleversent l'offre de mobilité. Dans le nouvel environnement réglementaire et dans le contexte de crise économique durable que va traverser la Bretagne, ce sujet mérite une vigilance, eu égard aux enjeux d'emplois, du niveau de services et d'inégalités des territoires devant le déploiement de la fibre et de la couverture 4G en Bretagne.

Le CESER se réjouit de l'engagement du Conseil régional contre l'autosolisme, avec la mise en place d'outils pour favoriser et simplifier le recours au co-voiturage, avec la plate-forme de covoiturage de proximité OuestGo, le soutien aux initiatives d'éhop et la poursuite du dispositif d'accompagnement économique pour les salariés ne disposant pas d'offre de transport public.

Le CESER prend note des modifications d'organisation des réunions de comités de ligne en 2021, compte-tenu du contexte sanitaire ; il rappelle ici son attachement et sa participation à ces comités de lignes.

Enfin, le CESER se félicite de la mise en service de la plate-forme GNV à Noyal-Chatillon qui permettra d'engager des véhicules propres dans l'offre de transport public régional. Le CESER souhaiterait connaître le calendrier de déploiement du GNV sur les prochaines années.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les conséquences de la crise sanitaire sur les niveaux de trafic voyageurs relevant de la compétence régionale (ferroviaire, routière, et maritime vers les îles) ;
- L'issue des discussions afférentes aux renégociations de la convention TER ainsi que des contrats de DSP ;
- La réalisation de l'offre de transport public régionale en 2021 ;
- L'évolution de l'emploi dans l'activité de transport routier de voyageurs ;
- L'évolution de la mise en œuvre de l'aide financière au co-voiturage.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme porte sur les investissements relatifs à la modernisation des infrastructures, ferroviaires et routières, ainsi que des gares et des points d'arrêts.

Doté de 55,327 M€ d'autorisations de programme et de 57,75 M€ de crédits de paiement, les actions en 2021 sont les suivantes :

- Poursuivre les études sur le développement du ferroviaire en Bretagne et engager des travaux permettant d'augmenter les fréquences des TER en gare de Rennes en heure de pointe à partir de 2024 ;
- Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire ;
- Accompagner la réalisation des travaux des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) d'Auray et Quimper et engager les études sur le PEM de Brest ;
- Bien identifier les arrêts du réseau de cars BreizhGo ;
- Mettre en accessibilité PMR (Personne à mobilité réduite) le réseau BreizhGo ;
- Démarrer les travaux de la gare maritime de Quiberon ;
- Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard ;
- Accompagner la réalisation des Schémas directeurs d'agglomération de gestion de trafic à Rennes et Brest.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER accueille favorablement la réalisation de deux études, l'une portant sur l'évaluation des besoins de mobilités à long terme et l'autre conduite par SNCF Réseau portant sur les besoins d'infrastructures, en cohérence avec le projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL). Le CESER souhaiterait que ces études s'appuient notamment sur une véritable démarche de concertation avec les populations des territoires concernés. Les acteurs des territoires (élus mais aussi acteurs socio-économiques et environnementaux) expriment en Bretagne des attentes ferroviaires fortes, dans tous les territoires ; lorsque l'infrastructure existe et qu'elle pourrait être réactivée, comme c'est ainsi le cas sur la ligne transversale Auray-St-Brieuc et sur celle entre La Brohinière et Mauron, mais aussi parfois lorsque l'infrastructure n'existe pas (Fougères par exemple). Le CESER réitère son souhait d'être associé à ces réflexions et études.

Si le projet « 2 trains même voie » constitue une réponse de court terme pour répondre à moindre coût à la croissance du trafic ferroviaire en gare de Rennes, la mise en œuvre de la ZAC EuroRennes-Gare semble avoir occulté les besoins de fonciers de réserve pour étendre les infrastructures ferroviaires. Cela va avoir des conséquences fâcheuses à long terme, notamment pour répondre à la désaturation de la gare aux heures de pointe. Le CESER souhaiterait connaître le point de vue des différents acteurs de ce dossier (Etat, Rennes Métropole et SNCF) sur ce point précis.

Le CESER soutient totalement la réalisation des PEM en Bretagne et se félicite de l'avancée de celui de Quimper. Le CESER souhaiterait connaître le ressenti des usagers quant à la mise en œuvre de ces plateformes multimodales, ainsi que les données relatives à l'évolution des trafics voyageurs.

Le CESER salue l'effort financier consenti par le Conseil régional, d'une part pour sécuriser les points d'arrêts scolaires et d'autre pour la mise en accessibilité des gares et points d'arrêts routiers. Compte tenu de la crise sanitaire, du nombre de points d'arrêts et gares à traiter le CESER s'interroge sur la tenue du calendrier prévu.

Concernant la reconstruction de la gare maritime de Quiberon, le CESER aurait souhaité avoir une présentation des travaux ; il s'interroge sur la dimension inter et multimodale de cette gare, et sur son articulation avec les infrastructures routières et ferroviaires de la presqu'île.

Sur la RN 164, le CESER note la mise en service de 12 km supplémentaires en 2021 portant à 118 km le linéaire à 2x2 voies, ainsi que la mise en travaux de 35 km en 2021 ; le CESER souhaiterait connaître l'impact de cette réalisation sur le foncier agricole.

Le CESER note la poursuite des études entre la Région et les métropoles concernant la gestion et la régulation du trafic routier avec la mise en œuvre de voies dédiées aux transports collectifs ainsi qu'au co-voiturage.

Le CESER relève l'absence d'indications concernant la rénovation et la modernisation des lignes du maillage régional. Cela concerne les lignes Retiers-Châteaubriant, Auray-Quiberon pour laquelle une étude est en cours et Morlaix-

Roscoff. Le CESER rappelle que la modernisation de ces lignes contribue à la mise en œuvre des objectifs d'aménagement équilibré du territoire, de développement économique et de préservation de l'environnement fixés par la Breizh COP. En ce sens, elles ont toute leur place dans la nouvelle feuille de route régionale en faveur de mobilités décarbonées.

En 2020, le CESER avait pris note de la prise en compte des nuisances sonores pour les riverains, conséquences de l'exploitation de la ligne à grande vitesse. Le CESER souhaiterait avoir un point d'étape sur ce sujet.

Enfin, et comme chaque année, le CESER déplore l'absence d'actions ciblées dans ce budget primitif visant à permettre une relance du fret ferroviaire en Bretagne en dépit des annonces faites par l'Etat sur ce sujet. Le CESER se positionne pour la tenue d'un débat public eu égard aux enjeux économiques pour les territoires.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les résultats des études en cours concernant l'évolution du trafic TER ferroviaire et routier ;
- Les études portant sur le nœud ferroviaire rennais ;
- La réalisation des travaux de sécurisations des points d'arrêts scolaires ainsi que les travaux de mise en accessibilité des gares et points d'arrêts routiers ;
- La réalisation des travaux de la gare maritime de Quiberon ;
- Le résultat de l'étude de modernisation de l'axe Auray-Quiberon et l'évolution des réflexions sur l'ensemble des lignes du maillage régional ;
- La réalisation des travaux d'insonorisation liés à l'exploitation de la LGV Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL) ;
- Les réflexions de la Région sur la relance du fret ferroviaire en Bretagne.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La crise sanitaire et ses répercussions économiques ont entraîné une chute inédite du trafic aérien en 2020. Dans un premier temps, cette récession provoque la mise à l'arrêt ou presque de l'ensemble de l'écosystème des aéroports et des revenus pour les plateformes, annihilant leurs capacités d'autofinancement. Pour 2021 et plus loin, la reprise des liaisons aériennes reste suspendue aux aléas des conditions sanitaires, au comportement des touristes en matière de voyage et aux modes de relations professionnelles. Les projections pour 2021 sont donc soumises à de nombreuses incertitudes et notamment aux stratégies des compagnies aériennes et à leur capacité à desservir tous les territoires.

Propriétaire de 4 aéroports et dans l'objectif de doter les territoires de moyens d'accessibilité facilitant leur développement, le Conseil régional rappelle son engagement dans le soutien à l'offre de transport aérien. En 2021 sera mesuré l'impact de cette crise et de ses suites sur l'économie du système aéroportuaire régional. En termes de financement, le Conseil régional portera ses efforts sur :

- l'accompagnement des investissements de maintien de l'opérationnalité des infrastructures et ceux visant à la transition écologique des aéroports, notamment dans la décarbonation de leur fonctionnement ;
- le financement de la ligne Quimper-Paris Orly sous Obligation de service public (OSP), dont le trafic a été fortement réduit par la crise.

Pour réaliser ces objectifs, le Conseil régional inscrit 3,4 M€ en autorisation de programme et 1,7 M€ en crédit de paiement d'investissement, et mobilise 2,4 M€ en autorisation d'engagement et 2,4 M€ en crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional, dans le contexte de crise sanitaire et économique touchant particulièrement les transports et singulièrement le transport aérien, d'assurer son rôle de concédant des 4 aéroports dont il est propriétaire. Le CESER prend acte, également du soutien aux conditions de maintien de la liaison d'aménagement du territoire contribuant au développement économique de la Cornouaille.

Le CESER prend note du souhait du Conseil régional d'engager des réflexions avec les concessionnaires des aéroports sur l'évaluation en 2021 de la crise.

Le CESER constate la nécessité d'une analyse stratégique sur les perspectives de trafic aérien à moyen et long terme et ses répercussions sur la desserte des territoires bretons, en poursuivant les objectifs de développement économique et des entreprises, d'aménagement équilibré de la Bretagne, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition écologique et énergétique ; il a donc engagé une étude pour y contribuer.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les perspectives ouvertes par la crise actuelle pour le transport aérien ainsi que leur impact sur l'économie des aéroports régionaux d'une part et sur la desserte des territoires bretons d'autre part ;
- L'évolution du trafic de l'aéroport de Quimper ;
- L'avenir de l'aéroport de Dinard dans le contexte du Brexit.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme les années précédentes, les crédits budgétaires prévisionnels 2021 sont principalement orientés vers l'accompagnement des territoires bretons dans leurs politiques d'intervention sur l'eau : les Projets de territoires pour l'eau (PTE) par les EPCI, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), le Plan de lutte contre les algues vertes, etc.

Les actions nouvelles programmées pour 2021 sont :

- le soutien aux initiatives territoriales pour une sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- l'accompagnement des acteurs sur des actions de restauration de la continuité écologique ;
- la valorisation du bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique ;
- l'accompagnement sur la problématique de la gestion quantitative de la ressource ;
- l'encouragement à la mutualisation des moyens et des gouvernances ;
- le renforcement de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).

Le Président du Conseil régional propose, pour ce programme 501, d'ouvrir une autorisation de programme de 6,8 M€ et une autorisation d'engagement de 5,04 M€ au titre de l'année 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le montant du budget proposé en 2021 sur l'eau est en augmentation par rapport à l'an dernier, sans connaître les domaines impactés par cette augmentation et sans savoir s'il y a un lien avec le Plan de relance national concernant en particulier les aides aux travaux d'assainissement des collectivités.

D'une manière globale, le CESER souhaiterait que les interventions du Conseil régional auprès des collectivités locales soient autant en adéquation avec les problématiques locales de qualité du milieu qu'avec les classements déclinés de la Directive Cadre sur l'eau via le SDAGE. Par exemple, la masse d'eau côtière de la Rade de Brest est classée par le SDAGE en « bon état écologique », alors qu'elle possède un record de contaminations par les micro-algues toxiques qui affectent l'environnement et l'économie maritime locale⁶.

Comme il l'avait souhaité les années passées, le CESER soutient l'initiative de la mise en place d'une expérimentation « territoires sans pesticides de synthèse » conformément à l'objectif affiché dans le SRADDET de sortir la Bretagne des produits phytosanitaires en 2040.

Force est de constater que l'Agence de l'eau va fortement réduire ses aides aux territoires classés en « bon état », car sa priorité va à la reconquête des qualités dégradées. En accord avec ses souhaits émis les années passées, le CESER apprécie que le Conseil régional continue, malgré tout, à soutenir les territoires classés en « bon état écologique », ceci dans l'objectif, d'abord de préserver ce bon état, et ensuite de valoriser ces territoires au niveau de leurs patrimoines naturel et culturel.

Le Conseil régional observe, à juste titre, que le département d'Ille-et-Vilaine ne possède que 3 % de ses cours d'eau en « bon état écologique ». Outre les pressions polluantes de toutes natures, un des facteurs explicatifs est le manque de continuité écologique des rivières et leur morphologie dégradée. Le CESER soutient l'intervention spécifique de la Région sur cet aspect dans ce département, en précisant que d'autres territoires bretons ont aussi des problématiques de cet ordre. Il convient aussi de signaler, d'une part l'impact de l'urbanisation actuelle et à venir de la région rennaise, et d'autre part le rôle de la géographie de la partie Est de la Bretagne qui possède moins de pente et moins de pluie que sa partie Ouest pour pouvoir diluer des apports polluants qui peuvent être identiques.

Le changement climatique risque d'aggraver la situation en période d'étiage, en particulier dans la partie Est de la Bretagne et sur l'ensemble du littoral breton, aussi bien dans le domaine qualitatif que quantitatif. C'est pourquoi le CESER soutient l'objectif inscrit dans le SRADDET qui vise à déterminer pour chaque territoire les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource en eau disponible actuelle et future.

Le CESER observe que le Conseil régional, en plus de son aide financière aux territoires et suite à sa prise de compétence sur l'animation et la coordination dans les domaines de l'eau, commence à structurer son intervention par la création d'une Assemblée bretonne de l'eau qui va réfléchir aussi bien aux problèmes encore nombreux de qualité des eaux en Bretagne qu'à ceux relatifs à la quantité d'eau qui deviennent de plus en plus prégnants dans le cadre du changement climatique.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

⁶ En référence à la note du Préfet du Finistère du 19 juillet 2018 adressée aux présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE de l'Aulne et de l'Elorn

- la mise en place de l'Assemblée bretonne de l'eau en début 2021 ;
- la consultation des instances sur le projet de SDAGE 2022-2027 au printemps 2021;
- le rapport de la Cour des Comptes sur le Plan de lutte contre les algues vertes qui devrait être publié mi-2021.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition d'Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, au-delà des moyens dédiés qu'il consacre à la biodiversité et aux paysages via le programme 502, entend mobiliser, en adéquation avec l'esprit du récent rapport du CESER sur le sujet, l'ensemble des politiques régionales sur ces questions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève avec satisfaction que sa récente étude « *Biodiversité et société, cultivons les interactions* » est citée en référence dans le bordereau du Conseil régional. Celui-ci envisage désormais la biodiversité comme une « priorité environnementale ». Le CESER s'en félicite mais s'étonne, dans ces conditions, que l'augmentation significative du budget de la mission 5 en 2021 (+ 30 %) ne profite pas directement au programme 502 : les crédits mandatés sur ce programme ne représentent toujours qu'une part dérisoire du BP 2021 (0,27 % en 2021, 0,29 % en 2020). Le CESER rappelle l'une de ses préconisations : porter le budget du programme 502 à 1 % du BP. La mise en œuvre à court terme de cette préconisation permettrait de soutenir plus durablement des actions essentielles pour la biodiversité, en particulier l'éducation à l'environnement et l'ingénierie de la biodiversité, domaines à développer à court terme pour faciliter la mobilisation et accompagner les projets territoriaux destinés à restaurer ou préserver la biodiversité.

Néanmoins, le CESER constate le volontarisme du Conseil régional pour faire avancer la prise en compte de la biodiversité dans ses politiques sectorielles. Des actions exemplaires sont envisagées dans les lycées, dans les ports et les aéroports, là où la Région dispose de leviers importants. Le CESER soutient cette proposition, en souhaitant que soit donnée plus de visibilité à la mise en cohérence de ces actions et aux volumes financiers qui seront consacrés. Il approuve aussi le renfort de l'action régionale en faveur de la biodiversité dans les domaines de l'agriculture et de la mer, via l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) notamment : une meilleure efficacité des politiques publiques de préservation de la biodiversité passe par une plus grande transversalité.

L'Agence bretonne de la biodiversité permettra de fédérer cette nouvelle dynamique de transversalité et de valorisation des actions en faveur de la biodiversité, à tous les échelons. Le dispositif « Territoires engagés pour la Nature », qui sera développé en 2021, permettra aussi d'aller dans ce sens. Le CESER s'en félicite.

Le CESER souligne positivement les dispositifs financiers innovants proposés (1 % biodiversité, fonds vert, appel à projet « mobilisation citoyenne ») qui représentent de réelles avancées pour agir à court terme en faveur de la biodiversité en Bretagne. Il sera attentif aux résultats des expérimentations du « 1 % biodiversité » mises en œuvre en 2021 sur les sites d'exception, les projets nautiques et le tourisme social et solidaire. Il se demande si ces dispositifs, une fois élargis à d'autres secteurs d'activité, pourront contribuer au soutien durable des acteurs de la politique régionale de la biodiversité.

Concernant les projets issus de ces nouveaux dispositifs financiers, le CESER souhaiterait la mise en place dès que possible d'indicateurs de suivi et de résultats. L'Observatoire de l'environnement en Bretagne, soutenu utilement

par la Région, pourrait jouer un rôle dans ce domaine. Le CESER s'interroge par ailleurs sur les modalités d'accompagnement et d'évaluation de ces dispositifs, notamment sur les projets « fonds verts » : pour assurer l'efficacité de ces projets vis-à-vis de la biodiversité, est-il prévu de mettre en place un dispositif de conseil et d'évaluation scientifique de ces projets ? Les associations et observatoires naturalistes, ainsi que l'observatoire régional du paysage, seront-ils mobilisés ?

Le CESER approuve également la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité dans les aides régionales, autre levier important. Il remarque toutefois qu'en 2021, elle ne concernera pas directement la biodiversité. Comme il le propose dans son étude sur la biodiversité, le CESER encourage le Conseil régional à mettre en place des critères de bio-conditionnalité dans ses offres de subventions et achats publics.

Concernant les paysages, le CESER relève avec intérêt que le Conseil régional souhaite davantage relier la question paysagère à l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est en effet, avec l'agriculture, un secteur d'activités influençant fortement le paysage et la biodiversité ; le CESER encourage une mise en synergie de ces domaines, elle permettra judicieusement d'intégrer les enjeux « paysages et biodiversité » le plus en amont possible dans les projets.

Enfin, le CESER suivra le travail engagé concernant les Parcs naturels régionaux de Bretagne et la recherche de 4 nouveaux sites candidats au label « réserves naturelles régionales ».

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2021 doit marquer l'entrée en vigueur du SRADDET voté fin 2020. Un des objectifs de celui-ci est d'atteindre d'ici 2040 une consommation de l'énergie beaucoup plus sobre (-35 % par rapport à 2015) ainsi que la multiplication par 6 des énergies renouvelables dans notre consommation. Le Conseil régional a aussi pour ambition de répondre aux enjeux des effets du dérèglement climatique, en proposant aux différents acteurs régionaux un cadre structuré à travers la mise en œuvre du projet BREIZ HIN.

Le Conseil régional s'est engagé à apporter une réponse opérationnelle aux engagements pour la préservation de la biodiversité et des ressources dans la Breizh COP en sensibilisant l'ensemble des Bretons aux principes de l'économie circulaire, en (re)localisant en Bretagne la valeur ajoutée des différentes filières de réemploi, de recyclage et de valorisation énergétique des déchets et enfin, en développant de nouvelles filières autour des matériaux biosourcés et renouvelables.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Energies

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional renforce ses engagements financiers afin de déployer le Service public énergétique de l'habitat (SPEH). En effet, la Bretagne se donne pour objectif en 2021 d'accompagner 30 000 ménages pour un conseil de premier niveau, 16 500 ménages pour du conseil personnalisé et enfin 2 000 ménages pour la réalisation de leurs travaux. Le CESER note favorablement l'engagement du Conseil régional

dans le soutien aux projets permettant l'accélération de la production d'énergie renouvelable (énergies marines renouvelables, énergie photovoltaïque, énergie issue de la biomasse...). Le CESER se félicite que le Conseil régional souhaite impliquer davantage les collectivités et les citoyen·ne·s à ces projets.

Le CESER approuve la mise en œuvre d'une feuille de route pour développer la filière hydrogène renouvelable ainsi que sa concrétisation en 2021. L'appel à projets « Boucle hydrogène territoriale » permettra l'émergence d'une douzaine de projets sur la période 2020/2022.

2.2. Déchets-Ressources-Economie circulaire

Comme il l'avait indiqué dans son avis précédent, le CESER apprécie l'action du Conseil régional en faveur de la sensibilisation des acteurs économiques bretons aux principes de l'économie circulaire. Il note avec intérêt que la mise en place de « Rencontres de l'économie circulaire » sur les territoires permettra de déployer les actions de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) et du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) afin de développer cette nouvelle approche de réduction des déchets et de gestion sobre et économe des ressources auprès des acteurs bretons publics et privés.

Le CESER se félicite une nouvelle fois de la volonté du Conseil régional de consolider des filières de recyclage existantes et d'en encourager la création. Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de chercher à identifier de nouveaux projets de valorisation énergétique tout en favorisant le déploiement de nouveaux centres de tri haute performance afin d'optimiser la valorisation d'une quantité importante de déchets. Le CESER note avec intérêt la recherche de mutualisations avec d'autres outils à développer tels que les ressourceries/recycleries et les nouvelles déchèteries afin de limiter le recours aux matières premières. Enfin la volonté de créer les conditions pour développer les partenariats avec les différents acteurs de l'ESS ne peut qu'être qu'appréciée par le CESER.

Le CESER approuve l'action du Conseil régional en ce qui concerne la consolidation et le déploiement de l'usage des matériaux écologiques dans la construction et tout particulièrement la mise en œuvre des actions de la FREC et du PRPGD spécifiques au bâtiment afin de « construire différemment » (ex : appel à manifestation d'intérêt sur les constructions biosourcées porté par la Fédération bretonnes des filières biosourcées - FB2). Le CESER se félicite que l'ensemble des parties concernées soient associées au déploiement de la FREC comme c'est le cas, par exemple, des collectivités et des chambres consulaires.

Le CESER note avec intérêt que l'enveloppe budgétaire du programme 503 est en très forte hausse par rapport au BP 2020 et que le Conseil régional a dégagé pour 2021 un budget d'1 M€ en investissement en lien avec la mobilisation des crédits nationaux du Plan de relance.

Le CESER apprécie d'avoir connaissance de la répartition des autorisations d'engagement et de programme par grandes catégories d'action. Celle-ci permet de mieux identifier les actions programmées en 2021 et de mieux comprendre l'architecture du budget. Le CESER aurait néanmoins souhaité que les évolutions pluriannuelles soient également présentées afin de pouvoir analyser plus rapidement le budget dans la durée.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre du projet culturel du mandat 2016-2021.

Le programme 601 s'articule autour des mêmes objectifs que les années précédentes : créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle ; favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ; soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

En raison de la crise sanitaire, le programme 601 est doté en 2021 de moyens exceptionnels supplémentaires avec l'objectif de faire en sorte que le redémarrage soit possible le moment venu.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

• *Sur la synthèse de la mission VI*

L'année 2020 a mis à l'arrêt en Bretagne les secteurs du spectacle vivant, du cinéma, des arts plastiques, du livre. Malgré les aides d'urgence apportées par l'État⁷ et le Conseil régional⁸, la situation est très dégradée en cette fin d'année 2020.

L'année 2021 et très probablement l'année suivante seront cruciales pour les secteurs artistiques et culturels. Comment reconstruire lorsque l'incertitude prédomine ? Quelles séquelles laisseront les pertes subies, l'empêchement des activités, la profonde déstabilisation engendrée par la crise ?

Dans ce contexte, le CESER relève avec intérêt la dotation supplémentaire de 2 M€ qui vient abonder en 2021 les crédits existants afin de contribuer à l'amortissement des importantes pertes de recettes du secteur. Le CESER espère que ce signal fort adressé en 2021 aux secteurs artistiques et culturels sera rapidement suivi par l'élaboration d'un ambitieux plan régional pluriannuel de relance, spécifique à la culture et co-élaboré avec ses actrices et ses acteurs. Il note que la refonte de l'intervention publique en faveur de la culture en Bretagne, envisagée par le Conseil régional, va dans ce sens.

⁷ Activité partielle, année blanche pour les intermittents du spectacle, fonds national de solidarité, remise gracieuse d'impôt, prêts de trésorerie garantis par l'État, modulation ou report des cotisations sociales, subvention Prévention COVID, prêts de l'IFCIC, report des loyers des locaux professionnels...

⁸ Abondement à hauteur de 21 M€ au fonds national de solidarité, création d'un fonds régional spécifique de 5 M€ destiné au monde associatif, sportif, culturel, touristique et patrimonial, maintien et versement accéléré des subvention 2020.

- *Sur le budget 2021*

Les crédits de paiement 2021 sont en forte hausse par rapport au BP 2020. Ils augmentent de 10 % en fonctionnement et ils doublent en investissement.

Cet abondement exceptionnel en 2021 du programme 601, en raison de la crise sanitaire, se démarque nettement de l'évolution observée les années précédentes. Sur un pas de temps prenant pour base le début de la mandature (2015), les derniers RADD connus montrent en effet que le total des crédits mandatés du programme 601 a augmenté de 1 % entre 2015 et 2019. L'INSEE évaluant à + 4,3 % l'inflation sur la même période, l'évolution en euros constants du total des crédits mandatés du programme 601 était donc négative entre 2015 et 2019 : - 3,3 %.

En 2020, le total des crédits mandatés du programme 601 ne devrait pas être de nature à modifier sensiblement l'évolution négative observée en euros constants depuis le début de la mandature. Il n'en ira pas de même concernant l'année 2021 pour laquelle, si les crédits de paiements prévus au BP sont entièrement consommés, ce total devrait augmenter fortement.

Le CESER espère que cette progression 2021 ne restera pas conjoncturelle et qu'elle préfigure une implication financière plus forte du Conseil régional sur le programme 601 pour la décennie à venir.

Il rappelle que le projet de territoire Breizh COP « Un monde à vivre » place la culture au cœur du projet de développement durable de la Bretagne et affirme que les pratiques culturelles, le spectacle vivant « *sont un facteur d'épanouissement personnel autant que de cohésion sociale, un accélérateur de développement économique à fort potentiel, un facteur essentiel d'aménagement du territoire* ».

Le CESER rappelle également, comme il l'avait fait dans son avis précédent, que les Régions demeurent le niveau de collectivité territoriale le plus modeste en matière de soutien financier à la culture (elles représentent environ 13 % de l'effort culturel global des collectivités territoriales, loin derrière les EPCI et les départements)⁹.

- *Sur le volet « La Région aux côtés des professionnels pendant la crise sanitaire »*

Le CESER prend note des deux principes qui guideront en 2021 les interventions du programme 601 : « l'adaptation à la réalité des situations », d'une part, « l'expérimentation pour préparer l'avenir », d'autre part. Concernant ce dernier principe, le CESER s'inquiète des contraintes excessives¹⁰ que ces expérimentations pourraient imposer aux artistes. Il suggère de ne pas les présenter comme une condition d'accès aux aides. Création et recherche ont toujours été étroitement associées : les artistes aiment particulièrement prendre des risques, combattre, regarder vers l'avenir, mettre constamment à jour leurs savoir-faire, penser autrement la place du spectateur. Cependant, préparer l'avenir ne saurait être synonyme de renoncement aux fondamentaux du spectacle vivant, même dans des circonstances exceptionnelles.

⁹ Note de conjoncture de l'Observatoire des politiques culturelles, février 2019.

¹⁰ Jauge réduite, distribution réduite, moyens techniques réduits, hors les murs, diffusion de spectacles en ligne...

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 602 est caractérisé par les délégations de compétence de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Il est construit en concertation avec les acteurs bretons et en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national du livre (CNL) et la SACEM.

Il s'articule autour des mêmes objectifs que les années précédentes : encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ; favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ; conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

En raison de la crise sanitaire, le programme 602 est doté en 2021 de moyens exceptionnels supplémentaires avec l'objectif de faire en sorte que le redémarrage soit possible le moment venu.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

• *Sur le budget 2021*

Les crédits de paiement 2021 sont en forte hausse par rapport au BP 2020. Ils augmentent de 18 % en fonctionnement et de 3 % en investissement.

Sur un pas de temps prenant pour base le début de la mandature (2015), les derniers RADD connus montrent que le total des crédits mandatés du programme 602 a augmenté de 11 % entre 2015 et 2019. L'INSEE évaluant à + 4,3 % l'inflation sur la même période, l'évolution en euros constants du total des crédits mandatés du programme 602 était donc positive entre 2015 et 2019 : + 6,7 %.

En 2020 et 2021, les deux dernières phases de mise en place de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel et les abondements exceptionnels liés à la crise sanitaires accentueront encore cette forte progression du total des crédits mandatés du programme 602 depuis le début de la mandature.

• *Sur le volet « nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel »*

Le CESER renvoie à son avis du 11 juin 2019 sur le *Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel* dans lequel il saluait cette nouvelle politique qui mobilise des moyens nouveaux importants. En 2021, le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) sera en effet porté à 4,450 M€ (il était de 3,045 M€ en 2018). Au total, fin 2021, 4 M€ de moyens nouveaux auront été mobilisés. L'engagement annuel de la Région Bretagne en faveur du cinéma et de l'audiovisuel dans toutes ses dimensions sera de 8,6 M€ (il était de 6,7 M€ en 2018).

Le CESER espère que la crise sanitaire et son impact probable sur les deux prochaines années ne portera pas préjudice au développement de cette nouvelle politique, particulièrement bien pensée, dont l'objectif est de faire de la Bretagne un territoire de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle.

- *Sur le volet « soutien au secteur du livre et de la vie littéraire »*

La situation est aujourd’hui confuse. Pour le CESER, l’attention portée par le Conseil régional au secteur du livre et de la vie littéraire sera déterminante. La filière bretonne du livre est constituée d’un nombre conséquent d’auteurs, d’éditeurs, de librairies indépendantes, de bibliothèques et de manifestations littéraires. L’empêchement des activités en raison de la crise sanitaire porte un préjudice considérable à un secteur dont les capacités économique, financière et de trésorerie sont modestes. Le sort réservé aux librairies indépendantes depuis le début de la crise sanitaire est particulièrement difficile à accepter, puisque durant la même période leurs concurrents en ligne ou en Grandes et moyennes surfaces (GMS) ont pu continuer à vendre des livres.

- *Sur le volet « soutien aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires »*

Le CESER approuve l’attention portée en 2021 par le Conseil régional aux situations financières des associations organisatrices des manifestations annulées en raison de la crise et à la consolidation des réseaux professionnels fragilisés par la crise sanitaire.

- *Sur le volet « secteur radiophonique associatif en pleine mutation »*

Le CESER renvoie à son avis de l’année précédente. Il note avec intérêt que Radio BOA, radio associative initiée par la Coordination des radios locales et associatives de Bretagne (CORLAB), s’est vue attribuer en 2020 les allotissements numériques terrestres (DAB+) qui lui permettent de couvrir toute la Bretagne.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d’inscrire, pour ce programme dédié au développement du sport, une autorisation de programme de 2 M€, une autorisation d’engagement de 4 M€, un crédit de paiement d’investissement de 1,446 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 5,8 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La situation sanitaire actuelle affecte gravement l’activité sportive et l’ensemble de ses acteurs et structures. Beaucoup d’incertitudes pèsent sur le devenir des salariés du sport, sur l’activité de ses bénévoles, sur la pérennité des clubs et de l’offre sportive globale. Cela appelle des réponses dans l’immédiat mais aussi des réflexions en profondeur pour maintenir et développer une politique sportive à la hauteur des besoins.

Dans le triple contexte de la pandémie de COVID, de la mise en place de la nouvelle structuration de la gouvernance du sport (Conférence régionale du sport et Conférences des financeurs) et de la proximité des élections régionales, le CESER peut comprendre que le budget 2021 apparaisse comme un budget d’attente et ne comporte pas d’innovation importante.

Mais il semble tout de même exprimer une évolution déjà en germe les années passées : la part dévolue au « sport pour tous » semble se restreindre au profit de celle à « l’excellence » et à la « valorisation de la Bretagne par le sport ». Ceci est visible dans la rédaction de ce chapitre ainsi que dans la liste des actions (sport pour tous : 3 items,

excellence : 9 items, valorisation : 5 items). Il est vrai que l'an dernier, la liste des actions était limitée aux 3 axes principaux sans aucun détail.

Le sport pour tous semble n'être qu'une déclinaison du haut niveau comme si un sport de haut niveau bien soutenu débouchait automatiquement sur un développement du sport pour tous. C'est implicitement réduire la pratique sportive à celle de la compétition, c'est-à-dire limiter *in fine* le concept de sport pour tous à un segment de la population, approximativement les 12-40 ans en bonne santé. Quid des pratiques orientées vers le loisir, la santé et le bien-être (prévention et aide au soin), le maintien en forme y compris dans le grand âge ou des dimensions de socialisation ?

Le texte évoque le soutien au Grand départ du Tour de France 2021. Il annonce pour cela des crédits supplémentaires de 1,8 M€ pour le programme 603. Or le CESER ne voit pas cette ligne budgétaire supplémentaire puisque les chiffres annoncés sont identiques à ceux de 2020 pour les autorisations de programme et d'engagement, et même en baisse de 229 000 € si on cumule les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement. A défaut de précisions sur ce point, le CESER redit que le Tour de France est autant un événement économique et de communication que sportif et donc, qu'à ce titre, il ne serait pas normal qu'il soit financé au détriment du soutien à la pratique sportive en Bretagne.

Enfin, le CESER suivra avec beaucoup d'attention la mise en place de la Conférence régionale du sport et des conférences des financeurs qui en découleront ainsi que, surtout, l'élaboration du Projet sportif territorial qui devra se faire avec toutes les parties constitutives (Etat, collectivités, mouvement sportif, monde économique).

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans son introduction, le Président du Conseil régional rappelle la raison d'être du programme : le patrimoine est certes le regard commun d'une société sur les héritages du passé mais il possède aussi une dimension de développement humain et économique. A ce titre, le patrimoine est un outil de développement durable des territoires.

Les actions du programme retenues pour 2021 sont les suivantes :

- Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton ;
 - Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
 - Partager la connaissance produite
 - Conduire l'inventaire dans les territoires
- Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne ;
 - Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
 - Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
 - Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
 - Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
- Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne ;
 - Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
 - Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
 - Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à souligner la volonté du Conseil régional de révéler et valoriser le patrimoine. Comme il l'a déjà exprimé les années passées, le CESER ne peut que se féliciter de la démarche participative mise en œuvre par la Région, en impliquant les habitant-e-s et les acteurs locaux du patrimoine, dont les associations, ce qui rejoint les préconisations formulées dans son rapport « Les défis de la vie associative en Bretagne » (2017).

De même, le rapport parle des projets conduits avec les universités. Si le CESER ne peut que s'en féliciter, il se permet d'insister de nouveau sur la nécessité que le travail se fasse en lien avec toutes les universités de la région. Une plus grande articulation du travail avec celui des laboratoires de recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants) ne peut sembler que souhaitable et bénéfique. La collaboration des enseignants-chercheurs qui travaillent sur les processus de patrimonialisation ne pourrait que renforcer le caractère scientifique de la recherche conduite par les acteurs locaux. D'ailleurs, c'est plus largement tout l'apport des sciences humaines et sociales qui peut renforcer le travail de l'Inventaire du patrimoine.

Dans ses actions plus spécifiques pour 2021, le programme annonce la mise en place de bornes de dons sans contact, la collaboration à la recherche de l'épave du navire « La Cordelière » en rade de Brest et un soutien aux 27 « Musées de France » labellisés en Bretagne. Si ces actions particulières ont tout leur intérêt, Le CESER se permet cependant de s'interroger sur l'importance accordée par le service au patrimoine immatériel et culturel qui apparaît moins abordé et présenté, en particulier le patrimoine des langues de Bretagne (ex : déploiement d'une signalétique bilingue). L'articulation avec la politique régionale en faveur du patrimoine naturel gagnerait aussi à être rendue plus explicite dans ce programme.

Nous pouvons souligner également la volonté d'articuler l'Inventaire avec les autres politiques régionales et particulièrement le tourisme. Ceci ne peut être que positif pour la valorisation des territoires.

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La stratégie touristique 2021 s'inscrit dans un contexte exceptionnel, caractérisé par le choc sans précédent de la pandémie sur les acteurs du tourisme. Elle sera marquée par la mise en œuvre du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) adopté par le Conseil régional le 15 octobre 2020. Il s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie touristique régionale adoptée le 15 février 2018. Il s'agit d'un outil de mise en œuvre de la Breizh COP en faveur de l'action touristique, outil d'organisation et de méthode entre les acteurs publics et privés de la filière touristique et outil d'accélération des modèles de développement.

Il repose sur trois objectifs et principes : la confirmation des destinations touristiques comme territoires de projets, l'expertise des territoires et les feuilles de route régionales.

Les actions programmées en 2021 sont les suivantes :

- Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton ;

- Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires (nautisme, itinérance douce terrestre, îles, tourisme social et solidaire, canaux, patrimoine et culture) ;
- Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales ;
- Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale ;
- Piloter le projet régional Interreg-Espace Atlantique CAPITEN.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les moyens affectés au programme 605 sont dans une tendance haussière, qui reste modeste compte tenu des circonstances et de l'enjeu que représente le tourisme pour la Bretagne. Les autorisations de programme connaissent une légère augmentation (5 M€ en 2021 contre 4,6 M€ en 2020) ainsi que les autorisations d'engagement qui se situent à 6,95 M€ en 2021 contre 6,55 M€ en 2020. Quant aux crédits de paiement ils sont maintenus à 4,98 M€. Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 7 M€. En complément, le CESER souhaite que l'augmentation prévue du budget affecté à la Mission II cible massivement les entreprises du tourisme fortement et durablement touchées par la crise sanitaire. Il recommande que cet effort soit consacré à accélérer la transition numérique et écologique et à la montée en compétence des entreprises dans le respect de la Breizh COP.

Dans la période actuelle, fortement perturbée, le CESER se félicite du volontarisme ainsi affiché par le Conseil régional, ainsi que de la bonne articulation qui semble avoir été trouvée entre le programme 605 (qui permet de conduire des opérations structurantes au bénéfice de toute la filière) et les aides de droit commun, qui permettent d'accompagner les entreprises. De même, l'articulation entre le Conseil régional et le Comité régional du tourisme (CRT) apparaît efficiente et n'appelle pas de remarques.

Concernant les différents dispositifs régionaux présentés dans ce budget, le CESER se félicite du maintien des volontés d'évolution et d'agilité, en lien avec les ambitions définies collectivement ainsi qu'avec les différentes politiques régionales, dont la Breizh COP. L'implication directe du Conseil régional dans l'animation des feuilles de route comme dans le portage de projets (notamment via l'incubateur Ti Hub) apparaît également de nature à assurer une mise en œuvre de son Schéma.

Le CESER espère que la mise en œuvre des actions envisagées en 2021 associant tous les acteurs sera à la hauteur des enjeux liés à la reprise de l'activité touristique suite à la pandémie et aux enjeux des transitions numériques, écologique et de compétences qui perdurent.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les avancées concernant l'élaboration des feuilles de route, la coordination et l'évaluation des actions prévues.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les canaux constituent un patrimoine naturel majeur et sont un atout essentiel pour le développement touristique de la région, et plus particulièrement de la Bretagne intérieure.

La stratégie adoptée en juin 2018 définit un mode de gouvernance, quatre actions principales et la mise en place d'une Conférence annuelle des voies navigables. Cette stratégie se concrétise au travers du programme 606. Pour la mener à bien, 9 605 000 € en investissement et 1 222 000 € en fonctionnement sont mobilisés, permettant :

- le développement des usages nautiques et terrestres de ces voies navigables et des chemins de halage qui les bordent ;
- la sécurisation de la gestion des cours d'eau ;
- la conservation et l'aménagement des infrastructures.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève l'augmentation sensible des crédits d'investissement qui passe de 6 275 000 € à 9 605 000 € (+ 50 %), ce qui permet, entre autres, l'engagement de gros travaux de rénovation des infrastructures.

Le CESER souligne l'intérêt de l'engagement de travaux pour reconquérir la navigation sur la liaison Manche-Océan, axe majeur des voies navigables bretonnes permettant à nombre de plaisanciers britanniques en particulier de rejoindre la Bretagne Sud, sans avoir à contourner toute la péninsule bretonne. Il s'inquiète en revanche de l'absence d'actions programmées pour récréer des profondeurs permettant une bonne navigation sur cet axe et s'interroge sur les délais de planification envisagés pour ces travaux.

Si le CESER se félicite de la réalisation d'aménagements programmés dans le cadre du contrat de canal signé avec Rennes Métropole et la ville de Rennes, il s'interroge sur les autres contrats envisagés dans le cadre de la stratégie, avec les autres niveaux de collectivités : où en est-on ? Quels sont les partenaires impliqués ? Les voies navigables bretonnes constituent une machine hydraulique indispensable à l'alimentation en eau de la Bretagne. La directive cadre sur l'eau a fixé pour objectif 100 % des masses d'eau en bon état en 2027, alors que notamment en Ille-et-Vilaine seules 3% de ces masses d'eau sont considérées en bon état. Le CESER s'interroge sur les actions plus précises prévues pour contribuer à l'indispensable amélioration de la qualité des eaux des voies navigables, car un effort « exceptionnel » de 3 M€ est annoncé sur ce point dans le cadre du programme 501 « *promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau* », sans que les actions n'en soient détaillées.

Enfin, le CESER souligne l'intérêt de l'acquisition d'une barge multi services permettant aux équipes techniques du Conseil régional d'intervenir directement sur les ouvrages et la ripisylve.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après une année 2020 particulièrement complexe pour assurer des actions sur le plan international, le Conseil régional poursuit sa volonté de soutenir un certain nombre de projets pour :

- assurer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et de réseaux internationaux,
- renforcer l'attractivité de la région en renforçant des coopérations notamment économiques,
- accompagner des initiatives solidaires pour favoriser le rayonnement de la Bretagne,
- renforcer la conscience européenne.

Les moyens dédiés restent donc similaires à ceux de 2020 pour un programme dont les enjeux sont en cohérence avec ceux de la Breizh COP et de la Stratégie internationale votée à la session de juin 2019.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite que ce programme soit préservé et que le soutien aux acteurs bretons de la solidarité internationale comme à ses partenaires à l'étranger soit maintenu malgré le contexte de la crise sanitaire.

2.1. En Europe

Le CESER note que 2021 sera consacrée prioritairement pour la Délégation de la Bretagne à Bruxelles à des enjeux importants pour la région : les conséquences du Brexit (plan de soutien européen notamment dans le domaine de la pêche et présidence par le Président du Conseil régional du groupe de suivi sur le Brexit au Comité européen des Régions) et la mise en œuvre des nouveaux programmes européens. Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional d'amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les nouveaux programmes de coopération territoriale européenne après 2020, qui pourraient être modifiés en raison du Brexit.

Si les partenariats avec plusieurs régions européennes sont appelés à se poursuivre, celui avec l'Irlande, dans le cadre plus large de « l'arc celtique », devrait se concrétiser en 2021.

Le CESER approuve la poursuite d'actions visant à informer sur les questions et enjeux européens en Bretagne. La signature d'un nouvel accord cadre pluriannuel avec la Maison de l'Europe, la diffusion du serious game « *Legends of Europe* » à destination des jeunes, ainsi que l'organisation d'événements fédérateurs annuels sont des initiatives favorisant l'appropriation de ces sujets sur le territoire.

2.2 Hors Europe

Le CESER se félicite du maintien des échanges, du suivi et de l'accompagnement à distance des actions de coopération avec les pays du Sud, malgré des problèmes d'insécurité dans certains pays d'une part, et la crise de la Covid-19 d'autre part. Il relève en particulier la mise en place d'un fonds exceptionnel d'aide alimentaire et sanitaire d'urgence dans le contexte de la crise.

Le CESER note avec satisfaction que le dispositif pour favoriser la mobilité collective des jeunes est reconduit et s'attachera à suivre ses impacts.

608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques portées et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne, et rend possibles les actions de citoyenneté.

Six grandes actions sont affichées pour 2021 :

- la poursuite du déploiement de la stratégie de communication de la collectivité ;
- la poursuite de la refonte de bretagne.bzh et de l'offre digitale ;
- l'information et l'orientation des publics dans un contexte de crise sanitaire ;

- l'accélération de la pose de signalétique dans les lycées ;
- l'incitation à se former pour accéder à l'emploi ;
- le renforcement et l'amélioration de la communication de la marque BreizhGo.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la poursuite du déploiement de la stratégie de communication autour des six axes prioritaires définis, et constate positivement, au regard du contexte sanitaire et de ses contraintes, qu'il ne resterait que 18 % des actions à finaliser.

Pour une meilleure information, il aurait été intéressant de disposer de l'état des réalisations propres à chacune des priorités, comme du reste à faire.

- La refonte du portail bretagne.bzh s'est poursuivie avec la mise en ligne en 2020 au fil des mois de plusieurs « marques filles », qui seront complétées par le site canaux.bretagne.bzh en avril 2021.
- Si le CESER avait encouragé ces développements devant faciliter l'accès aux services proposés par la Région, la question concernant le suivi de la montée en charge des nouveaux outils auprès des utilisateurs potentiels reste posée.
- Par ailleurs, dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, le CESER apprécie l'effort qui sera prolongé pour renforcer l'information des différents publics sur les droits ouverts aux bénéficiaires potentiels. Face aux difficultés rencontrées, il importe que la communication repose sur l'ensemble des outils dont dispose la Région, et pas seulement la voie numérique, afin de toucher le plus grand nombre, sans exclure les personnes n'ayant pas accès au numérique.
- En ce qui concerne les lycées, après les efforts réalisés aux entrées des établissements au cours des années précédentes, le CESER relève le renforcement de la signalétique à l'intérieur de certains établissements, ce qui renforcera l'information sur les actions conduites par la Région, notamment auprès du jeune public.
- Le CESER soutient fortement la stratégie de communication visant à informer sur les offres de formation afin de favoriser l'accès à l'emploi, tout particulièrement dans le contexte de crise actuelle.
- Pareillement, la communication sur la marque BreizhGo est pleinement encouragée, afin d'augmenter l'attractivité des transports publics et fidéliser les usagers. Le CESER s'interroge sur la forme envisagée pour la diffusion du magazine dont l'étude est annoncée.

Tout en saluant les efforts continus réalisés au titre de ce programme, et leur adaptation au contexte social, le CESER s'étonne de ne pas trouver d'informations sur le fonctionnement de la Maison de la Bretagne, laquelle après les travaux réalisés en 2019, devait en 2020 proposer une nouvelle offre de services, offrir un site dédié permettant la réservation en ligne, et faire l'objet d'une stratégie de communication.

Ces projets sont-ils concrétisés ou connaissent-ils un retard ? Un suivi de leur montée en charge est-il mis en place ?

Enfin, pour mieux cerner l'évolution du budget consacré au programme, le CESER suggère (comme pour l'ensemble des programmes) de rappeler les affectations budgétaires de l'exercice précédent (ici identique en autorisation d'engagement comme en crédit de paiement).

Il apprécierait également que soit précisé le budget propre à chacune des priorités décrites (par une simple inscription entre parenthèses), les informations figurant en annexe dans la répartition indicative ne permettant pas un rapprochement clair avec la définition des actions poursuivies.

Fonds de gestion des crédits européens

1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au 1^{er} novembre 2020, la Bretagne reste toujours très dynamique dans l'avancement de ses programmes et maintient son rang au niveau national. L'engagement global de l'enveloppe atteint ainsi plus de 650 M€ de fonds européens, soit 82 % des maquettes ; qui se traduit par un soutien à plus de 26 000 projets aujourd'hui sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, plus de 360 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds. Au titre du FSE 75,4 M€ ont été alloués soit 121 % des crédits.

Le Conseil régional rappelle la répartition entre les différents fonds et présente pour 2021 les objectifs principaux pour cette année charnière pour les fonds européens : clôture progressive des programmes actuels et démarrage des nouveaux programmes ainsi que, pour le PO FEDER/FSE 2014-2020 et le PDR 2014-2020, l'intégration de financements complémentaires issus du Plan de relance européen.

Le montant des crédits FEDER-FSE anticipés pour 2021 est en forte progression et atteste de la bonne exécution de ces programmes. Cette accélération des paiements est toujours observée durant les dernières années des programmes. Par ailleurs, l'enveloppe FEDER-FSE sera majorée entre 2021 et 2023 par le dispositif « REACT-EU » de relance de la Commission européenne. Enfin 515 000 € sont attendus de la Commission européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions du Conseil régional sont liées à la mise en œuvre des fonds européens à compter de 2021, avis présenté à cette même session auquel le CESER renvoie.

2.1. Observations générales

Il est à noter que si la programmation actuelle s'achève le 31 décembre 2020, les crédits peuvent continuer à être engagés au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 pour les fonds présentant des disponibilités budgétaires (FEDER et FEAMP en l'occurrence). Pour le FEADER, les années 2021 et 2022 seront couvertes par un mécanisme de transition, financé par un budget spécifique, préempté sur le budget de la nouvelle PAC.

Le CESER se réjouit que les enveloppes budgétaires 2021-2027 soient maintenues, voire en augmentation alors que des incertitudes début 2020 pouvaient faire craindre une diminution des montants alloués pour la Bretagne. Le FEDER sera doté de 383 Md€ soit 27 M€ supplémentaires par rapport à 2014-2020. Le dispositif REACT-EU, dont la Bretagne pourra bénéficier en 2021-2023, représentera un montant de 94 M€ qui permettra de financer également des projets importants pour la Région et les acteurs bretons.

Cependant, le CESER souligne que le Conseil régional devra gérer plusieurs périodes de programmation et plusieurs dispositifs, au minimum pendant les 3 ans à venir. Certains programmes se clôtureront, d'autres démarreront, d'autres enfin doivent être dépensés sur une durée courte.

Des incertitudes de calendrier demeurent également. A cette date le budget européen et les futurs règlements FESI ne sont pas arrêtés au niveau européen, ce qui conditionne l'adoption des futurs programmes en région et la possibilité de débiter la programmation. Compte-tenu de ces retards, l'aboutissement de ces négociations risque d'être décalé au premier trimestre 2021. Il est donc probable que l'adoption définitive des programmes ne puisse intervenir qu'à partir de mars 2021. L'inscription des premiers engagements de crédits ne pourrait donc s'effectuer qu'à l'été 2021, après une DM prenant en compte les montants arrêtés des programmes 2021-2027.

2.2. Programme 1110 : Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Pour le FEDER, l'objectif du Conseil régional est de clôturer intégralement la programmation de la maquette initiale fin 2021 afin d'éviter les effets de chevauchement avec la programmation 2021-2027 en démarrage. Le CESER suivra avec attention la poursuite de la dynamique de programmation du FEDER.

Concernant le FSE, la clôture de la programmation portera sur la mobilisation des crédits d'assistance technique et quelques ajustements financiers relatifs aux marchés de formation d'ores et déjà engagés mais non clôturés.

Bien que le budget final du REACT-EU ne soit pas définitivement stabilisé, compte-tenu des négociations européennes en cours, il est proposé de prévoir ces enveloppes dès le BP 2021 pour permettre la programmation des premiers dossiers au cours du 1er trimestre. Le CESER approuve cette anticipation et cette inscription de 80 M€ en autorisations de programme et 14 M€ en autorisations d'engagement sur le BP 2021. Le CESER note que l'intégralité de cette enveloppe devra être justifiée auprès de la Commission européenne fin 2023 ; les premiers projets devront donc être sélectionnés rapidement en 2021 puis réalisés et payés intégralement dans un délai court, moins de 3 ans. Le CESER suivra donc avec attention l'état d'avancement d'un programme au service de la reprise en Bretagne et notamment des activités les plus fragilisées.

2.3. Programme 1140 : Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Le Conseil régional a pour objectif de clôturer rapidement la programmation actuelle et donc d'accélérer le traitement des demandes de remboursement à la Commission européenne tout en démarrant l'instruction des dossiers de la programmation 2021-2027 dès le premier semestre 2021. Le CESER note que cet objectif est ambitieux et que s'il est favorable à la mobilisation des fonds européens pour le territoire, il peut être source de complexité et devra être accompagné pédagogiquement auprès des acteurs et porteurs de projets.

Aussi les outils de communication qui seront déployés par le Conseil régional au cours de cette période charnière pour informer sur les nouvelles opportunités devront être largement accessibles pour favoriser l'appropriation des différents dispositifs. La refonte du site europe.bzh prévue pour la fin du premier trimestre doit permettre de diffuser l'ensemble des informations destinées aux porteurs de projet. Le CESER avait souligné la qualité des outils de communication mis en œuvre et suivra donc leur mise à jour.

Le CESER se réjouit de la volonté du Conseil régional de mobiliser de façon importante les comités de suivi en 2021 sur tous ces dossiers stratégiques de programmation et d'adapter les formats de réunions pour favoriser les consultations et participations. Le CESER note avec intérêt que le suivi de l'avancement des fonds européens sera a minima tous les trimestres à partir de 2021.

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions.

Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services ; de même que les choix de la commande publique, doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Le programme se développe autour de trois actions principales :

- assurer les travaux et la maintenance préventive et curative ;
- fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins, en particulier un parc roulant moins émetteur de CO2 ;
- optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souscrit aux actions développées dans le programme, qui doivent permettre de mener à bien les missions des membres des assemblées et des agents, tout en s'attachant à maîtriser les dépenses budgétaires, autant que possible et tout particulièrement dans leur composante « fonctionnement » ; et ce malgré une modification toujours sensible du périmètre d'intervention de la collectivité. En outre, ce programme entend s'inscrire pleinement dans la prise en compte des objectifs de la Breizh COP.

Le contexte sanitaire voyant se développer les réunions à distance, le CESER relève l'attention portée à réduire les déplacements carbonés au travers d'une nouvelle baisse des budgets alloués aux marchés d'agence de voyage et de carburant, proposée dans ce budget 2021.

Dans la présentation du programme, le CESER apprécie les encarts faisant le lien avec les objectifs de la Breizh COP, qu'il s'agisse des projets de pose de panneaux photovoltaïques, de la mise à disposition de gobelets réutilisables, comme de l'achat de véhicules propres ou de scooters et vélos électriques. Il regrette toutefois que ces informations ne fassent l'objet que de focus « ponctuels » et très synthétiques, qui ne permettent pas de prendre la mesure de leur importance et de leur portée : ainsi de la pose de panneaux photovoltaïques sur le futur site d'Atalante, ou de l'installation d'ombrières sur le parking de Patton : existe-t-il des données chiffrées, des estimations permettant de prendre la mesure de l'impact réel attendu de telles mesures ?

Concernant les moyens d'impression, le CESER trouverait intéressant qu'un focus soit réalisé sur les effets éventuels de la crise et des confinements sur cette question, au regard de l'objectif mis en avant par le Conseil régional, de limiter les coûts, notamment par la diminution de la consommation de papier. Au-delà de la dimension conjoncturelle de cette probable diminution, il questionne l'opportunité d'une telle crise qui voit l'extension du télétravail, à repenser les usages propres à ce poste de dépense, en lien avec les objectifs de transition écologique de la Breizh COP.

Considérant toutefois l'importance du budget global consacré à ce programme, le CESER regrette une nouvelle fois l'absence de précisions sur les principales opérations citées.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales.

Le système d'information de la Région subissant de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales, une vigilance accrue est demandée à tous les utilisateurs, et des investissements onéreux réguliers sont nécessaires pour mettre à jour les dispositifs de sécurité.

L'activité 2021 sera également marquée par les impacts de la massification du télétravail, la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées. Le programme se développe ainsi en 2021 au travers des actions suivantes : adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux, et maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs, en faisant évoluer le système en appui des politiques régionales publiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les actions inscrites dans ce programme permettent de poursuivre les démarches mises en œuvre précédemment, dans un souci constant de recherche d'adaptation des matériels aux nouveaux besoins (dématérialisation, développement du télétravail, territorialisation). Le CESER approuve ici la poursuite d'une action visant maintenant à dématérialiser les fonctions ressources (RH ; achat public et juridique).

En réponse à une évolution des technologies et à de nouveaux usages professionnels, il ne peut que soutenir la décision visant à moderniser le réseau WIFI, et à réhabiliter l'ensemble des salles de réunion, sans oublier le site de Courcy/Bon Pasteur.

Il en est de même quant à la finalisation de la portabilité des équipements des agents, en regrettant que le nombre d'agents restant concernés ne soit pas précisé.

La maintenance de la qualité du service d'information, comme son adaptation continue aux évolutions des politiques régionales n'appellent pas de remarque, si ce n'est une nouvelle fois le constat de l'étendue des actions à mener, avec le souci permanent de sécurité spécifique à ce domaine.

Le CESER relève que les 15 derniers lycées en attente seront intégrés dans l'architecture centralisée permettant d'assurer la maintenance informatique. Un bilan sur ce qui a été fait en la matière, et sur le reste à faire, serait apprécié. Plus largement, le CESER se félicite de la création d'un schéma du numérique des lycées (annoncé dans le programme 308).

Comme il l'a exprimé précédemment, le CESER attire l'attention sur le risque d'exclusion pouvant toucher des utilisateurs externes qui ne sont pas en mesure de s'adapter à la dématérialisation qui se poursuit.

Il apprécie une nouvelle fois l'attention portée par la Région à promouvoir un numérique responsable et durable visant à économiser les ressources et la consommation énergétique, dans l'esprit de la Breizh COP. Il relève la volonté de renforcer cette démarche par la mise en place d'un outil mesurant l'impact des équipements en terme d'empreinte écologique, aspect sur lequel le CESER avait attiré l'attention dans ses précédents avis sur les budgets primitifs 2019 et 2020.

Dans ce même esprit, le CESER ne peut également qu'apprécier le principe de réutilisation des équipements réformés.

9003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention du Conseil régional sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence (maillage territorial, aides individuelles à des personnes en difficulté en vue d'assurer leur formation professionnelle et leur insertion, etc.).

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élus régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

L'exercice 2020 n'étant pas terminé, il est rappelé qu'en 2019, 480 projets avaient été financés (*vs 455 en 2017, 456 en 2018*).

Cependant, les 10 premiers mois de l'année en cours s'illustrent par le financement d'opérations diverses touchant à la vie locale (106 opérations) ; au sport (120) ; à la formation (8) ; au domaine santé-social-égalité-handicap (13) ; aux colloques et congrès (7) ; à la mémoire (9) ; au développement économique-tourisme (16) ; à l'enseignement (3) ; à la coopération et solidarité (1).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Au travers des indications fournies sur les opérations soutenues au cours des 10 premiers mois de l'année, le CESER constate un ralentissement des projets ayant bénéficié du FIR (283 pour 10 mois), ralentissement logique dans le contexte particulièrement défavorable affronté depuis mars. Il est peu probable que les deux derniers mois corrigent cette tendance.

Le CESER relève que le budget prévisionnel est sensiblement reconduit pour 2021 (1,2 M€), et se félicite de voir le Conseil régional renforcer son soutien en investissement à la lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne.

Cette orientation aurait mérité un minimum d'éclairage sur la nature des projets susceptibles de bénéficier de ce soutien dont le bienfondé est indiscutable.

9010 - Équipement des groupes d'élus

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

La nouvelle Assemblée sera installée en 2021, ce qui conduit le Conseil régional à estimer les besoins à hauteur de 91 000 € pour la durée du prochain mandat. Cette autorisation de programme pourra être ajustée par la suite.

Dans l'immédiat, un crédit de paiement d'investissement de 28 000 € est proposé pour l'exercice 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque sur ce programme.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des transferts de compétences qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace, avec l'ambition d'offrir un service public régional de qualité, conciliant une vision responsable des missions d'employeur et une vigilance sur les dépenses engagées.

S'inscrivant dans la continuité, la Région se propose de conduire en 2020 diverses actions en réponse aux besoins et aux attentes, à plusieurs titres :

- responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social (ajustement de la politique handicap de la collectivité ; poursuite d'engagements pour l'égalité professionnelle femmes-hommes , etc.) ;
- développement de la communication interne ;
- développement du Système d'information des ressources humaines ;
- mobilité et recrutement ;
- dispositifs d'action sociale, d'hygiène et de sécurité ;
- dispositifs de formation ;
- suivi sanitaire et social des agents.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate l'adaptation régulière des outils et méthodes appliqués à ce programme porteur de nombreuses actions.

Au-delà des ajustements effectués et de l'attention permanente accordée aux conditions de travail et à la sécurité, le CESER relève tout spécialement la mise en place en 2021 de nouveaux dispositifs répondant à la responsabilité sociale de l'employeur, à savoir la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP) ; ainsi que la constitution d'une cellule d'écoute, dédiée aux violences sexuelles et sexistes en milieu professionnel. Le CESER juge très positive la création d'une cellule d'écoute.

En réponse à la crise sanitaire, le télétravail s'est développé au sein des services, aussi le CESER apprécie que soit renforcé l'accompagnement des agents en vue de répondre à différentes attentes : formation au télétravail ; renforcement des compétences managériales et relationnelles ; développement des compétences numériques.

Il relève que la nouvelle plateforme de e-learning « Deskel » devrait largement contribuer à ces formations indispensables.

Le CESER retient enfin la prise en compte des orientations de la Breizh COP, dans le cadre de formations dédiées au bien manger ou aux low-tech par exemple, comme au travers d'incitations financières (non précisées) qui viendront encourager l'adoption de nouveaux modes de déplacements.

Le CESER soutient la nécessité d'accompagner les agents pour le passage au numérique.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation).

La Région s'attache à maîtriser l'évolution de la masse salariale pour respecter la trajectoire budgétaire, sachant que pour 2021 la seule augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité entraînera mécaniquement une évolution de l'ordre de 1 %.

En matière réglementaire, les mesures nationales envisagées dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) conduira à une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C, estimée à 550 000 €.

En matière d'effectifs, l'année 2021 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2020 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclin de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. 36 jeunes seront ainsi accueillis au travers d'un contrat d'apprentissage.

L'année 2021 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP), avec un impact financier de l'ordre de 570 000 € en 2021, pouvant atteindre 2,3 M€ en année pleine à partir de 2023.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme décrit bien les évolutions des effectifs en réponse aux besoins, ainsi que les dispositions de diverses natures concernant les agents.

Parmi les dispositifs d'action sociale, le CESER relève la mise en œuvre du plan de mobilité des agents, adopté en 2020, avec des incitations financières qui seront proposées dès janvier pour encourager des modes de déplacement plus doux pour le trajet domicile/travail. Il sera intéressant d'en suivre le développement.

9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat.

Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Enfin, il doit permettre de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre la transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

Plusieurs actions seront conduites en 2021 :

- transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux ;
- mettre à disposition des ressources documentaires ;
- piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables ;
- diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques ;
- développer l'expertise juridique et financière ;
- assurer le bon fonctionnement des Assemblées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate l'effort permanent déployé par le Conseil régional pour renforcer sa capacité à proposer des services fluides, performants et accessibles à tous les utilisateurs.

Dans ce cadre, le laboratoire d'innovation publique Ti Lab fonctionne depuis 2017, et le CESER regrette qu'aucun bilan ne soit fourni sur les évolutions qui en découlent.

Le CESER relève avec intérêt la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route « Bien manger pour tous », qui figure parmi les chantiers prioritaires de la Breizh COP, au travers de son premier axe « Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire ». Le CESER se montrera intéressé par les 5 objectifs retenus (non précisés ici), et par le suivi-évaluation qui les accompagneront.

Il manifestera le même intérêt pour les informations qui pourront être extraites de l'observatoire des données de l'achat public, dont la mise en ligne est annoncée. Le Conseil régional disposera ainsi d'éléments à même de permettre une évaluation de l'atteinte des objectifs d'achat qu'elle s'est fixés.

Plus largement, et comme il l'exprime régulièrement, le CESER encourage le Conseil régional à faire preuve de volontarisme et de transparence dans l'évaluation des politiques publiques, a fortiori dans une période d'incertitudes et de tension budgétaire.

9021 - Service de la dette

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. La sécurisation de l'encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

Les actions du programme en 2021 sont les suivantes :

- honorer les engagements contractés ;
- obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant ;
- sécuriser l'encours, en veillant à diversifier les instruments de financement, à limiter la dépendance financière de la Région vis-à-vis des établissements prêteurs, et en stimulant la concurrence ;
- optimiser la trésorerie, en mobilisant des lignes de revolving et en émettant des Titres négociables de court terme (TNCT) pour accéder directement aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans la continuité des exercices précédents, la Région optimise la gestion des encours de court ou long terme, en s'appuyant sur les instruments les plus opportuns.

Des négociations devant être menées pour renouveler des lignes échues, le CESER suivra les réponses attendues.

Il fait une nouvelle fois le constat d'une gestion avisée répondant à tous les objectifs du programme, et ne peut qu'encourager à poursuivre face à des encours en hausse, dans un environnement particulièrement difficile mais offrant toujours, pour autant, des conditions de taux très favorables.

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent pas au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens (admissions en non-valeur, extinctions de créances, annulation de titres de recettes non recouverts, dotations aux provisions, intérêts moratoires en cas de non-respect des délais de paiement).

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et qui contribuent à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates, liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les actions engagées comme les propositions budgétaires pour 2021 n'appellent pas de remarque particulière.

Le CESER regrette seulement une nouvelle fois que le délai de paiement moyen constaté au niveau de la Région ne soit pas précisé, alors qu'il importe que les fournisseurs soient payés dans les meilleurs délais, considérant les difficultés de trésorerie rencontrées par nombre d'entreprises.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Budget primitif 2021

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 98

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 6

Annie KERHAIGNON, Eric LE COURTOIS, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON (FO)

David COCAULT et Viviane SERRANO (Solidaires)

Adopté à l'unanimité



Intervention de David COCAULT Union régionale Solidaires de Bretagne

Comme précisé en page 18 du BP 2021, « Au global, les recettes issues de la TVA représentent ainsi 35% des ressources du projet de budget 2021 (43% des ressources hors emprunt) ».

A nouveau, la région Bretagne se montre plus que satisfaite de la part accrue que représente la TVA dans le cadre des recettes allouées à son budget.

Dans le cadre du plan de relance, et afin de compenser la disparition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cet impôt indirect, fiscalement et socialement injuste, prend encore et davantage d'importance dans un contexte pourtant fortement marqué par les inégalités.

Impôt qualifié de « dynamique » et regardé de plus comme étant une ressource sécurisant les ressources des régions, la TVA a fait l'objet d'un nouvel accord, entre les régions et l'Etat fin juillet. C'est donc tout à fait volontairement que les régions, dont la région Bretagne, lui donnent une place plus conséquente reposant de plus sur un modèle de société de consommation qui interroge.

La région Bretagne n'est du reste pas la seule à se réjouir de cette situation puisque l'agence Moody's, elle-même, a signifié que ce remplacement de la CVAE par la TVA « est positif pour les régions françaises ».

De fait, cette politique de financement, évacuant pour l'heure tout débat sur la fiscalité propre à la région ou un débat de fond sur la redistribution des richesses via les impôts, taxes et cotisations progressifs, est pour Solidaires Bretagne en une réelle contradiction avec les intentions de la région Bretagne qui prône la lutte contre les inégalités sociales et territoriales ainsi que la lutte pour la protection de l'environnement.

Car, en se félicitant de la part accrue de la TVA en son budget, la région Bretagne favorise la persistance des inégalités fiscales et sociales dont est issue le mouvement des gilets jaunes et, en même temps, prône la croissance infinie plutôt que la sobriété seule à même de sauver la biosphère.

Solidaires Bretagne demande en conséquence à la région Bretagne d'aborder de front ces deux sujets qui s'imposent politiquement et urgemment.

Intervention de Cécile MARTIN

Personnalité qualifiée

Le budget primitif qui nous est présenté avec 1 milliard 665 millions de dépenses, semble en apparence, compte tenu de son augmentation de 3,7 %, peu affecté par la situation inédite que nous rencontrons. Si les dépenses de fonctionnement, à périmètre constant, restent stables, les dépenses d'investissement sont annoncées en augmentation de 4 % pour atteindre 680 millions d'euros.

Le budget de la mission II, intitulée « Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable » connaît une augmentation de 29 millions d'euros pour atteindre 212 millions d'euros. Le budget de la mission III consacrée à la formation, connaît lui une hausse de 27 millions d'euros pour atteindre 693 millions d'euros, pour représenter plus de 41 % du budget de la Région.

Ce budget semble peu impacté par la situation économique. Nous observons en effet que les recettes sont dans leur globalité maintenues grâce à la volonté de l'exécutif de maintenir les ressources des Régions, notamment par une affectation de TVA qui représente désormais 43 % des ressources de la collectivité régionale, hors emprunt.

Si la Région peut ainsi compter sur des ressources maintenues malgré la contraction de l'activité économique, elle le doit à l'Etat qui a encore capacité à s'endetter, et ce dans des proportions importantes, malgré un taux d'endettement public national record en temps de paix. Si ceci est encore possible, sans à ce stade être exposé à une hausse de taux d'intérêt, nous le devons au volontarisme des chefs d'Etat et de gouvernement européens et au volontarisme tout aussi actif de la Banque Centrale Européenne.

Il me semble essentiel de le préciser ici car la Bretagne n'est pas une terre, n'est pas une économie isolée. De même le Conseil régional, du fait de l'organisation des pouvoirs publics en France, dépend étroitement des concours de l'Etat, lequel a souhaité maintenir les ressources des collectivités locales. Je tenais à le rappeler.

Dans ses orientations budgétaires, rédigées avant le second confinement, vous me permettrez de dire « second » à dessein, dans une forme d'espérance que j'espère prémonitoire, la Région prévoyait, une capacité de désendettement de 6,4 années fin 2020, en forte hausse, comparée aux 4,2 années à fin 2019.

Le budget 2021 montre que la dette de la Région sera finalement d'1,5 % inférieure à la dette prévue pour 2020, soit une vingtaine de millions d'euros de moins. Et l'épargne brute, anticipée à 217 millions d'euros sur 2020, est annoncée à 246 millions d'euros en 2021, en hausse de 15 %. Un numérateur qui baisse, la dette de la Région, et un dénominateur qui augmente, l'épargne brute, font que le ratio de désendettement de la Région ne sera finalement que de 5,6 années, ce qui constitue une bonne nouvelle.

Ne nous y trompons pas : la dégradation modérée de ce ratio comparé à fin 2019, compte tenu de la situation économique, révèle, certes les efforts de bonne gestion engagés par la Région, mais aussi le fort soutien de l'Etat, en ces circonstances exceptionnelles, aux collectivités locales. Cette dette additionnelle, qui finalement ne sera pas à la charge de la Région, sera constitutive du considérable déficit de l'Etat en 2020 et par conséquent de sa dette.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Dans la présentation générale de son budget primitif pour 2021, le Conseil régional met en évidence le caractère exceptionnel de la conjoncture actuelle et l'incertitude qui en découle pour la prévision budgétaire, ainsi que pour les perspectives économiques et sociales. Face à cela, il affiche « volontarisme et réactivité face à la crise ». Pour concrétiser cette posture, le Conseil régional souligne accomplir « des efforts budgétaires importants », qui se traduisent par une augmentation de 29 M€ des crédits dédiés au développement économique et de 27 M€ de ceux de la formation. Outre que ces montants restent modestes dans un budget de 1,66 milliard €, le projet de budget ne délivre pas d'information sur l'affectation de ces crédits supplémentaires.

Certes, ces sommes viennent compléter les mesures prises en juillet dernier, pour un montant total de 141,6 M€. Certes, aussi, les budgets qui ont été présentés cet été par d'autres régions pour accompagner les entreprises dans la crise peuvent répondre à des objectifs de communication.

Mais pour ce budget 2021 comme pour la première salve de mesures, nous pouvons nous demander si la mobilisation de la Région Bretagne est bien à la hauteur des enjeux. Les plans de soutien à l'économie d'autres régions cet été manifestaient plus d'ambition : 332 M€ en Pays de la Loire, territoire très comparable au nôtre, 1,4 milliards € en Région Sud, 400 M€ en Bourgogne-Franche Comté, par exemple.

Pour couper court au travers des effets d'annonce, cette session budgétaire aurait pu être l'occasion d'un bilan intermédiaire des mesures engagées depuis le début de la crise et permettre de proposer les actions les mieux adaptées.

Ainsi la faible consommation, aux alentours de 12 %, du Fonds COVID Résistance, montre plutôt une inadaptation aux attentes des entreprises, ou de l'abondement du Prêt Rebond qui rajoute de l'endettement sur des entreprises aux situations financières dégradées.

La sollicitation du fonds COVID Résistance par Internet n'est pas concluante ce qui se traduit par un taux de recours très faible. Les actions menées par les CCIT et la CCIR consistent à aller à la rencontre des chefs d'entreprise. La mise en place des soutiens financiers nécessite une analyse de la situation de l'entreprise afin de pouvoir proposer les outils les mieux adaptés. En effet face à la multitude des dispositifs générant un manque de lisibilité il est essentiel d'apporter avant tout du conseil et d'accompagner l'ingénierie financière au cas par cas au sein des entreprises dont les responsables sont démunis. Il ne faut pas oublier l'interaction avec les experts comptables, juristes des entreprises indispensables à l'accompagnement de ces dernières sur le terrain.

Les leviers de soutien à l'économie du Conseil régional ne relèvent pas seulement de sa compétence de développement : ils se trouvent aussi dans l'effort d'investissement, dans la politique des transports, dans la formation. Mais la réduction de l'incertitude ambiante conduit les acteurs politiques à marquer spécifiquement leur mobilisation par des actes forts, que nous ne retrouvons pas ici.

Face au choc provoqué par la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, la compétence économique du Conseil régional le légitime à agir plus intensément, au-delà des dispositifs existants et détaillés dans le rapport du

budget primitif 2021. Des outils spécifiques de soutien à l'économie sont ainsi proposés par la Région et l'Etat. Mais, du fait de leur complexité de compréhension ou de mise en place, du fait de la détresse de certains chefs d'entreprise dans un contexte économique, social et sanitaire inédit, ces derniers ne s'en saisissent pas tous ni très rapidement.

L'Etat a mobilisé, rapidement, des moyens conséquents, 100 milliards €, dans un plan de soutien et de relance vaste et multiforme. En relai sur le territoire, le Conseil régional pourrait contribuer à optimiser l'impact de ces nombreuses mesures en articulant et combinant les contributions, financières et opérationnelles, des différents acteurs : collectivités territoriales, chambres consulaires, branches professionnelles, opérateurs publics. Il ne suffit pas d'inscrire des budgets et d'édicter des mesures. Pour que ces aides soient utiles et utilisées, la diffusion de leur existence et de leurs modalités d'application suppose un contact direct et individuel avec les chefs d'entreprise, pour explication et orientation. Dans la perte de repères présente et la complexité du redressement de l'activité, du maintien des emplois, du financement au quotidien de l'entreprise, les médias et le numérique ne permettent pas à eux seuls au dirigeant d'entreprise de mettre en place les solutions de rebond.

En ce sens, l'action publique gagnera à être concertée, dans une stratégie partagée, et faisant appel à l'ensemble des intervenants opérationnels dans l'accompagnement des entreprises, afin d'anticiper les difficultés potentielles, d'orienter les dirigeants dans les dispositifs qui s'adressent à eux et de les conseiller dans la relance de leurs activités.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Daniel TUNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

Ce budget 2021 est présenté dans un contexte historique sans précédent tant l'année 2020 a été et est lourdement affectée par la situation sanitaire et ses répercussions sur l'activité économique. L'année 2021, tout en étant celle du rebond, sera également fortement affectée par les conséquences de cette situation. Qu'il s'agisse des conséquences économiques mais aussi sociales voire institutionnelles et démocratiques.

Face à cette situation inédite, les pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux ou régionaux, se sont démultipliés depuis mars pour préserver, compte tenu d'une activité économique en forte contraction notamment lors du 1er confinement, le tissu d'entreprises qui maille nos territoires.

Nous avons alors constaté, tant au premier qu'au second semestre, une mobilisation sans précédent de l'exécutif mais aussi de la Région, certes avec des moyens et une capacité d'intervention plus réduits, afin d'éviter une hécatombe parmi les entreprises.

Nous tenons à souligner ici le sens des responsabilités des uns et des autres afin de préserver au maximum les entreprises. En ces moments de vérité, lorsqu'une telle situation menace de frapper brutalement les entreprises, le principe de réalité, l'esprit de responsabilité l'emportent et les mesures nécessaires sont prises.

Pourquoi sont-elles prises ? Parce que ceux qui sont en responsabilité savent que sans les entreprises, nul emploi ne peut être assuré, nul emploi ne peut être créé, nul financement des administrations, de l'école, de la culture, de la justice, nul financement de la protection sociale, ne peuvent être envisagés.

Parce que l'entreprise conditionne tout : l'emploi, le financement de la sphère étatique, le financement de la sphère sociale, et partant de là, notre stabilité institutionnelle et notre pérennité démocratique, les pouvoirs publics ont pris des décisions indispensables à la préservation de notre contrat social.

Il nous semble que ces décisions, prises en responsabilité, doivent inspirer, je dirais même obliger, toute organisation politique, toute organisation acteur de notre démocratie sociale, à des positions, des expressions, responsables, c'est-à-dire compatibles avec la nécessaire amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises, laquelle conditionne le maintien et le développement de l'emploi.

Ces décisions, si responsables soient elles auront deux conséquences qui pèseront longtemps sur notre croissance potentielle au cours des années à venir, avec d'une part une explosion de notre dette publique, celle-ci augmentant sur les 9 derniers mois de 2020 plus que lors des 10 années précédentes, et atteignant le niveau record de 120 % du PIB, et avec d'autre part, une très forte hausse de l'endettement des entreprises, ce qui accroîtra leurs charges et affectera leur croissance.

Dans un tel contexte si défavorable, les entreprises se trouvent de surcroît confrontées à une nouvelle fiscalité environnementale additionnelle. Les chefs d'entreprise nous expriment leur saturation, confrontés aux difficultés qui se cumulent les unes aux autres, et qui compromettent in fine la viabilité de nombre d'entreprises. Permettez-

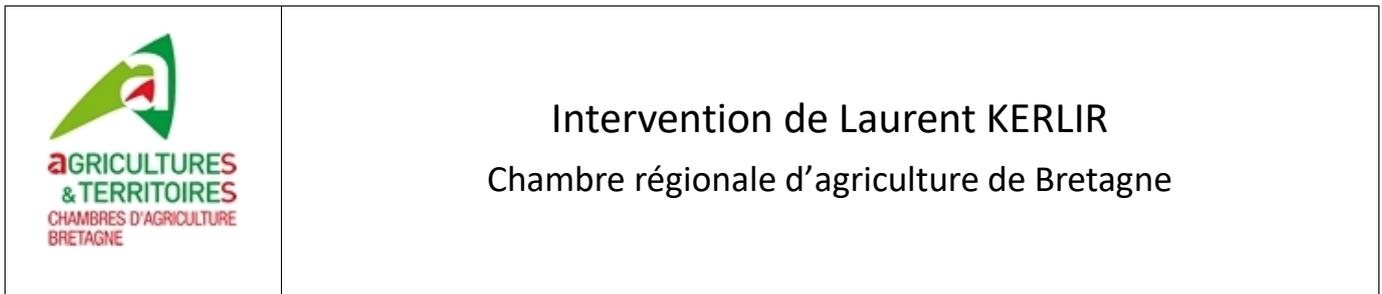
moi enfin de souligner, dans un esprit de responsabilité, que les entreprises françaises sont confrontées à ces difficultés, alors qu'elles sont déjà soumises aux prélèvements obligatoires les plus élevés de l'Union européenne et de l'OCDE.

C'est précisément cette situation, bien réelle et bien connue de l'exécutif, qui a amené ce dernier à décider une baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production. Cette baisse prise en responsabilité, favorablement accueillie par la Région dans ses orientations budgétaires 2021, est indispensable. Pour autant, elle ne compense pas les 100 milliards d'impôts, taxes et cotisations sociales que les entreprises françaises paient de plus que leurs concurrentes européennes. Une telle situation ne peut avoir que des conséquences sur l'emploi. Déjà, avant la crise, fin 2019, même si la situation de l'emploi s'était nettement améliorée, il n'en restait pas moins vrai que la France se distinguait avec un taux de chômage nettement plus élevé que les pays d'Europe du nord qui, eux connaissaient le plein emploi. Malheureusement, la situation des entreprises françaises, et donc bretonnes, aux marges les plus faibles et aux prélèvements les plus élevés, risque d'affecter fortement l'emploi. Nous le regrettons. Nous pouvons toutefois remédier à cette situation en regardant la réalité en face : des prélèvements records sur les entreprises françaises liés à des dépenses publiques record, de 56 % du PIB en 2019 et de l'ordre de 65 % cette année.

Est-ce raisonnable, est-ce supportable longtemps ?

Voilà, pour rebondir sur l'introduction de ce budget primitif, ce que nous voulions exprimer en préambule.

Je vous remercie de votre attention.



Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

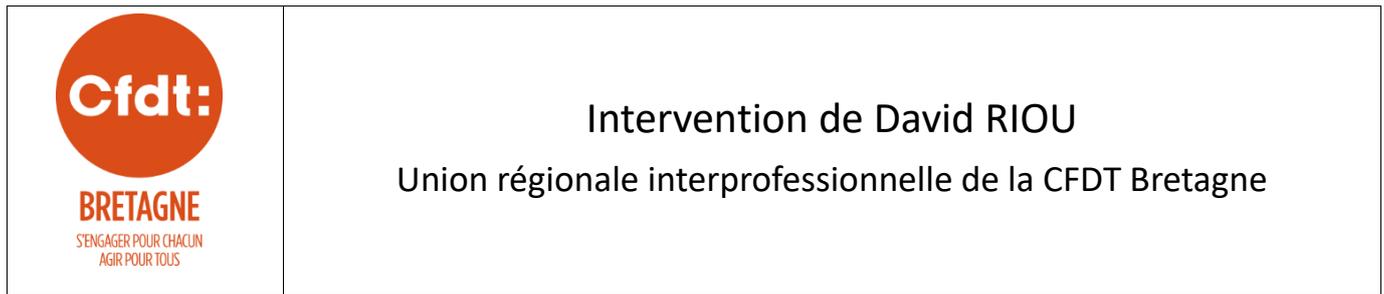
Nous partageons l'attention sur deux points :

- Nous regrettons de ne pas trouver davantage d'éléments relatifs au déploiement du plan de relance, et leurs complémentarités régionales notamment pour les mesures régionalisées qui s'intégreront dans le PCAEA. De par l'importance de son activité d'élevage, et des besoins autour des enjeux du bien-être animal et du sanitaire, il est indispensable que cette ligne du plan de relance stimule l'économie de nos territoires tout en accompagnant les exploitations agricoles dans leurs besoins d'investissements sur ces thématiques. Il est indispensable que ces éléments soient rapidement précisés.
- En lien avec l'avis relatif au SRADDET, nous regrettons également que n'apparaisse pas clairement le financement de la transition et de son évaluation. Nous insistons notamment pour que les entreprises agricoles n'obèrent pas leur compétitivité en engageant des évolutions de pratiques, en investissant dans des bâtiments ou agroéquipements favorables à l'agroécologie. Le budget primitif 2021 devrait donner davantage de signaux sur ces enjeux.

Concernant le renouvellement des actifs, nous confirmons l'impérieuse nécessité de travailler à la fois sur la transmission des outils qui se libèrent vers de nouveaux projets d'installation et sur l'attractivité des métiers de l'agriculture pour satisfaire les besoins en recrutements actuels et à venir.

A l'instar de ce que nous exprimons sur la préservation du foncier, l'attrait pour les métiers de la production agricole et de l'alimentation sera une condition d'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire. La création d'emplois durables en agriculture doit constituer un axe de soutien budgétaire de la collectivité régionale.

Je vous remercie de votre attention.



Le budget primitif 2021 présenté par le Conseil régional s'inscrit dans un contexte exceptionnel d'une crise dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences économiques, sociales et budgétaires. Il doit aussi faire face à des financements avec des temporalités différentes dont certains dépendent en partie de la capacité d'ingénierie des territoires.

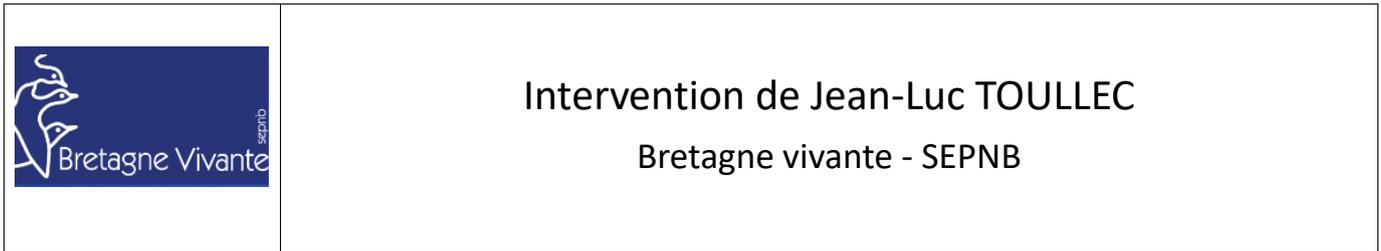
Durant cette crise sanitaire que nous traversons, la Région a abondé les différentes aides de l'Etat et a répondu présent sur le territoire. Pour répondre et poursuivre son action face à la crise économique et sociale, le Conseil régional, dans son budget primitif 2021, prévoit de renforcer son action dans les politiques de développement économique, de l'emploi et de formation en lien avec le plan de relance de l'Etat et de l'Europe. La CFDT salue cet engagement, cette volonté d'accompagner les salariés et les entreprises dans la période.

Néanmoins, tout comme la CFDT l'a rappelé lors du comité régional de suivi et de pilotage du plan de relance, l'ensemble de ces aides devront être accessibles quelle que soit la taille de l'entreprise et devront être conditionnées dans un objectif de développer une économie de la qualité, a minima au maintien du nombre d'emploi sur nos territoires tout en veillant à leur qualité. Comme le rappelle souvent la CFDT dans cette instance, qui mieux que les IRP des entreprises concernées sont à même d'apporter un éclairage pertinent sur ces aspects ? Ces aides se doivent donc d'être transparentes et partagées avec les représentants des salariés dans le cadre du dialogue social d'entreprise et de territoire. Les observatoires du dialogue social peuvent être le lieu pertinent d'information et d'initiatives particulièrement pour les petites entreprises.

Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

Pour la CFDT, il faut donc que le Conseil régional veille à l'ensemble de ces conditions en allant par exemple plus loin dans l'élaboration d'une charte de bonne conduite sociale avec les entreprises concernées et ce avant toute mise en place d'un accompagnement financier.

Enfin pour ce budget qui se veut être la traduction des ambitions de la Breizh cop, la CFDT sera particulièrement attentive à l'implication de la société civile, représentée par les conseils de développement, dans l'élaboration des pactes d'engagement et des contrats territoriaux de relance et de transition.



J'interviens au nom des associations Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne.

Comme le dit le CESER, nous saluons la volonté du Conseil Régional d'accélérer le processus de la Breizh Cop en l'inscrivant dans ce budget primitif. Il est en effet indispensable d'agir avec responsabilité devant l'ensemble des urgences et les risques d'effondrement à venir.

La pandémie a conforté l'incertitude sur l'avenir. Elle renforce également la prise de conscience des enjeux climatiques et environnementaux, en questionnant nos modèles socio-économiques basés sur un épuisement des ressources et une dégradation du vivant dont nous dépendons. Elle alimente également la défiance vis-à-vis de la parole et la prise de décision politiques, créant des turbulences dangereuses pour la démocratie. Plus que jamais, la politique doit se traduire dans les actes de manière transparente et constructive. Pour cela, il est crucial de maintenir le cap fixé collectivement par la Breizh cop, et de s'y engager résolument

Cet engagement, même s'il est tangible dans ce budget, reste encore trop timide et peu lisible. La transversalité des enjeux commence à être comprise par les citoyens : économie, social, environnement et santé sont liés. Pour continuer à bien vivre en Bretagne, il faut un débat démocratique pour choisir ensemble un modèle sociétal et une économie basée sur l'emploi, la santé des gens et la qualité de l'environnement. Comme le CESER, nous souhaiterions avoir un document transversal et pédagogique sur les engagements Breizh cop et leurs effets budgétaires.

Nous apprécions les réelles avancées en matière d'éco-conditionnalité dans les politiques territoriales et économiques. Pour aller plus loin, nos associations souhaitent que la Région rentre concrètement dans le vif de sujets cruciaux : le modèle agricole des années à venir, la transition énergétique avec mix énergétique réellement durable sur le moyen-long terme, la préservation et la régénération de la biodiversité, la reconquête rapide de la qualité des eaux douces et marines côtières, ou encore les financements de ces changements qui vont impacter et impactent déjà de nombreux secteurs d'activités.

Nous saluons l'initiative de la Région de mettre en place de nouveaux outils de financement. Le « 1 % pour la biodiversité » s'applique aux projets d'investissements sur le bâti de la Région et aux projets tourisme ; nous souhaitons ardemment que l'ensemble des investissements régionaux rentrent dans ce système. Nous ne comprenons pas pourquoi la mission 5 de la transition écologique, même abondée avec le plan de relance, reste toujours le parent pauvre, avec 1,7 % du budget global de la Région, dont seulement 0,27 % vont à la biodiversité et aux paysages ! Le 1% biodiversité pourrait s'appliquer à tout le budget régional... Par ailleurs, l'initiative de « fonds vert » est intéressante à condition qu'elle soit dédiée à l'intérêt général et qu'elle porte des projets accompagnés techniquement et scientifiquement par des spécialistes de la biodiversité. Nous souhaitons être associés à la mise en œuvre opérationnelle de ce fonds, avec l'idée de limiter les risques de « greenwashing ». Pour nous, les financeurs privés ne devraient pas être les gestionnaires de ces fonds. Plus globalement, ces nouveaux financements doivent appuyer les actions de long terme et alimenter des partenariats permettant d'expérimenter dans les territoires et de construire dans la durée, par exemple avec les collectivités et les associations.

Les ambitions et les actes sont perceptibles, et nous sommes conscients du travail fourni par la Région en concrétisant l'Agence Bretonne de la Biodiversité et l'Assemblée Bretonne de l'Eau, comme en s'engageant vraiment dans de nouveaux critères d'éco-conditionnalité et de nouvelles péréquations. Nous soutenons et demandons plus que jamais une politique régionale intégrant la nature : chaque projet d'aménagement du territoire, chaque acte d'achat, dès aujourd'hui, devrait chercher à EVITER les impacts négatifs sur le climat, l'eau et la biodiversité, à restaurer les écosystèmes et contribuer à la neutralité carbone.

Nos associations pensent qu'un tournant à été engagé par la Région, et nous nous en félicitons. Mais le chemin est long et exigeant : nous souhaitons être étroitement associés pour participer concrètement et fortement à ce nouveau projet régional. Nos associations sont des espaces de compétences, d'innovation et de démocratie. Nous appelons ici à une nouvelle convention de partenariat avec les associations.

Merci de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Si la présentation du Budget en fin de mandature est toujours un exercice particulier, elle revêt cette année une dimension inédite. Comme on l'avait souligné au moment de la présentation des Orientations budgétaires malgré le contexte actuel particulièrement incertain à tous égards y compris en matière de dépenses et de ressources futures, ce Budget 2021 marque la volonté de la Région de poursuivre ses engagements.

On pourra cependant regretter que, sur plusieurs points, la traduction des objectifs de la Breizh Cop qui sont affichés ne va ni suffisamment vite ni suffisamment loin, ce que d'autres interventions diront sans doute de manière plus explicite. Disons simplement qu'en matière de soutien à l'activité économique et à l'emploi, la Région ne manque pas de moyens d'infléchir le jeu beaucoup plus fortement qu'elle ne le fait jusqu'à présent en faveur de l'emploi durable et de qualité au plan social comme environnemental.

Au-delà des interventions d'urgence de ces derniers mois, le rapport sur les aides aux entreprises présenté à cette même session - permet en effet de mesurer que le rôle joué par la Région dans ce domaine sous l'angle du soutien à investissement est loin d'être insignifiant.

S'agissant de la Mission 3, la FSU se reconnaît globalement bien dans l'avis du CESER, en particulier s'agissant des budgets consacrés à l'immobilier, à l'équipement et au fonctionnement des lycées, ou encore sur le numérique éducatif. La FSU reprend également à son compte l'inquiétude manifestée par le CESER à propos des engagements de la future Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne. En effet, au-delà du retard déjà pris, le programme de la Région fait état de tous les partenaires de l'enseignement bilingue mais se garde bien de mentionner l'Éducation nationale. Ce n'est pas bon signe. La FSU se demande donc si l'on n'est pas en train d'assister là à une remise en question de la dynamique engagée depuis des années.

Sur d'autres points, l'avis reflète moins nos points de désaccord avec la politique régionale. Deux d'entre eux sont bien connus, à savoir la politique de soutien à l'apprentissage qui se poursuit toujours d'une façon ou d'une autre, et les ambiguïtés toujours pas levées de la nouvelle compétence de la Région en matière d'Information sur les formations et les métiers.

Rappelons que cette dernière compétence transférée à la Région n'est pas une compétence en matière d'orientation, celle-ci demeurant sous la responsabilité de l'État. Pourtant cela n'empêche pas la Région d'afficher partout IDEO comme le « service public d'information et d'aide à l'orientation breton ». Mais bien entendu, l'ambiguïté n'est que dans l'œil de celui qui lit !

Notons enfin sur ce point que nos deux pommes de discorde ont bien failli se retrouver ensemble à la faveur d'une proposition d'avis recommandant à la Région de développer davantage l'information sur l'apprentissage auprès des publics (sic !). Qu'une telle confusion puisse être faite au moment où la Région s'apprête à engager la mise en œuvre opérationnelle de son Plan d'action à destination des publics scolaires et des équipes éducatives n'est vraiment pas fait pour nous rassurer.

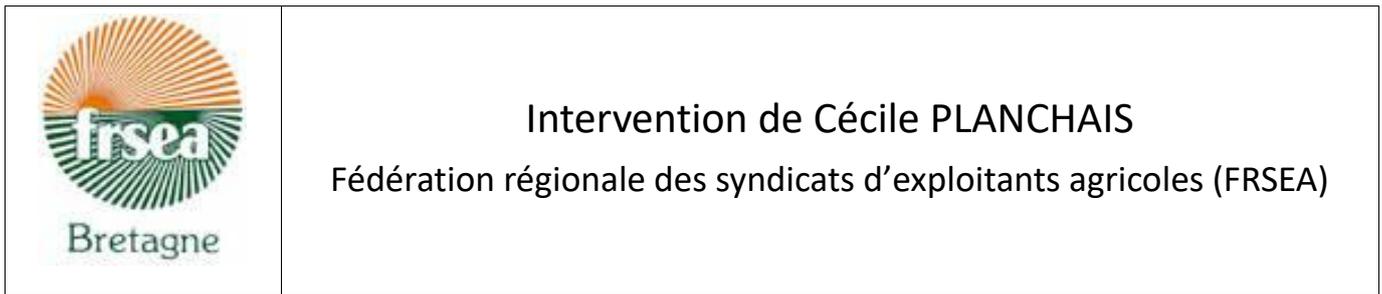
Mais du moins cela permet de prouver ce que dit la FSU depuis des mois et que la Région se refuse obstinément à entendre : son rôle en la matière n'apparaît vraiment pas comme neutre aux différents acteurs, en l'occurrence patronaux. Voilà de quoi alimenter nos débats pour le futur CPRDFOP.

La FSU soutient les observations du CESER concernant les moyens investis dans l'accompagnement vers l'emploi et la formation des jeunes particulièrement fragilisés dans la période que nous connaissons.

Comme l'a souligné le CESE le 2 décembre dernier dans sa déclaration "Jeunes, le devoir d'avenir", les dispositifs de soutien en réponse à la crise tels que le plan #1 jeune_1_solution posent la question de leur durée dans le temps comme de la qualité des « solutions » proposées. En effet si le processus de précarisation peut être très rapide chez des jeunes déjà fragiles, le retour à une situation sûre permettant de se projeter est longue quant à elle, et elle suppose d'intervenir sur une multiplicité de facteurs. Or trop souvent les solutions d'urgence sont des réponses de court terme et parant au plus pressé.

La FSU s'associe au vœu du CESE d'une réforme structurelle de nos politiques de jeunesse pour mettre fin à la précarité des jeunes, ce qui passe notamment par l'accès aux minima sociaux des 18-25 ans.

Une remarque pour finir : il est incompréhensible que les leviers que pourrait mobiliser l'Éducation nationale - signataire avec la Ministre du travail de la circulaire relative au plan #1_jeune_1_solution - occupent une place totalement marginale dans la déclinaison de ce plan. La FSU revendique la création de places permettant d'accueillir en formation tous les jeunes dans de bonnes conditions ainsi que la création de moyens socio-éducatifs et de santé scolaire et universitaire dans les établissements, en particulier dans les lycées professionnels, pour prendre en charge de manière pluri-professionnelle les difficultés rencontrées par les jeunes. Elle demande à la Région de mettre ces problématiques à l'ordre du jour des échanges avec les représentants de l'État dans le cadre des travaux du CREFOP.



Je m'exprime ici au nom des représentants de la FRSEA et des JA.

Le budget primitif du Conseil régional met en évidence l'incertitude de la perspective budgétaire liée à la période de crise que nous vivons. Mais, il souligne aussi l'opportunité du plan de relance, qui devrait faire bénéficier au territoire breton de masses financières significatives.

Pour nous, c'est une évidence, nous ne devons pas passer à côté de ce plan de relance. Le volet agricole du plan de relance a été négocié de haute lutte par la FNSEA, afin de mettre sur les rails la volonté gouvernementale affirmée de garantir notre souveraineté alimentaire.

Grâce à cela, nous avons une opportunité de levier supplémentaire pour accompagner les investissements des agriculteurs bretons. Si certaines mesures se traduiront par des appels à projets nationaux, comme sur les agroéquipements, d'autres vont s'adosser au dispositif PCAEA régional.

La Région a donc un rôle important à jouer :

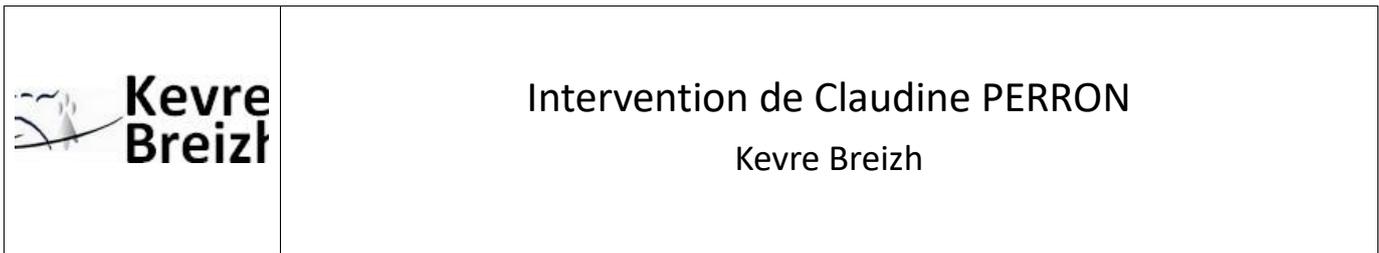
- pour ouvrir, avec l'Etat, le PCAEA aux investissements soutenus par le plan de relance ;
- et pour continuer, par son budget, à accompagner les exploitations agricoles.

Le plan de relance ne doit surtout pas se traduire par une baisse du budget régional en faveur des investissements agricoles. Ce serait manquer une occasion sans précédent de réellement booster l'économie régionale agricole, l'évolution des exploitations pour leur compétitivité et leur réponse aux attentes des consommateurs. Les fonds du plan de relance européens viendront en appui, avec des financements FEADER abondant le PCAEA. Les différentes sources de financements devront permettre de compléter le dispositif d'appui aux investissements agricoles et d'élargir la palette de projets à financer.

Comme l'affirme l'avis du CESER, le volet bien-être animal et biosécurité du plan de relance, qui sera régional, concerne particulièrement les éleveurs bretons. Ils doivent bénéficier d'une part importante des fonds, afin de répondre entre autres aux risques sanitaires croissants amplifiés par l'évolution vers plus l'élevage en plein air.

Nous savons que la Région s'est faire preuve de réalisme quant au soutien des investissements et a à cœur d'accompagner les agriculteurs. Dans le cadre du plan de relance, la Bretagne – Région, Etat, représentants agricoles – doit être efficace afin que les fonds, qui sont fongibles, ne partent dans d'autres régions. Les critères à remplir concernant les projets à financer ne devront pas être trop restrictifs. Nous sommes disponibilité pour étudier ensemble ce plan de relance et ses critères.

Je vous remercie de votre attention.



Je m'exprime par cette intervention au nom de Kevre Breizh (coordination des fédérations de culture bretonne).

Je voudrais faire le point à l'occasion de la rédaction du BP 2021 sur la nécessité pour la Région Bretagne de redoubler les efforts pour le maintien et je dirais même plus la sauvegarde de la culture et plus particulièrement des langues de Bretagne pour les années à venir. Je voudrais rappeler, en plus du désir de la langue exprimée par les breton-ne-s lors de l'enquête sociolinguistique de 2018, deux déclarations qui appellent de la part de l'Europe et de la France un engagement soutenu alors que l'actualité nous porterait à une certaine déprime.

- **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle :**

« Article 1 - IDENTITÉ DIVERSITÉ ET PLURALISME

La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité.

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est **la biodiversité dans l'ordre du vivant**. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. »

- **Le Président de la République Valérie Giscard d'Estaing**, auquel des hommages sont rendus pour avoir répondu aux aspirations des femmes notamment (droit à l'IVG) et des jeunes (majorité à 18 ans), avait aussi pris en compte la diversité culturelle de la société française en proposant la négociation d'une Charte culturelle bretonne le 9 février 1977 à Ploërmel en ces termes :

« Vous les Bretons de tous âges du Pays Gallo et du Pays bretonnant, vous enrichissez par votre spécificité la vie nationale et vous devez être encouragés à le faire. »

Et pourtant aujourd'hui, le gouvernement, et plus particulièrement le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel BLANQUER effectue un grand retour en arrière en portant, par la réforme des lycées, un rude coup à l'enseignement du breton et plus encore du gallo, dont l'option est la seule forme d'enseignement dans nos lycées.

Les effectifs sont passés, pour l'option gallo, de 290 élèves en 2018 dans cinq lycées à 27 en 2020 dans deux lycées (Guer et Bain-de-Bretagne). Pour le breton aussi la situation est préoccupante dans les lycées où l'option langue régionale est dévalorisée au bac et mise en concurrence avec d'autres langues vivantes ou disciplines, tandis que les langues mortes de l'antiquité peuvent être choisies en plus des autres et sont dotées d'un coefficient incitatif. L'ensemble des mouvements de France pour les langues régionales demandent pour elles, en vain à ce jour, un statut au moins équivalent à celui des langues mortes de l'antiquité au baccalauréat.

D'autre part, la crise sanitaire a entraîné de fortes difficultés tant dans les filières bilingues paritaires publiques ou privées que dans les établissements DIWAN en immersion. Ces difficultés sont certes financières, particulièrement dans la filière DIWAN qui a vu annuler toutes les manifestations qui permettent de financer une bonne part du personnel non enseignant nécessaire au bon fonctionnement des écoles. Mais elles sont aussi dues, pour toutes les écoles, publiques, privées et associatives, à l'impossibilité d'organiser des portes ouvertes et autres actions pour tout simplement se faire connaître des nouveaux parents. Elles sont encore pédagogiques, tant une langue vivante est d'abord une pratique sociale, mais on se doit de souligner aussi les initiatives de nombre d'enseignants et de parents pour favoriser cette pratique à la maison.

Pour la culture, le spectacle vivant, la musique, la danse, cette crise a fortement impacté tous les artistes professionnels qui n'ont pas pu se produire, ainsi que les techniciens qui les accompagnent. Mais elle a aussi touché les acteurs bénévoles qui ont beaucoup donné de leur temps et de leur conviction sans jamais voir aboutir leurs projets. Cette déprime ne sera jamais comptabilisée mais elle risque de déboucher sur une perte massive d'investissement de la part des bénévoles, gérants des associations culturelles. A l'inverse, cependant, de nombreuses initiatives ont été prises dans les fédérations culturelles pour développer des formations, des échanges, et des projets sur les réseaux sociaux.

Si le confinement a démontré, une fois de trop, que les émissions en breton servent de variable d'ajustement dans l'audiovisuel public, radio et télévision... en cas de crise, on doit aussi souligner que la demande du CESER en soutien aux personnels et aux auditeurs brittophones, n'a pu que favoriser la reprise rapide des émissions de France Bleu et de France 3 et leur maintien lors du second confinement.

En conclusion, si la Région veut réellement sauver cette « diversité culturelle » et pour nous « encourager à le faire » il va être temps de... **valoriser** ...cette culture en y mettant des moyens. La population va naturellement vers ce qui est moderne... Donc il est plus que temps d'utiliser des moyens modernes pour communiquer sur la beauté et l'utilité de cette spécificité bretonne que sont les cultures et les langues de Bretagne.

La Région investit lourdement dans la publicité touristique pour vendre la Bretagne. Elle investit aussi dans la diffusion de petits films pour montrer les apports de l'Europe en Bretagne... Les scènes nationales sont toutes installées dans les centres-villes avec des bâtiments de haute valeur architecturale... Il serait nécessaire que la Région se dote des mêmes outils, à l'aide de spots diffusés au cinéma et à la télévision, pour lancer des campagnes de valorisation de l'enseignement bilingue et de son intérêt comme le souligne l'annexe de la loi Peillon (2013). Que des quotas de diffusion bénéficient à nos artistes tant à la radio qu'à la télé. Que nos « ti ar vro » bénéficient de constructions architecturales au cœur des villes. Bref qu'il soit fait ce qu'il faut pour donner envie de culture bretonne à nos jeunes et moins jeunes générations.



Intervention de Carole LE BECHEC Réseau Cohérence

Ce budget 2021 ressemble à un travail d'équilibriste afin de conjuguer au mieux l'ensemble des moyens à anticiper sur les plans de relance, les fonds européens, le CPER pour optimiser leur mise en œuvre et ne pas perdre les opportunités.

Albert Einstein disait « la folie c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». Face aux urgences et transitions à mener, le budget se doit d'entraîner avec lui ce changement. Alors nous approuvons que ce budget déroule de manière volontariste le fil rouge ou vert (attention comme dans le film il ne faut pas se tromper) de la Breizh Cop. C'est une spécificité bretonne qui nous l'espérons pourra être poursuivie dans le temps. Une Breizh Cop dynamique pour définir les priorités, mettre en œuvre les plans d'action et suivre la réalisation des objectifs en travaillant de plus en plus à la co-construction, à la coopération.

C'est vital.

Le mois dernier le Conseil d'Etat a rendu une décision historique en mettant l'Etat face à ses responsabilités, considérant que les objectifs de réduction des GES fixés par la loi sont contraignants. Le Conseil d'Etat a donné 3 mois au gouvernement pour prouver que les trajectoires prévues permettront bien d'atteindre ces objectifs. Soit une réduction de 40% des émissions en 2030. **Cette mise en responsabilité doit nous faire réfléchir, nous aussi, à l'échelle de la région.** A ce sujet nous voulons évoquer ici le travail très intéressant effectué par I4CE sur un guide méthodologique concernant l'évaluation climat des budgets des collectivités. I4CE est une association experte de l'économie et de la finance dont la mission est de faire avancer l'action contre les dérèglements climatiques. Pour ce guide elle a travaillé en co-construction avec 5 métropoles françaises. La région Bretagne pourrait grandement s'en inspirer pour les prochains budgets.

Parmi les changements annoncés, nous voyons dans ce budget 2021, le recours à 2 nouveaux fonds pour la mise en œuvre de la politique économique : Breizh Rebond et Epopée Transition, qui viennent s'ajouter à Breizh up. Cette ingénierie financière permet de lever plus de fonds que ce que la région peut « mettre au pot » et d'intervenir en fonds propres dans les entreprises bretonnes et c'est plutôt bon signe. Rappelons que sur un budget total de 1,66G€ seuls 12,7% sont consacrés exclusivement au développement économique. Ce qui renforce encore l'ambition d'utiliser ces fonds publics de manière optimale pour les transitions. Un autre point positif selon nous est que pour un de ces fonds, le fond Epopée, appel est aussi lancé à l'épargne privée du grand public.

Le Conseil régional n'est toutefois pas un investisseur comme les autres, il a en charge le bien commun, que ce soit bien sûr en terme de sauvegarde de l'emploi et aussi de pousser aux transitions de modèles de production. Quels critères a-t-il posé dans l'utilisation de ces fonds comme conditions sociales, écologiques, climatiques ? Comment s'organise le suivi de ces participations par rapport aux objectifs régionaux ?

Ce regard et cette participation aux objectifs, à la stratégie et à la gouvernance de la région en tant qu'investisseur-partenaire lorsqu'elle intervient au capital d'entreprises, nous l'espérons aussi de plus en plus pour soutenir les SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) qui se créent ou cherchent à le faire sur nos territoires. Elles ont déjà dans leur objet social l'intérêt collectif et permettent aux différents collèges de participer à leur gouvernance. Nous voyons dans ces évolutions l'application des principes de solidarité, de coopération et de responsabilité pour ancrer les entreprises bretonnes sur nos territoires de manière pérenne.

Ensuite, parce que l'agriculture cultive l'économie bretonne nous voulons ici réaffirmer l'immense enjeu que constitue la transmission des exploitations agricoles. La moitié des chefs d'exploitations agricoles ont plus de 50 ans et selon les sources, nous avons en Bretagne une seule installation pour 3 ou 4 départements. Il y a là matière à un solide plan de soutien aux transmissions d'exploitations pour que l'agriculture prenne le virage que lui impose les transitions écologiques et même énergétiques et soit créatrice d'emplois pérennes.

Enfin et ce toujours pour stimuler l'emploi breton, le soutien aux associations doit aussi de manière volontariste être envisagé comme moteur de création d'emplois. D'ailleurs au niveau national, dans ses analyses de la crise, le mouvement associatif proposait la création de 100 000 emplois « d'utilité citoyenne dédiés aux transitions » en s'appuyant sur les associations. Les collectivités bretonnes, en soutenant leurs associations peuvent elles-aussi dynamiser ce gisement d'emplois.



Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

Dans cette période inédite, à bien des égards, la CGT ne peut faire l'impasse sur les conséquences de la crise sanitaire et ses retombées sur l'activité économique et notamment pour les salariés. Impensable en effet de porter une critique sur ce budget primitif 2021 en éludant la situation sociale actuelle qui devrait être la priorité d'action de tous les acteurs qu'ils soient institutionnels ou économiques car pour la CGT la violence de cette crise sanitaire se transforme au fil des mois en crise sociale. Cette situation est à mettre en perspective avec le climat social désastreux dans lequel la France se trouvait avant cette pandémie avec le mouvement dit « des gilets jaunes » révélatrice de la fracture sociale, territoriale et démocratique.

La pandémie de Covid-19 est finalement un nouveau puissant révélateur des fractures frappant les plus précaires inégaux malgré eux sur les questions de santé puisque le reflet de la qualité de vie.

L'analyse récente de l'INSEE de l'impact différencié sur les Français « *permet de voir que les inégalités, qu'elles soient sociales, territoriales ou de genre, ont été mises en lumière voire renforcées par la crise sanitaire* » Ainsi, selon l'institut « *les catégories sociales les plus modestes subissent plus fortement la surmortalité mais aussi la baisse de leur revenu, la plus forte constaté sur un trimestre depuis 1949* ». Selon les chiffres de l'Insee, les pertes d'emploi du premier semestre 2020 ont principalement affecté les plus précaires. Ainsi, sur près de 500 000 emplois détruits lors du premier trimestre 2020, plus de 300 000 sont des emplois en intérim. Nouveaux entrants dans le marché du travail, les jeunes, ont également plus pâti des pertes d'emploi : 9% des 15-24 ans qui étaient salariés au début du confinement ont perdu leur travail, soit 7 points de plus que chez les 40-65 ans.

Assurément les jeunes sont devenus les « premiers de cordée » de la pauvreté.

Cette précarisation s'accompagne aussi d'une perte du revenu disponible pour les ménages. Ce sentiment de perte financière, accru chez les artisans et commerçants et les ouvriers, s'accompagne d'inquiétudes fortes sur l'avenir et notamment celle sur la capacité à honorer loyers et crédits. Dans le même temps nous constatons que la crise a permis à 20% des plus riches d'épargner et d'accroître ainsi leur niveau de vie quand la situation se dégrade pour les 20% les plus pauvres. Aujourd'hui les 10% les plus riches gagnent plus que les 40% les plus pauvres réunis : assurément la crise n'est pas pour tout le monde !

Dans cette situation, la CGT s'inquiète que le 1^{er} ministre désigne une nouvelle commission qui aura pour charge d'examiner la situation des dépenses publiques en fixant le regard sur les comptes sociaux et ceux des collectivités locales. Pour la CGT, la préoccupation du moment doit être à la relance de notre économie en s'appuyant notamment sur la soutenabilité sociale et écologique de celle-ci.

Concernant notre Région, la CGT s'inquiète pour l'investissement dans les territoires pour planifier, de la part de l'Etat, une « reconstruction ». Le retard pris dans l'élaboration des CPER en cours de discussions en est malheureusement l'expression. La suppression voulue du volet mobilités des négociations risque de compromettre nombre de projets régionaux inscrits notamment dans la « nouvelle feuille de route pour des mobilités solidaires et décarbonées » qui fait l'objet d'une saisine du CESER et d'une intervention de la CGT.

Dans ce cadre, la CGT ne peut que saluer les mesures de soutien à l'activité qui marque sensiblement ce budget primitif 2021. Néanmoins pour la CGT les entreprises bénéficient déjà d'un soutien important de l'Etat avec des

dispositifs d'aides financières dont l'efficacité économique notamment en terme de création d'emploi reste à démontrer.

La CGT n'est pas contre des mécanismes de soutien aux entreprises, à fortiori pour celle durement touchées par cette crise mais cela doit avoir des contreparties tant en terme de création d'emploi que de formation professionnelle.

L'avis du CESER pointe l'évolution de l'action publique pour mieux répondre aux attentes des usagers. La première réponse est de stopper le démantèlement de tous les versants de la fonction publique qui se poursuit, en Bretagne aussi.

La Région, par ses décisions budgétaires, a les moyens d'influer sur les évolutions à mettre en œuvre et c'est d'ailleurs bien le sens de la démarche Breizh COP. Pour la CGT, créer de la valeur ne peut être synonyme de dumping social ou environnemental : c'est bien vers ce nouveau monde qu'il faut aller !

Les femmes et les hommes de Bretagne, l'environnement dans lequel ils vivent, leurs conditions de travail, leurs conditions de vie dépendent en grande partie du partage des richesses qu'ils produisent, de leur liberté de choisir leur carrière à partir d'une formation de qualité. Les difficultés rencontrées par les entreprises en ce moment ne sont-elles pas l'occasion de leur demander de réfléchir à de nouvelles orientations avec l'aide qu'elles peuvent recevoir de la Région et l'Etat ? Penser à produire mieux pour l'environnement, mieux avec les des salariés impliqués, bien traités et bien payés en assujettissant toutes les aides sur des critères sociaux et environnementaux et en se donnant les moyens de vérifier qu'ils sont suivis d'effet.

La formation est l'un des piliers majeurs des programmes budgétaires. Nombres d'entre eux mettent en évidence la volonté de la Région de participer à la réduction de la précarité, ce que la CGT salue. Dans tous les contrats d'objectifs co-signés par la Région cette intention doit être traduite en acte et pas seulement en intention. La CGT y veillera.

C'est avec tout le monde que doit se bâtir les nouvelles exigences de la formation initiale. La CGT apprécierait, comme le CESER, que la réflexion sur les lycées de demain s'ouvre à tous les publics en reposant là encore la question de la puissance publique.

La CGT soutien la demande du CESER de permettre le prêt gratuit « fournitures » pour tous les lycéens, le pass ressources pédagogique n'est pas disponible dans tous les établissements et cela est regrettable.

Concernant les formations sanitaires et sociales, la CGT soutient l'avis du CESER qui note les efforts en nombre de place et les modifications de l'accompagnement financier mais déplore encore les perspectives d'emplois précaires et mal payés qui s'ouvrent souvent ensuite. La CGT réaffirme, avec les milliers de soignants qui poursuivent leurs actions, qu'il faut plus moyens dans les hôpitaux, dans les établissements de santé et notamment pour seniors, dans l'aide à domicile, pour que tous les jeunes formés restent ensuite dans ces métiers indispensables et riches mais aussi difficiles. Alors oui il faut former plus de professionnels mais il faut aussi améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires.

Le budget pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi est dans la continuité des années précédentes. Certaines recommandations du CESER notamment sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ont été entendu par la région. Il reste néanmoins de nombreuses difficultés pour les jeunes accueillis en mission locale qui ne bénéficient pas tous de la mensualisation et qui affrontent souvent un parcours du combattant pour remplir leur dossier. La CGT souhaite que cette question-là s'améliore dans l'année.

La CGT partage la nécessité de prioriser la cohésion des territoires, elle intervient à cette session sur le sujet.

La CGT acte l'implication de la Région dans son soutien à l'agriculture et à l'Industrie Agro-Alimentaire, elle joue un rôle stratégique de notre économie régionale. Les confinements ont mis en exergue les forces et faiblesses de cette partie de notre économie. Au modèle intensif doit succéder une montée en gamme avec des structures résilientes qui offrent des emplois attractifs. La conditionnalité des aides et les investissements massifs permettront de répondre au défi posé par la concurrence déloyale. Néanmoins, dans une économie de marché où le comportement du consommateur reste déterminant, la question du pouvoir d'achat, donc des salaires, mais aussi de la conscience individuelle et collective de l'enjeu du développement durable sont des enjeux majeurs. A ce titre, l'intervention publique est indispensable pour soutenir et sécuriser les travailleuses et les travailleurs, assurer des produits sains et garantir la souveraineté alimentaire. La CGT rappelle qu'il est de l'intérêt général de rémunérer convenablement les agriculteurs dont la production peut rendre des services environnementaux, ce qui contribuerait à l'assise économique du secteur en Bretagne et à l'atteinte des objectifs fixés par la Breizh COP.

En conclusion, la CGT attire l'attention du CESER, comme la « chute » de l'avis : orienter la stratégie vers les nécessaires transitions. Il ne peut y avoir en effet place pour un double langage. Soit cela change soit, de fractures en fractures, l'édifice rompt. C'est aussi cela la rupture, en démocratie plus que jamais !

	<p>Intervention de Annie KERHAIGNON Coordination régionale CGT-FO de Bretagne</p>
---	---

Nous notons et apprécions les efforts de la région pour maintenir l'emploi en Bretagne et le travail mener sur les conditionnalités des aides et subventions attribuées, mais pour autant même sur cette question il reste encore du chemin à faire entre autre sur les éco-conditionnalités.

Néanmoins, selon notre principe permanent d'indépendance et notre mandat, les membres du syndicat FORCE OUVRIÈRE s'abstiennent sur le vote du budget primitif 2021 soumis à l'assemblée